

L'identité à l'épreuve du camp et de l'exil :
la mémoire des réfugiés burundais au Canada

Alain-Gibril Irakiza

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de Maîtrise en Arts ès Criminologie

Département de Criminologie
Faculté de des Sciences sociales
Université d'Ottawa

© Alain-Gibril Irakiza, Ottawa, Canada, 2018

Remerciements

Je tiens à exprimer mes remerciements à ma directrice de thèse, Sandra Lehalle, tant pour sa disponibilité, sa grande patience et l'inspiration qu'elle m'a donnée tout au long de ce cheminement. Les échanges que nous avons eus ont contribué à nourrir ma réflexion et m'ont permis de me dépasser en tant que chercheur.

Je remercie également les membres du jury, Françoise Vanhamme et David Moffette pour l'intérêt qu'ils ont porté à cette recherche et leurs commentaires enrichissants.

À ma famille, je tiens à vous remercier de m'avoir encouragé à poursuivre mes efforts en vue de parvenir à terminer cette thèse. Vous n'avez jamais cessé de croire en mes capacités et je vous en remercie.

Je remercie plus particulièrement les personnes qui ont accepté de me raconter leur parcours et m'ont permis de le partager. Pour les huit personnes interviewées, je vous exprime mes remerciements, mon respect et mon estime.

Enfin, pour tous ceux et celles qui m'ont inspiré, encouragé et soutenu au cours de ces belles années de recherche, je vous dis merci.

Résumé

Les guerres, les violences et les persécutions conduisent des populations entières à fuir leur pays d'origine en espérant rejoindre des horizons moins dangereux. Ces déplacés et survivants perdent du même coup la reconnaissance et la protection de leur État et se voient parfois condamnés à vivre un exil permanent dans des zones humanitaires telles que des camps.

Cette recherche s'intéresse à un contexte migratoire précis, celui des réfugiés burundais de 1993. Plus précisément, je me suis questionné : comment la mémoire du camp et de l'exil est-elle mobilisée dans la mise en récit du parcours et dans la production identitaire des réfugiés burundais au Canada ? Afin de répondre à cette question, j'ai exploré quatre espaces de références qui constituent les quatre temps d'identification des réfugiés interviewés, à savoir les lieux de départ, la route de l'exode, le camp et le pays d'accueil. À partir de leur mémoire, les huit réfugiés interviewés construisent, façonnent et organisent leurs souvenirs. Ainsi, l'accès aux mémoires et aux présentations de « soi » matérialise la condition de l'exilé.

La production et l'attribution des identités personnelles ou sociales des réfugiés participants démontrent des parcours identitaires marqués par des bouleversements et défis importants qui participent à un processus intérieur de l'exil. Du Burundi au Canada, en passant par les camps tanzaniens, on observe différentes ruptures et mouvances identitaires, mais également certains facteurs de « constances » identitaires. Le parcours des interviewés est essentiellement marqué par des luttes continues entre la destruction d'un « soi » et d'autre part, des efforts de reconstruction d'un nouveau « soi ».

Par une méthode qualitative et une approche interactionniste, cette recherche a tenté de fournir des pistes de compréhension sur leur perception du camp, leur expérience de l'exil et les identités produites durant leur parcours de réfugiés.

Mot-clés : mémoire, exil, identité, camp, réfugiés burundais, Canada.

Abstract

Wars, violence and persecution lead entire populations to flee their home country hoping to reach less dangerous horizons. These displaced and survivors even lose the recognition and protection of their states and are condemned to live in permanent exile in humanitarian areas like camps.

This research focuses on a specific migration context, that of Burundian refugees from 1993. More precisely, I asked myself: how does the memory of the camp and the exile is mobilized in the narrative of the course and in the identity production of the Burundian refugees in Canada? In order to answer this question, I explored four reference spaces that constitute the four identification times of the refugees interviewed, namely the places of departure, the exodus route, the camp and the host country. From their memory, the eight refugees interviewed construct, shape and organize their memories. Thus, access to memories and "self" presentations materializes the condition of the exiled.

The production and attribution of personal or social identities of the participating refugees manifest identity paths marked by significant upheavals and challenges that participated in an internal process of exile. From Burundi to Canada, passing through the Tanzanian camps, we observe different ruptures and identity movements, but also certain factors of identity "constancy". The journey of the interviewees is pursued by struggles that continue between the destruction of a "self" and another part, efforts to rebuild a new "self".

Using a qualitative method and an interactionist approach, this research has attempted to provide clues to understand their perception of the camp, their experience of exile and their identities.

Keywords: memory, exile, identity, camp, Burundian refugees, Canada.

Liste des abréviations

APO	Accueil-Parrainage Outaouais (Canada)
COMPIL	Commissariat militaire à la propagande, information et liaison (groupes rebelles dans les camps burundais)
CNDD	Conseil National pour la Défense de la Démocratie (groupes rebelles dans les camps burundais en Tanzanie)
CNDD-FDD	Conseil national pour la défense de la démocratie-forces de défense de la démocratie (groupes rebelles dans les camps burundais en Tanzanie)
FRODEBU	Front pour la démocratie du Burundi (Au Burundi)
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
PAM	Programme alimentaire mondial
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
REVUE DE LITTERATURE ET CADRE CONCEPTUEL	4
INTRODUCTION	5
1.1. <i>Les 4 temps de l'identification des réfugiés</i>	6
1.1.1. Les lieux de départ comme premier temps de l'identification des réfugiés	7
1.1.2. La route de l'exode comme deuxième temps de l'identification des réfugiés.....	9
1.1.3. Le camp de réfugiés comme troisième temps de l'identification des réfugiés	11
1.1.4. Le pays d'accueil comme quatrième temps de l'identification des réfugiés	20
1.2. <i>Cadre conceptuel</i>	25
1.2.1. L'exil comme un état permanent	26
1.2.2. L'identité	28
1.2.3. La mémoire.....	33
<i>Conclusion</i>	36
CHAPITRE II	
APPROCHE METHODOLOGIQUE	37
INTRODUCTION	38
2.1. LA QUESTION DE RECHERCHE	38
2.2. L'APPROCHE QUALITATIVE	39
2.3. LA COLLECTE DES DONNEES	40
2.3.1 <i>La procédure de recrutement des participants</i>	40
2.3.2 <i>Les critères d'échantillonnage et les caractéristiques des participants</i>	41
2.4. LES ENJEUX ETHIQUES.....	43
2.5. LES INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNEES.....	44
2.5.1. <i>L'entretien non directif</i>	44
2.5.2. <i>La première rencontre</i>	46
2.5.3. <i>La deuxième rencontre</i>	47
2.6. L'ANALYSE DES DONNEES	49
CONCLUSION	51
CHAPITRE III	
ANALYSE ET PRESENTATION DE RESULTATS	53
INTRODUCTION	54
3.1. L'APRES 21 OCTOBRE 1993 — UN RAPPORT DOULOUREUX AVEC LE PAYS D'ORIGINE	54
3.1.1. <i>Divisions ethniques et chasse à l'homme</i>	56
3.1.2. <i>Entre dénonciation et entraide</i>	58
3.2. LA ROUTE DE L'EXODE	60
3.2.1. <i>La décision de prendre la fuite</i>	60
3.2.2. <i>Les moyens de la fuite et l'insécurité de l'exode</i>	63
3.3. LES CAMPS DE REFUGIES BURUNDAIS EN TANZANIE.....	66
3.3.1. <i>L'arrivée au camp et le besoin d'adaptation</i>	68
3.3.2. <i>Structure administrative du camp de Mtabila en 2000</i>	72
3.3.3. <i>Confinement forcé et restriction de libertés</i>	74
3.3.4. <i>Groupes rebelles et tension sociale à l'intérieur du camp</i>	76
3.3.5. <i>Insécurité alimentaire et malnutrition</i>	79

3.3.6.	<i>Maladies et soins de santé limités.....</i>	81
3.3.7.	<i>Souffrance partagée et stratégies de débrouille.....</i>	83
3.3.8.	<i>L'éducation comme au Burundi.....</i>	87
3.4.	LA ROUTE VERS LE PAYS D'ACCUEIL	90
3.4.1.	<i>Les demandes d'asile.....</i>	90
3.4.2.	<i>Les examens médicaux, l'attente et l'espoir.....</i>	91
3.5.	LE PAYS D'ACCUEIL DES REFUGIES PARTICIPANTS.....	93
3.5.1.	<i>L'arrivée au Canada.....</i>	94
3.5.2.	<i>L'accueil chaleureux</i>	96
3.5.3.	<i>Apprendre à se débrouiller et fonctionner dans la société canadienne</i>	97
3.5.4.	<i>Le marché du travail.....</i>	99
3.5.5.	<i>Le climat québécois</i>	101
3.5.6.	<i>Les liens préservés avec le pays d'origine.....</i>	102
	CONCLUSION	104
	CONCLUSION.....	108
	LE CONTENU ET LE NON-DIT DES ENTREVUES REALISEES	109
	LA MISE EN FORME ET EN EMOTIONS DE LA MEMOIRE DES REFUGIES.....	110
	DES IDENTITES MULTIPLES ET MOUVANTES.....	111
	UN EXIL PERMANENT OSCILLANT ENTRE LIGNE BIOGRAPHIQUE ET CARRIERE MORALE	116
	UNE MEMOIRE EN CONSTRUCTION POUR UN CHERCHEUR EN FORMATION CRIMINOLOGIQUE ET IDENTITAIRE.....	118
	BIBLIOGRAPHIE	121
	ANNEXE A : CERTIFICAT D'APPROBATION DEONTOLOGIQUE	130
	ANNEXE B : LETTRE D'INVITATION.....	131
	ANNEXE C : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ECLAIRE	133
	ANNEXE D : GUIDE D'ENTRETIEN.....	136

INTRODUCTION

La question des réfugiés sur laquelle que je travaille, et par laquelle je suis travaillé depuis longtemps, s'est posée à moi dès le jour où je quittais l'enfance pour réaliser que je viens d'ailleurs et que malgré le confort que me procure mon pays d'accueil, il existe quelque part en Afrique subsaharienne, une terre qui m'a vu naître. C'est après avoir réalisé qu'il existe un ailleurs lointain, personnel et intime que des questionnements sur mon parcours de vie sont devenus beaucoup plus importants. Cette patrie lointaine qui hante parfois mes nuits m'a poussé à réfléchir sur l'exil des réfugiés burundais au Canada.

L'exil et la douleur des séparations vécus par les réfugiés burundais autour de moi me semblaient incompréhensibles. Un retour sur le passé s'avérait essentiel. En effet, pour comprendre le présent, il me fallait faire un retour dans le passé et situer les événements. Cette recherche est pour moi, une occasion de retourner dans un passé sombre, lointain et mystérieux. Sombre, car le souvenir de la traversée des collines du Burundi en fuyant le bruit de coup de feu est resté gravé en moi. Sombre, car avant d'atterrir dans un camp de réfugiés, il y a eu d'abord l'exil au Rwanda en 1993 et l'exil dans l'ex-Zaïre de Mobutu en avril 1994. Un passé lointain et mystérieux, car rempli de vide puisque j'étais dépourvu de la capacité de mettre un sens sur ce qui se passait autour de moi. Cette recherche vient donc combler un vide personnel. Cette étude me permet d'explorer mon propre parcours à travers ceux des interviewés, et ce faisant, j'y retrace leurs origines qui sont aussi les miennes.

Mais cette quête personnelle est également un questionnement académique qui vient contribuer de façon originale au savoir criminologique. Cette recherche propose en effet de mieux connaître et comprendre le parcours et le processus identitaire d'individus qui suite aux actions criminelles de leur gouvernement se retrouvent potentiellement tout à la fois victimes, acteurs et témoins de diverses formes de violences, de comportements illégaux voir criminels. Il s'agit également de pouvoir analyser une forme particulière de privation de liberté qui prend forme dans les camps de Tanzanie, ses justifications, ses modalités et ses conséquences à plus ou moins long terme.

Ainsi, je me suis intéressé à la mémoire des camps de réfugiés de la Tanzanie et de l'exil des réfugiés burundais au Canada. Plus précisément, je voulais comprendre leur parcours, du Burundi au Canada, en passant par les camps de réfugiés. Pour ce faire, j'ai limité mon objet de recherche sur les réfugiés burundais de la région de la capitale nationale du Canada. J'ai voulu partir de la mémoire de ces personnes pour rendre compte de leurs expériences, leurs perceptions

par rapport à l'exil, le camp, l'accueil et l'intégration au Canada. De façon intuitive, j'ai rapidement réalisé que l'expérience de réfugié constitue un aspect fondamental dans leur parcours et affecte l'identité personnelle qu'il convient d'approfondir. C'est donc à travers une intuition nourrie par mon expérience personnelle et ma connaissance de la problématique de recherche que m'a été révélée la voie à suivre. À partir de ce guide intérieur, la notion d'identité semblait être en mesure d'apporter un sens aux parcours des réfugiés burundais.

Le premier chapitre de cette thèse définit tout d'abord la problématique de la recherche en l'ancrant dans la littérature pertinente sur les réfugiés dans les camps d'une part et d'autre part les défis de l'intégration des réfugiés spécifiquement au Canada. Ce chapitre approfondit également les concepts d'exil, d'identité et de mémoire, éléments qui forment l'essence de mon cadre théorique. Le deuxième chapitre présente les objectifs principaux et secondaires de la recherche ainsi que la stratégie méthodologique qui a guidé la production de mon corpus de données et l'analyse de celui-ci. Ce chapitre méthodologique est traversé par une réflexion sur les enjeux éthiques spécifiques à ma recherche et sur ma position en tant que chercheur. Le troisième chapitre présente les résultats de mon analyse organisés selon quatre espaces de références qui constituent les quatre temps d'identification des réfugiés, à savoir les lieux de départ, la route de l'exode, le camp et le pays d'accueil. Finalement, la conclusion approfondit les apports de mes données empiriques au savoir criminologique ainsi qu'aux concepts d'exil, d'identité et de mémoire mobilisés.

CHAPITRE I

Revue de littérature et cadre conceptuel

Introduction

La démarche qui m'a poussé à réaliser cette étude est donc d'abord personnelle, car je m'intéresse à une population à laquelle j'appartiens, à laquelle je m'identifie. C'est effectivement les différentes questions sur mon propre parcours de vie qui sont à l'origine de cette étude. Tout en m'identifiant à cette population, son exil forcé et son vécu dans les camps de réfugiés ont suscité la curiosité qui a donné lieu à l'entreprise de cette démarche scientifique. Cependant, il ne s'agit donc pas de faire une psychanalyse ou une autoethnographie mais bien d'entreprendre une recherche scientifique sur la base de questionnements qui proviennent de qui je suis et d'où je viens.

Dans le contexte de cette étude, il est donc pertinent de préciser que c'est la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés qui représente aujourd'hui le principal support de la détermination du statut de ces personnes en fuite (Agiar et Madeira, 2017). C'est en effet au lendemain de la 2^e Guerre mondiale qu'a vu le jour une Convention internationale visant à protéger les personnes qui ne bénéficiaient plus de la protection de leur pays d'origine. L'article premier de la Convention stipule que le terme réfugié s'applique à « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors¹ du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». ² Cette Convention a donné naissance au Haut Commissariat des Nations unies pour réfugiés (HCR) qui intervient auprès des populations réfugiées afin d'amoindrir leur souffrance en leur garantissant assistance et sécurité. Les États parties à cette Convention ont l'obligation d'accueillir et de protéger les réfugiés du refoulement vers leur pays d'origine.

Par ailleurs, en dehors du cadre plus ancien et plus connu des migrations de populations répondant aux besoins en main-d'œuvre étrangère, les guerres et les violences politiques ont pris l'avant-scène comme causes premières des déplacements de populations. Les crises des années 1990 en Afrique des Grands Lacs témoignent de ce constat. Durant cette décennie, près

¹ Pour rappel : Les personnes déplacées internes sont également obligées de fuir ces mêmes dangers, mais contrairement aux réfugiés, elles ne peuvent ou ne veulent pas franchir une frontière internationale, <http://www.unhcr.org/fr/personnes-deplacees-internes.html> Consulté le 25 octobre 2017

² Source : Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx> Consulté le 13 septembre 2017

d'un million de réfugiés ont fui vers la Tanzanie en raison des guerres et des violences politiques qui touchaient le Burundi, le Rwanda et l'ex-Zaïre (Milner, 2009). Selon Milner (2009, p. 117), « la première arrivée massive de réfugiés a eu lieu durant la dernière semaine du mois d'octobre 1993 avec près de 250 000 personnes fuyant le Burundi » [ma traduction]. Puis, quelques mois plus tard, entre le 28 et 29 avril 1994, la Tanzanie recevait des centaines de milliers de réfugiés rwandais (Ibid.). Ainsi jusqu'en 2005, l'État tanzanien eu sur son territoire la plus grande population réfugiée de tout le continent africain (Milner, 2009).

Si aujourd'hui il y a certes moins de réfugiés burundais dans le monde comparativement aux années 1990 et début 2000, d'autres régions du globe connaissent des flux de réfugiés importants. En 2010, le HCR estimait que 33,9 millions de personnes étaient déracinées à travers le monde, chiffre réévalué à 65, 6 millions en 2016. En six ans, le nombre de personnes forcées de fuir leur foyer a doublé, réalité sans précédent selon le HCR qui dénombre 22,5 millions de réfugiés³ dont plus de la moitié a moins de 18 ans (HCR, 2016).

1.1. Les 4 temps de l'identification des réfugiés

Ce chapitre explore les apports de la littérature à une compréhension du cheminement identitaire des réfugiés qui se retrouvent en exil. À cet égard, en s'interrogeant sur la façon dont les réfugiés perçoivent leur espace de vie, Agier (2003) identifie trois espaces de référence qui constituent les trois temps d'identification des réfugiés : « celui des lieux de départ, devenus violents et dorénavant lointains ; celui plus diffus, plus liquide et extraterritorial (Bauman, 2000) de la route de l'exode ou encore celui concret et précisément délimité du camp dans lequel ils vivent » (Ibid., p. 77). Selon Agier, il s'agit là des « identifications qui se forment dans l'exil » des populations réfugiés (2003, p. 77). Je vais donc me servir de cette structuration du temps pour présenter les éléments de la littérature pertinents à mon étude. Toutefois, puisque cette typologie s'arrête au camp, je vais ajouter un quatrième espace/temps qui est celui du pays d'accueil.

³ 55 % des réfugiés du monde entier proviennent de trois pays, la Syrie, l'Afghanistan et le Sud-Soudan (HCR, 2016).

1.1.1. Les lieux de départ comme premier temps de l'identification des réfugiés

De façon générale, « dans les milieux politiques et humanitaires qui traitent des réfugiés, les lieux d'origine sont considérés comme la référence identitaire et la place sociale naturelle des populations déplacées sous la contrainte » (Agier, 2003, p. 86). Lorsque ces repères sont détruits, l'issue pour les populations affectées n'est nul autre que la fuite et c'est à cet égard que les lieux de départ des réfugiés représentent un « temps de la destruction – terres, maisons détruites par les guerres, mais aussi les trajectoires de vie brisées et l'irréductible marque des blessures, physique et morale » (Agier, 2002, p. 13). Duncan Pedersen (2002) explicite qui sont les cibles des nombreuses guerres civiles, récentes ou en cours :

the target is the local population, mostly the poor, including those who have an added symbolic value, like local leaders, priests, health workers, and teachers. Psychological warfare is a devastatingly effective central feature in these wars: terror and atrocities, mass executions, disappearances, torture, and rape are the norm » (2002, p. 177).

La spécificité du contexte est intrinsèquement liée à l'exil et à la production identitaire des réfugiés. Il importe donc de comprendre le conflit ayant donné lieu au déracinement forcé des Burundais puisque chaque groupe de réfugiés provient de circonstances culturelles, politiques, sociales et humanitaires uniques. En fait, une grande variété intergroupe et intragroupe existe au point qu'il peut être trompeur de parler de « l'expérience » des réfugiés (Malkki, 1995b ; Gemignagi, 2014). Pour cette raison, il convient d'introduire le cas du Burundi comme lieux de départ. Un bref aperçu historique des bouleversements politiques qu'a connus ce petit pays d'Afrique subsaharienne permettra la compréhension du contexte dans lequel ont fui des centaines de milliers de Burundais.

Le Burundi, au cœur de l'Afrique centrale, est un petit pays de 27 834 km² de superficie constitué de trois ethnies : les Hutu (85 %), les Tutsi (14 %) et les Twa (1 %). Comme toutes les nations africaines, ce pays a d'abord été exploré, ensuite conquis et colonisé durant environ trois quarts de siècle (Nsanze, 2003). L'indépendance du Burundi a été acquise en 1962. Dix ans après, réagissant à une petite rébellion hutue dans le sud du pays, l'armée largement dominée par les Tutsi (dirigée par le chef d'État Michel Micombero) orchestra une massive répression, tuant entre 80 000 et 200 000 Hutus durant l'année 1972 (Ibid., p. 11). Dans les faits, comme l'affirme Turner (2010, p. 11), « l'armée a systématiquement essayé de tuer tous les Hutus ayant au moins une éducation de niveau primaire, ce qui a amené René Lemarchand (1974) à qualifier ces actions de génocide sélectif » [ma traduction]. Un peu plus d'une décennie plus tard, et dans une

même logique d’assujettissement, le nouveau chef de l’État burundais (le colonel Jean Baptiste Bagaza) institua un « génocide intellectuel » contre la population hutue (voir les travaux de Niyonzima, 2004 et Ntibazonkiza, 1993). Dix ans après, plus exactement le 3 septembre 1987, un troisième président issu de l’ethnie tutsie (le major Pierre Buyoya) prit le pouvoir par le même *modus operandi* que ces prédécesseurs, un coup d’État militaire. Ce dernier orchestra, en 1988, les massacres de Ntega-Marangara contre les Hutus (Ntibazonkiza, 1993 ; Sindayigaya, 1998 ; Nsanze, 2003). Il est donc à noter que pendant les règnes de ces trois présidents, des centaines de milliers ont fui vers les pays limitrophes.

Différentes études soulignent l’importance des points communs entre ces trois chefs d’État : 1) ce sont des militaires ; 2) ils sont de l’ethnie tutsie ; 3) ils proviennent de la commune Rutovu dans la province de Bururi ; 4) ils sont arrivés au pouvoir au moyen d’un coup d’État ; et 4) ils ont un projet politique qui consiste à pratiquer la discrimination, l’exclusion, voire même l’élimination physique des membres des autres ethnies, plus particulièrement les Hutus éduqués (Sindayigaya, 1998 ; Nsanze, 2003 ; Lemarchand, 2004 ; Minani, 2011). Ces repères historiques témoignent du contexte dans lequel sont issus les réfugiés burundais et pourraient servir de repère identitaire risquant de jouer un rôle dans leur parcours.

Six ans après la prise de pouvoir par la force du major Pierre Buyoya, le suffrage universel porte au pouvoir Melchior Ndadaye, premier président issu de l’ethnie hutue, mettant ainsi fin au long monopole de l’exercice du pouvoir étatique dans les mains de l’ethnie tutsie depuis l’indépendance. Après seulement trois mois et onze jours d’exercice du pouvoir, le président de la République et le président de l’Assemblée nationale sont assassinés par des militaires tutsis le 21 octobre 1993 (Nsanze, 2003). D’autres hautes personnalités sont assassinées en même temps : le vice-président de l’Assemblée nationale, le ministre de l’Intérieur, le chef du Service des renseignements, etc. (Ibid.)

Après cet assassinat du premier président élu démocratiquement, la guerre civile qui s’en est suivie a contraint des familles entières à prendre la route de l’exil, des centaines de milliers de Hutus ont fui vers les pays voisins — le Rwanda, l’ex-Zaïre et la Tanzanie. C’est dans ce contexte que la population étudiée dans cette thèse a fui son pays d’origine — une fuite qui, selon Agier (2002), prend la forme d’une marche collective de familles qui se regroupent parce que chacune se sent plus protégée par la présence de l’autre.

1.1.2. La route de l'exode comme deuxième temps de l'identification des réfugiés

Les migrations internationales peuvent être motivées par diverses raisons, parmi lesquelles la recherche de meilleures conditions économiques ou la réunification des familles (Workneh, 2017). Mais, contrairement aux candidats à l'émigration volontaire dont le départ résulte d'une phase souvent longue de préparation (voir De Gourcy, 2013), la fuite des réfugiés est généralement spontanée, forcée, improvisée et parfois massive comme dans l'exemple du 9 novembre 2012, jour où plus de 11 000 Syriens ont subitement fui leur pays (Schon, 2014, p. 437). Selon Schon (2014, p. 437), « en 24 heures, précisément entre le 28 et le 29 avril 1994, on estime que plus de 250 000 Hutus rwandais ont traversé la frontière, fuyant vers la Tanzanie » [ma traduction]. La littérature démontre une relation nette entre le déplacement forcé et les conflits armés (Agier, 2002 ; Moore et Shellman 2007 ; Davenport et Moore, 2003 ; Gerard et Pickering, 2014). Cependant : « little is known about what actually causes forced displacement to vary during conflict and when that variation is likely to occur » (Schon, 2015 p. 437). En effet, Schon (2015) démontre que malgré les horreurs générées par les guerres, les populations civiles ne se déplacent pas à un rythme constant tout au long d'un conflit. Kunz (1981) et Richmond (1988 ; 1993) insistent sur la distinction à faire entre les réfugiés qui fuient en prévision de la persécution et ceux qui fuient en réponse à la persécution. Dans la même optique, Moore et Shellman stipulent que les choix de destination de ces groupes pourraient différer, car ceux qui anticipent les persécutions sont plus susceptibles de parcourir de longues distances que ceux qui répondent à la persécution (2007, p. 814). Ainsi, même si la grande majorité de réfugiés fuit vers les pays frontaliers, une minorité parcourt de longues distances avec l'espoir d'avoir l'asile dans les pays qui ont des liens coloniaux avec leur pays d'origine ou les États qui respectent les traités des Nations-Unies (Moore et Shellman 2007, p. 831). Par ailleurs, Koser et Van Hear (2003) affirment que la proportion de réfugiés qui se déplacent sur de longues distances vers des pays plus développés représente ces réfugiés susceptibles d'être particulièrement qualifiés, mieux nantis ou simplement ayant l'esprit d'entreprise et l'argent nécessaire pour cet exode.

Ces déplacements massifs de populations réfugiées seraient fondés sur « la perte d'un lieu, auquel étaient attachés des attributs d'identité, de relation et de mémoire, et sur l'absence d'une nouvelle place sociale » (Agier, 2002, p.55). Agier explique que : « ces personnes ont d'abord échappé à un massacre, fui face à des menaces directes sur leur vie, survécu par hasard au bombardement de leur village, à la fusillade contre leur immeuble, ou à la destruction de leur

ville » (Agier, 2002, p. 31). Certaines études analysent que ces personnes entrent brutalement dans un monde où les routines de la vie quotidienne s'effondrent pour les propulser dans une situation de précarité où les énergies sont concentrées dans des stratégies de pure survie (Charland, 2006 ; Agier, 2000). Dans la mesure où l'exode devient la dernière chance de survie, l'impact sur tous les aspects de la vie devient considérable. Finalement, la « commune cause première de l'exil est la perte de protection d'un État face à une guerre, une violence, une détresse, un déséquilibre, bref, une impossibilité de rester chez soi » (Agier, 2006, p. 105). Pour ces personnes, la rupture initiale entraînée par le surgissement de la menace imminente se perpétue au fil des déplacements.

Sur la route de l'exode, ceux qu'on qualifie de « réfugiés, déplacés internes, refoulés ou clandestins » sont éternellement renvoyés à « la question essentielle de leur citoyenneté, qui seule leur ouvre la voie vers le droit d'avoir des droits » (Agier, 2006 p. 105). En prenant la fuite, ces derniers perdent la protection diplomatique de leur pays d'origine. Dans certains cas, ils se voient contraints de renoncer à leur citoyenneté qui est l'aspect fondamental d'une « double relation politique – à la fois reconnaissance et protection d'un État », ils deviennent ainsi des « sans-État de fait » (Agier, 2006, p. 102).

Les trajectoires de ces déplacés sont caractérisées par l'errance, l'humiliation et la violence. Les études de Gerard et Pickering (2014) et Nagai et collab. (2008) soulignent que les réfugiés, autant les hommes que les femmes, connaissent un haut niveau de violence physique et psychologique durant l'exode. Cependant, les femmes sont confrontées à un plus grand risque de violence sexuelle que les hommes, et le mode de déplacement influence l'exposition à cette forme de violence (Ibid.). D'après les résultats de Nagai et collab. (2008) :

Traveling by truck posed significantly less risk of sexual violence for women, compared with walking (OR 0.48). Associated with sexual attacks was the theft of personal property, or being threatened or otherwise physically attacked, during migration. This risk was much higher for women than men. Age at the migration, marital status, days of preparation for the travel (a measure of suddenness of departure), and days of travel, were not associated with the experience of being sexually abused or raped (Nagai et collab., 2008, p. 260).

Selon Gerard et Pickering (2014), dans certaines régions du monde, la violence sexuelle est une caractéristique du voyage et les partenaires masculins se voient menacés, voire même tués, s'ils s'opposent ou tentent d'intervenir. L'absence de protection produit ainsi des conditions

qui génèrent et entretiennent la violence tout au long de la période de transit (Agier, 2006 ; Gerard et Pickering, 2014). Dès lors, ce qui fera de ces êtres en exil des étrangers n'est pas une identité, mais plutôt un lieu et un contexte (Agier, 2010). Matériellement, ce lieu prendra des formes diverses telles : une zone d'attente ou un centre de transit près d'une frontière, des quartiers d'étrangers, des banlieues de migrants loin des centres urbains ou des camps et des campements (Ibid.). Symboliquement, ce lieu est un « dehors » en relation avec celui qui conçoit et maintient ce « dehors » comme la preuve d'une différence, d'une inégalité prétendument naturelle (Ibid.). Puisque pour la population étudiée ici, ce lieu a été le camp de réfugié en territoire tanzanien, il convient à présent d'explorer les apports de la littérature sur les camps de réfugiés.

1.1.3. Le camp de réfugiés comme troisième temps de l'identification des réfugiés

Dans une perspective socio-historique, Clochard, Gastaut et Schor (2004) affirment que l'apparition de la notion de camp a toujours résulté de situations extraordinaires, des conséquences de dictatures militaires ou des contextes économiques ou sanitaires difficiles. En effet, historiquement, le camp ne naît pas d'une loi dite ordinaire, ni même d'un droit carcéral ; il a pour fondement l'état d'exception qui engage une suspension provisoire de l'ordre juridique (Agamben, 1997). Dans l'exemple de la France des années 1930, marquée par des politiques d'immigration restrictives, un climat xénophobe, l'origine officielle des camps remonte à 1938 avec la promulgation de la Loi sur « *les étrangers indésirables* » visant à enfermer les apatrides, ces étrangers expulsés (notamment les Espagnols), arrivés massivement suite à la guerre civile. Le camp devient ainsi la solution et le moyen de rétention temporaire qui vise à éviter les troubles à l'ordre public et répondre à l'arrivée des indésirables (Clochard, Gastaut et Schor, 2004). Selon ces auteurs, le camp éclaire ainsi une superposition de racismes, des formes de rejet qui trouveront leur expression dans les camps, véritables lieux d'exclusion (Clochard, Gastaut et Schor, 2004).

En Afrique, l'étude de Milner (2009) nous apprend que :

Pan-Africanism and solidarity with liberation movements were central elements of the idea of many African states in the 1960s and 1970s. This idea of the state contributed to open asylum policies for refugees fleeing wars of national liberation, even when such policies resulted in retaliation by colonial power and attacks on the host state (Milner, 2009, p. 9).

Selon Milner (2009), la vaste majorité des réfugiés africains ne vivaient pas dans les camps durant les années 1960-1970 :

The vast majority of African refugees did not live in camps, but lived in rural settlements, were provided with agricultural tools and training, and encouraged to be self-reliant. Many refugee settlements produced surplus crops, thereby contributing to local markets and regional development. During this time the hosting of refugees was a source of pride for African states, and refugees were seen to bring many benefits to the communities that hosted them (Milner, 2009, p. 2).

Dans la même optique, les travaux de Jeff Crisp qualifient les années 1960-1980 du « golden age of asylum in Africa » (2010, p. 3). La majorité des réfugiés africains étaient en mesure de bénéficier d'avantages sociaux, légaux et économiques. Dans certains États, ces derniers étaient autorisés à s'installer de manière permanente et devenir éventuellement des citoyens à part entière (Milner, 2009 ; Crisp, 2010). Selon Crisp (2010, p. 3), « si la déportation et l'expulsion n'étaient pas inconnues, le principe du rapatriement librement consenti était largement respecté en Afrique » [ma traduction]. Cependant, les études soulignent que cette perception du réfugié par les États africains a changé à partir des années 1980 (Rutinwa, 1999 ; Milner, 2009 ; Crisp, 2010). En effet « many of these refugee populations were large and protracted, received, dwindling donor assistance, and were seen to be the cause of a range of security concerns » (Milner, 2009, p. 2). Plusieurs pays, dont la Tanzanie, mettent alors en place des restrictions sur l'asile offert aux réfugiés et appliquent des limites quantitatives (refoulement, rapatriement involontaire, expulsion) et qualitatives (privation des droits et isolement dans les camps) (Rutinwa, 1999 ; Milner, 2009 ; Crisp, 2010). En Tanzanie, « à la suite des arrivées massives de réfugiés burundais et rwandais dans les années 1990, la plupart des anciens établissements ruraux des années 1970 ont été transformés en camp pour loger le nombre croissant de nouveaux arrivants » (Milner, 2009, p. 33 cité par Roger, 2013, p. 33).⁴

⁴ Force est de constater qu'en ce début du XXI^e siècle, des millions de réfugiés vivent encore dans les camps, principalement les sites ouverts par le HCR et dépendent de l'assistance humanitaire dans ces zones (HCR, 2016). Plus rarement, des camps regroupent des déplacés internes vivant à l'intérieur de leur

Dès lors, en l'absence d'actions effectives pour résoudre les conflits qui forcent les réfugiés à fuir leur pays d'origine, le camp est devenu la solution la plus commune à l'exil de populations dans l'attente d'un éventuel rapatriement (Roger, 2013 ; Clochard, Gastaut et Schor, 2004 ; Agier, 2003 ; 2002). Selon l'analyse de Bietlot (2005), on peut identifier deux lectures dominantes du camp qui lui semblent non appropriées : 1) les analyses qui banalisent la nature réelle du camp et 2) celles qui comparent les camps de réfugiés aux camps de déportation et d'extermination nazis. L'auteur démontre que par sa nature spécifique, le camp porte atteinte aux droits ou à l'État de droit, mais il ne consiste pas en une entreprise de mise à mort (Bietlot, 2005). En effet, si, selon Bietlot (2005) les camps de réfugiés entraînent bien une perte des droits les plus fondamentaux, les camps d'extermination ou de concentration ajoutent à cette condition des traitements dégradants et inhumains, et souvent une mort infligée dans le cadre d'exécutions (Grandmaison et collab., 2007). Bietlot (2005) définit donc les camps comme « des formes originales d'enfermement caractéristiques de la période postmoderne et révélatrices de transformations socio-économico-politiques à l'ère de la mondialisation et du néolibéralisme sécuritaire » (Ibid., p. 5). C'est notamment en ce sens que Turner (2002) considère cet espace comme étant « un microcosme en dehors de l'ordre national des choses » (p. 34).

L'examen de la littérature qui traite les camps de réfugiés démontre que ces espaces (les camps) sont catégorisés en quatre figures :

- 1) Les refuges auto-installés et auto-organisés (« cross border points », campements, « jungles », « ghettos », « zones grises », squats) ;
- 2) des centres de « tri » placés dans les frontières elles-mêmes qui servent de transit « way stations », camps d'étrangers, centres de rétention, zones d'attente ;
- 3) des camps de déplacés internes qui forment des sortes de réserves non protégées ;
- et enfin 4) les camps de réfugiés proprement dits (gérés par des agences onusiennes du HCR et de l'UNRWA) (Agier, 2009, p. 30).

Parmi ces quatre illustrations du camp, la quatrième est particulièrement celle qui m'intéresse dans le contexte de cette recherche puisqu'elle permet de traiter de la mémoire des camps de réfugiés de la Tanzanie (camps gérés par des agences onusiennes du HCR). La question de savoir comment ces sites humanitaires composent avec la venue massive des réfugiés est bien pertinente pour comprendre le parcours des réfugiés burundais.

propre pays par l'initiative du HCR, des différentes ONG ou des services gouvernementaux (Agier, 2002, p. 80).

1.1.3.1. Le camp : espace de protection des vulnérables ?

La littérature sur les occupants des camps aborde ces derniers comme des personnes vulnérables qui devraient, en principe, être protégées par l'État d'accueil et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En théorie, les camps de la Tanzanie devraient être alors des espaces où se matérialisent les mesures qui visent la « protection » (physique et juridique) et le respect des droits de ces personnes démunies (Agier, 2006). Dans les faits, il est démontré que les personnes qui fuient les persécutions et qui réussissent à émigrer « aboutissent dans une zone de non-droit, l'anarchie planétaire [...] ils sont privés d'une autorité reconnue qui peut les prendre sous sa protection » (leur État) (Bauman, 2007, p. 54). Dépourvus de la protection du Burundi, les réfugiés se trouveraient donc dans un environnement où le droit étatique (droit tanzanien) ne s'applique pas. Certains chercheurs précisent cependant qu'il ne faudrait surtout pas croire que le camp est une zone de non-droit. Organisé par l'État d'accueil, cet espace est régi par un droit dérogatoire, « un infra droit » aux étrangers qui marque une frontière évidente avec les droits fondamentaux des nationaux (Grandmaison et collab., 2007, p. 16). En fait, l'arrivée des réfugiés dans ces sites humanitaires crée un climat de « panique sociale » qui permet ainsi à l'État d'accueil d'établir des normes répressives au nom de l'insécurité de la collectivité. Comme l'affirme Foucault (1977), le pacte de sécurité établi entre un État et sa collectivité postule :

L'État qui garantit la sécurité est un État qui est obligé d'intervenir dans tous les cas où la trame de la vie quotidienne est trouée par un événement singulier, exceptionnel. Du coup, la loi n'est plus adaptée ; du coup, il faut bien ces espèces d'interventions, dont le caractère exceptionnel, extra-légal, ne devra pas paraître du tout comme signe d'arbitraire ni d'un excès de pouvoir, mais au contraire d'une sollicitude (Foucault, 1977, p. 385).

En effet, la littérature démontre que c'est au nom du risque qu'ils font peser sur la sécurité, l'environnement et l'économie du pays que ces êtres en exil se voient littéralement enfermés dans des camps (Montclos, 2008 ; Kagwanja et Montclos, 2002 ; Turner, 2002). De plus, liés aux rejets des demandes d'asile, les « faux réfugiés » ou les « déboutés de l'asile » représenteraient « une menace, un sujet d'inquiétude tout à la fois fraudeur, parasite et envahisseur » (Valluy et collab., 2006, p. 2 citées par Felder, 2016, p. 26). L'État d'accueil classe ces individus dans des camps, des banlieues, voire des prisons. Comme exemple, dans les camps kényans de Kakuma et Dadaab, les nouveaux arrivants étaient reçus sur une base clanique ou ethnique dans une optique qui visait à réduire les affrontements communautaires (Grayson, 2015 ;

Kagwanja et Monclos, 2002). Le constat est que cette planification clanique et ethnique a eu des effets contraires aux objectifs du HCR puisque cela a favorisé l'éveil des sentiments identitaires au sein des groupes (Kagwanja et Monclos, 2002). Dans un autre contexte, Dusenge et Sibomana (2004) précisent que les réfugiés rwandais de 1994 ont été installés au Nord Kivu, en fonction de leurs communes d'origine ou suivant les liens d'amitié. Malgré ces bonnes intentions du HCR, le camp reste en soi un espace d'exception qui ramène bien souvent la question d'insécurité au premier plan des préoccupations.

À l'intérieur même de cet « espace extraterritorial, la situation d'exception que les réfugiés rencontrent devient l'ordinaire de leur vie » (Agier, 2008a, p. 111). Les camps tout comme les prisons, les cliniques psychiatriques ou encore les maisons de retraite représentent des « hétérotopies » qui visent à accueillir des personnes traversant une situation passagère, supposée être celle de l'exil, et ne pourraient être que des lieux/moments de « crise » (Foucault, 1984). Selon Foucault, ces espaces « hétérotopiques » représentent « des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables » (Foucault, 1984, p. 1574).

En outre, différentes études démontrent que les réfugiés confinés dans ces « cités virtuelles » ne bénéficient pas de tous les avantages de l'État d'accueil, notamment en ce qui a trait à la liberté de circulation et d'établissement (Caron et Damant, 2014 ; Montclos 2008 ; Agier, 2003-2003-2008a ; Bauman, 2007 ; Lagrange, 2006 ; Bietlot, 2005 ; Turner, 2002). Surveillés constamment par la police et ayant un accès restreint sur tout, ces vulnérables atterrissent, pour leur protection, dans une sorte de « ghetto urbain en milieu rural » (Montclos, 2008, p. 195).

1.1.3.2. Le maintien sous contrôle des réfugiés

La littérature démontre que les camps de réfugiés constituent une stratégie de confinement. En fait, le confinement et l'« extraterritorialité » qui les caractérisent se construisent à travers une double exclusion : une exclusion de leur pays d'origine, perdu à la suite d'une fuite violente ; et une exclusion de l'« espace des populations locales près desquelles se trouvent implantés les camps (Agier, 2008a, p. 267). De plus, Hyndman souligne que : « UNHCR is careful not to make the camps too attractive to potential refugees or other migrants by maintaining minimum educational and other facilities, an approach that has been called humane deterrence » (2000,

p. 24). De manière générale, les études démontrent que la protection et l'assistance sont intrinsèquement liées au confinement et à l'immobilité des réfugiés (Hyndman, 2000 ; Agier, 2002 ; 2003 ; 2008a ; 2014 ; Kagwanja et Montclos, 2002). L'exemple des camps Kenyans a illustré que leur administration dans cette région peut impliquer un certain nombre de pratiques de surveillance par lesquelles les réfugiés sont continuellement surveillés, marqués et cartographiés (Hyndman, 2000 ; Grayson, 2016). Grayson (2016) note cependant que ces techniques de contrôle ont évolué avec le temps. En fait, auparavant il était acceptable de recenser la population du camp par surprise pour éviter qu'elle ne manipule l'opération : les habitants du camp pouvaient être « encerclés par la police ou l'armée la nuit, sans en être préalablement informés » (Hyndman, 2000 ; Grayson, 2016). Par ailleurs, les camps de réfugiés palestiniens au Liban témoignent également d'une expérience de la précarité et d'un « contrôle brutal » des services de renseignement libanais sur la vie quotidienne dans ces espaces d'exclusion (Latif, 2012, p. 29). Selon Latif (2012, p. 31), il existait : « des points de contrôle à l'entrée et à l'intérieur de chaque camp afin de surveiller les mouvements d'entrée et de sortie. Des permis étaient requis pour rendre visite à des membres de la famille qui se trouvent dans d'autres camps et toute forme de rassemblement non familial était interdit. De plus, les grands rassemblements familiaux tels que les funérailles et les mariages devaient être préalablement notifiés et approuvés » [ma traduction]. Latif (2012) précise que ce contrôle institutionnel de l'État visait essentiellement à éviter la permanence des camps sur le sol libanais et à empêcher toute forme de mobilisation politique.

Dans le camp de Kakuma (au Kenya), les réfugiés vivent avec le sentiment que les travailleurs humanitaires exercent un pouvoir de domination qui limite considérablement leur expression critique (Grayson, 2016). En effet, les habitants du camp soutiennent qu'il est impossible de parler librement aux visiteurs, « particulièrement les donateurs » (Grayson, 2016, p. 348). Pour les réfugiés, ces formes de privation de libertés entravent leur désir d'expression et d'accès au monde extérieur (Ibid.). La prise de décision unilatérale, éloignée du meilleur intérêt des réfugiés a aussi été constatée (Ibid.). Par ce fait même, le HCR et les différents ONG constituent un « gouvernement humanitaire » qui exerce « localement le pouvoir souverain » (Agier, 2008a, p. 298). Agier affirme que « le gouvernement humanitaire est l'entité qui construit, gère et contrôle le camp [...] pour y garder des populations considérées, simultanément ou alternativement, comme vulnérables et indésirables, victimes et dangereuse » (Ibid., p. 298).

Bietlot (2005, p. 5) soutient que le camp « ne renvoie pas intrinsèquement à l'expérience totalitaire, mais désigne — sans euphémisme — des lieux de maintien sous contrôle de groupes d'humains indésirables, donc par la force des choses, des zones de restriction ou privation de droits ». Relevons cependant que la littérature évoque une situation où « être enfermé » ou « être dedans » ne prennent toute leur signification pour le reclus que par rapport à celles de « sortir » ou d'« aller dehors » tel que l'affirme Goffman (1968) au sujet des institutions totalitaires. De plus, la notion de « vie nue », développée par Agamben (1997) pour désigner non pas la simple vie naturelle, mais une vie qui est incluse par son exclusion pourrait sembler particulièrement adéquate pour appréhender la réalité du camp. Selon cet auteur, la « relation d'exception [est] cette forme extrême de la relation qui n'inclut quelque chose qu'à travers son exclusion » (Agamben, 1997, p. 26). Elle est symbolisée notamment par la structure-camp qui s'ouvre quand l'État doit faire face à quelque chose qu'il ne peut que gérer par des lois d'exception : « la vie nue qui est cette vie de réfugié, de l'apatride, de l'immigré qui a perdu la totalité de ses droits ainsi que la possibilité d'en réacquérir » (Grandmaison et collab., 2007, p. 69). À travers la figure de *l'Homo sacer*, la vie nue correspond donc à cette forme de bannissement ou d'exclusion et occupe une place sur la limite de l'humanité (Agamben, 1997 ; Grandmaison et collab., 2007). Pourtant, dans la même veine que l'analyse critique des thèses d'Agamben effectuée par Maria Muhle (2007)⁵, Agier démontre que ce qui pose problème dans les écrits d'Agamben (1997) est le fait de ramener le camp « à un pur espace de mort, une mort sociale avant d'être une mort physique comme l'ont été les camps d'extermination » (Agier, 2008b, p. 114).

Pour les réfugiés burundais en Tanzanie, on constate qu'ils « sont, en l'occurrence, gardés dans des camps afin de ne pas déséquilibrer l'environnement, l'économie nationale et la culture unique du pays d'accueil » (Turner, 2002, p. 5). Les travaux de Turner (2002) démontrent que les réfugiés burundais du camp de Lukole avaient l'interdiction de s'éloigner à plus de quatre kilomètres du camp, car il fallait les contenir dans la région affectée. Ce type de restrictions était applicable dans les huit autres camps burundais puisqu'ils faisaient face à la même population, aux mêmes circonstances, aux mêmes réalités, au même État et à la même organisation de l'ONU, le HCR. Par ailleurs, cette gestion du « problème des réfugiés » qui dérange « l'ordre national des choses » est abondante dans la littérature consultée (Montclos, 2008 ; Kagwanja et Montclos, 2002 ; Turner, 2002). Les écrits sur les migrations contemporaines démontrent que les

⁵ Voir l'article de Maria Muhle dans Olivier Le Cour Grandmaison et collab. (2007)

phénomènes de mobilités sous contraintes sont accompagnés par un choix lexical qui n'est jamais innocent dans les discours institutionnels et médiatiques, car il révèle un positionnement politique (Nous, 2015). En effet, Nous (2015) et Agier (2002) présentent une liste de thèmes non exhaustive souvent employés dans le domaine des migrations : exilés, étrangers, émigrés, immigrés, migrants, issus de l'immigration, expatriés, rapatriés, déplacés, déracinés, déguerpis, rescapés, sinistrés, réfugiés, demandeurs d'asile, clandestins, sans-papiers, apatrides, bannis, proscrits, parias, errants, exclus, disparus, refoulés, déportés, internés, etc. Selon Bauman, la terminologie de « déchet humain » s'applique très bien aux personnes réfugiées (2007, p. 58). En effet, tous les déchets, y compris le déchet humain, ont tendance à s'entasser sur un même site avec un infime espoir d'être recyclés « en membres légitimes et reconnus de la société humaine » (Ibid., p. 58). Étant considérés comme des êtres sans qualités, ils sont abandonnés dans un territoire sans nom et on leur barre toutes les routes qui mènent vers « les lieux significatifs, vers ceux où pourrait être forgée une signification socialement lisible » (Bauman, 2007, p. 59).

Les conditions de vie dans les camps de réfugiés burundais en Tanzanie ne sont pas faciles à déterminer en raison du peu d'études qui se sont intéressées à cette population, mais les écrits sur d'autres camps situés ailleurs en Afrique peuvent nous donner une pertinente idée sur cet état de fait.

1.1.3.3. L'installation et la débrouillardise

Ainsi, s'installer et évoluer dans les camps de réfugiés se fait de façons diverses. Les travaux d'Agier démontrent que dans certains cas, les personnes sont littéralement enfermées dans les camps, comme l'ont été les Kurdes d'Irak réfugiés en Turquie en 1988 et 1992 (2002, p. 81). D'autres le sont en principe et réussissent à recréer des échanges, des activités, comme au Kenya ou dans l'ex-Zaïre (Ibid.). D'autres encore, « sont répartis dans des sites ruraux comme les 50 000 réfugiés angolais pour la plupart de Maheba, en Zambie » (Ibid., p. 81).

L'exemple des réfugiés du camp de Maheba (en Zambie) montre que lorsque ces derniers quittent les centres de transits, ils « sont placés sur un espace vide à défricher, avec une bâche, une ou deux couvertures et quelques rares ustensiles de cuisine. L'aménagement de cet espace, la fabrication des cases, la préparation des sols pour y faire un peu de culture : toute cette installation minimale leur prend plusieurs mois » (Agier, 2003, p. 83). Parallèlement, les réfugiés burundais en Tanzanie n'ont pas reçu plus pour survivre et devraient composer avec un

encadrement « total » du HCR (Turner, 2002, p. 33). En effet, des planificateurs, des hydrauliciens, des nutritionnistes et des médecins s'approprient de l'organisation des camps burundais, et les réfugiés ont l'obligation de construire leurs maisons en ligne droite (Turner, 2002). Pour les réfugiés rwandais dans l'ex-Zaïre, l'étude de Dusenge et Sibomana (2004) démontre que l'identification des sites d'implantation des camps n'était pas chose facile, car de manière courante, le gouvernement zaïrois ne concédait que les terrains les moins valorisés pour accueillir les réfugiés. Ainsi : « Les sites concédés étaient des terrains à sol d'origine volcanique présentant beaucoup de difficultés d'aménagement : il était difficile de creuser des fossés pour les latrines, la végétation y était rare et la nappe phréatique était bien trop profonde pour pouvoir la valoriser » (Dusenge et Sibomana, 2004, p. 20).

Cependant, une fois installés, les réfugiés de Kakuma et Dadaab (au Kenya) ne restaient pas inactifs à attendre l'aide internationale. En effet, « afin de se procurer les biens manquants, ils revendent une partie des vivres distribués par les organisations humanitaires (chaussures, vêtements, viande, lait, pâtes, kérosène, allumettes) : tout devient matière à échange. Lorsqu'on leur permet de cultiver les alentours, les réfugiés se montrent également susceptibles de redynamiser l'agriculture locale, base de la prospérité urbaine des localités environnantes » (Montclos, 2008, p. 199-200). L'exemple du camp de Kakuma, sa taille, le temps d'existence du site, son économie et ses infrastructures en font un environnement comparable, à certains égards, à un milieu urbain (voir Grayson, 2015, p. 29). Concernant les réfugiés rwandais, les études de Dusenge et Sibomana (2004) montrent qu'après avoir dépassé la phase de survie (période où ils se préoccupaient de manger au moins une fois par jour, boire, dormir et s'habiller), les occupants des camps réussissent à étendre leurs activités dans d'autres domaines (p. 38-39-40). En effet, tout comme à Kakuma et Dadaab, les activités commerciales ont pris naissance et les enseignants, les anciens professeurs d'Université, les artisans, les ouvriers partagèrent tous leur savoir-faire dans ces espaces de refuge (Ibid., p. 40).

Bien que ces zones humanitaires soient défavorables à l'émancipation, cela ne signifie pas que les réfugiés soient incapables de faire preuve de débrouillardise. Cela ne signifie pas non plus que ces derniers soient dépossédés de leur imaginaire et incapables de contourner, même partiellement, le contrôle et le pouvoir des institutions en place » (Grayson, 2016, p. 351). Les recherches de Grayson (2016) illustrent le fait que les réfugiés ont tendance à croire que les organisations humanitaires disposent de ressources illimitées, ce qui motive certains à collecter

plus que leur part d'assistance sans associer ce geste à une forme de déviance quelconque.

Finalement, comme Turner (2002) et Agier (2003 ; 2008a) l'ont déjà souligné, ces espaces humanitaires ne produisent pas seulement des réfugiés, mais ils produisent aussi de nouvelles catégories sociales. En effet, rappelons qu'en Tanzanie, le HCR et les ONG s'occupent de la gestion quotidienne du camp en fournissant les installations, en fixant les règles de construction des maisons, en encourageant l'émancipation de la femme, en mobilisant les jeunes, etc. (Turner, 2002). Ces initiatives sont « dépolitisées » et contribuent, selon Turner (2002, p.36) « à créer une nouvelle espèce de citoyen-sujet ». Il se forme ainsi, à travers le gouvernement d'un camp, de nouvelles catégories sociales. Malgré les conceptions juridiques qui associent les occupants des camps à des sans droits, diverses études démontrent qu'ils ne sont pas réduits du même coup à l'*Homo sacer* (voir Turner, 2002 ; Bietlot, 2005 ; Grandmaison et collab., 2007 ; Agier, 2008b). Par contre, que ce soit en Tanzanie ou ailleurs, la littérature consultée démontre parfaitement la situation précaire de ces « indésirables » ou ce « déchet humain ».

Ainsi, le troisième temps de l'identification des réfugiés représente donc cet espace de confinement — « l'attente pendant des mois, des années, ou des cycles entiers de vie passés en transit au bord des villes ou dans des camps qui semblent vouloir devenir des villes sans jamais y parvenir » (Agier, 2002, p. 13). Au Liban, en Jordanie et dans les territoires palestiniens (Gaza, Cisjordanie), certains camps existent depuis une cinquantaine d'années et connaissent, sur le plan de l'organisation sociale et des pratiques économiques, une urbanisation qui s'apparente de certaines villes dans le monde (Agier, 2008a). En d'autres termes, des relations sociales, culturelles et politiques se développent au sein de cette zone délimitée. Pour que ces espaces produits par des procédures d'exclusion puissent fonder de nouveaux espaces, durables et viables, ils auront d'abord à « se dégager de l'emprise d'une représentation qui les confine dans les marges et la non-existence. » (Agier, 2008a, p. 281).

1.1.4. Le pays d'accueil comme quatrième temps de l'identification des réfugiés

Puisque la population qui nous intéresse dans cette étude a quitté les camps pour une terre d'accueil, j'ai en effet proposé d'ajouter un quatrième temps aux trois temps de l'identification des réfugiés étudiés par Agier (2003), celui du pays d'accueil des réfugiés.

Rappelons tout d'abord que le droit international impose une obligation juridique d'accueil des réfugiés à tous les États parties à la Convention internationale relative au statut des

réfugiés. Généralement, comme la littérature l'indique, les réfugiés accueillis dans les pays occidentaux ont préalablement fui la violence, les persécutions et les conditions socio-économiques précaires qui dévastaient leur pays d'origine (Clochard, Gastaut et Schor 2004, Agier 2002). L'opportunité de refaire leur vie dans un pays d'accueil est ainsi offerte à eux.

Récemment, les politiques d'intégration ont connues des transformations marquées dues à l'arrivée massive de demandeurs d'asile et de réfugiés, qui ont mis à l'épreuve plusieurs pays de l'occident. Rappelons par exemple que l'Allemagne a enregistré 440 000 demandes d'asile en 2015 et 720 000 en 2016, ce qui a poussé le pays à augmenter massivement le budget fédéral alloué à l'enseignement général de la langue (de 244 million EUR en 2015 à 559 millions EUR en 2016 et à 610 millions en 2017) et l'apprentissage de la langue à des fins professionnelles (de 179 millions EUR en 2016 à 470 millions EUR en 2017)⁶. Un autre exemple qui mérite d'être souligné est le cas de la Suède, qui en 2015 a accueilli le nombre le plus élevé de demandeurs d'asile par habitant jamais enregistré dans un pays de l'OCDE⁷. Afin de favoriser l'intégration de ces derniers, le pays a alors investi près de 60 millions d'euros dans l'élaboration de nouveaux programmes linguistiques et des dispositifs d'évaluation et de validation des compétences des nouveaux arrivants (OCDE, 2017).

Au Canada, de janvier 2015 à juin 2017, le gouvernement fédéral a réinstallé 38 275 réfugiés sur son territoire, sans compter les catégories de réfugiés issus du programme de parrainage mixte et du parrainage par le secteur privé.⁸ En incluant ces deux autres catégories, un total 82 010 réfugiés sont réinstallés sur le territoire canadien en moins de deux ans⁹. Le Canada se situe donc parmi les cinq pays qui accueillent le plus de réfugiés au monde (Stewart et collab., 2015 ; Nofal, 2017). Toutefois, c'est surtout en réponse à la crise humanitaire sans précédent qui sévit au Moyen-Orient que le gouvernement fédéral s'est récemment engagé à ouvrir la porte à un grand nombre de réfugiés, qui pour la plupart, sont d'origine syrienne. En effet, entre novembre 2015 et octobre 2016, 32 737 réfugiés syriens ont été accueillis par le gouvernement canadien (Citoyenneté et Immigration Canada, 2016). Comme Saillant l'a démontré, les « réfugiés publics » (personnes admissibles selon la Convention internationale relative au statut des

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), <http://www.oecd.org/fr/migrations/perspectives-des-migrations-internationales-19991258.htm> Consulté le 5 novembre 2017

⁷ Ibid.

⁸ Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.cic.gc.ca> Consulté le 7 septembre 2017

⁹ Ibid.

réfugiés) deviennent de fait des « immigrants reçus », qui peuvent alors jouir de l'obtention sur demande d'une citoyenneté canadienne et bien d'autres privilèges (Saillant, 2007, p. 71).

Pour la période qui nous intéresse, précisément entre 1993 et 2002, le nombre de réfugiés burundais accueillis au Canada est de 1702.¹⁰ Durant ces neuf ans, le Canada a reçu annuellement des réfugiés burundais, le volume variant d'une année à l'autre : en 1993 (38 personnes), en 1994 (362 personnes), en 2001 (357 personnes)¹¹. La majorité de ces Burundais provenaient des camps de réfugiés situés dans les pays voisins, en Tanzanie, en République démocratique du Congo et au Rwanda (Djukic, 2007). Si le gouvernement fédéral canadien est l'acteur qui détermine le statut et les critères d'admission au pays des nouveaux arrivants, une fois la frontière canadienne traversée, ce sont les organismes gouvernementaux, communautaires ou associatifs qui fournissent le soutien pour l'installation des réfugiés (Saillant, 2007).

Sur le sol canadien, précisons que l'aide humanitaire se manifeste en deux volets : 1) l'aide aux sinistrés en cas de catastrophes naturelles (par exemple, la tempête du verglas de 1998) ; et 2) l'aide aux réfugiés à travers des programmes (a) de rétablissement des réfugiés et des personnes protégées pour des raisons humanitaires (réfugiés publics) et (b) d'asile au Canada (Saillant, 2007). Le Programme fédéral d'aide à la réinstallation (PAR) fournit un soutien sous forme de revenu pour une durée d'un an ou jusqu'à ce que le réfugié devienne autonome¹². Au cours des quatre à six premières semaines suivant l'arrivée du réfugié, le PAR lui fournit des services « immédiats et essentiels », y compris un hébergement temporaire, l'aide pour trouver un logement permanent, une évaluation des besoins, de l'information et de l'orientation et des liens vers d'autres programmes fédéraux et provinciaux¹³ ». Au Québec, c'est après la création de son ministère de l'immigration (1968) que la province s'est dotée d'instruments lui permettant de déterminer le volume et la sélection des immigrants qui viennent sur son territoire (Berthiaume et collab., 2014). De plus, c'est en vertu de l'accord Canada-Québec (1991) que la province obtient l'entière responsabilité en matière d'accueil, d'intégration linguistique, culturelle et économique sur son territoire (Ibid., p. 218).

¹⁰ Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.cic.gc.ca> Consulté le 27 novembre 2004 par Djukic, 2007, p. 26

¹¹ Ibid.

¹² Citoyenneté et Immigration Canada, <http://www.cic.gc.ca> Consulté le 29 février 2016.

¹³ Ibid.

Une étude de Charland (2006) portant sur les effets que peuvent avoir les pratiques de la structure d'accueil et d'établissement au Québec sur les liens de confiance des réfugiés colombiens soulève des éléments particulièrement intéressants. Huit familles de réfugiés colombiens ont été interviewées au regard de leur expérience antérieure à la migration et de celle de l'accueil et l'établissement au Québec. Les conclusions de cette recherche soulèvent que plusieurs réfugiés colombiens sentent que leur condition de réfugiés n'est pas considérée dans les premières semaines de leur arrivée au Canada (Charland, 2006). De plus, les réfugiés exposent que l'aide reçue par la structure d'accueil se limite strictement à l'aide matérielle de base, ce qui contribue à leur isolement. Selon Charland (2006, p. 131), « cette limite participe à produire et reproduire l'insécurité que vivent les réfugiés durant les premières semaines, voire la première année de leur arrivée au Québec ». De façon générale, ces réfugiés considèrent que les procédures liées à leur accueil et à leur établissement leur privent d'un pouvoir d'action sur leur vie puisqu'elles les contraignent à l'identité de « vulnérable » (fréquenter les organismes d'accueil et d'établissement implique reconnaître sa propre vulnérabilité) (Ibid., p. 131). Comme Patricia Ward (2016) l'a noté, contrairement au migrant qui peut être considéré comme une contribution critique à la main d'œuvre d'un pays, le réfugié est souvent compris comme une personne vulnérable qui dépendra des services nationaux. Sur le plan de l'accès à l'emploi, l'OCDE établit plutôt que « contrairement aux demandeurs d'asile, les réfugiés bénéficient généralement d'un accès total et immédiat au marché du travail du pays hôte »¹⁴. Mais souvent, les réfugiés instruits ne peuvent justifier leurs qualifications en raison des obstacles à la présentation et reconnaissance des diplômes (OCDE, 2017 ; MacLaren et collab., 2016 ; Hyndman, 2011). Même si l'« employabilité » ou la capacité à contribuer à l'économie canadienne n'est pas considérée comme un facteur décisif pour ouvrir la porte aux personnes réfugiées,¹⁵ la notion de dépendance (le réfugié perçu comme dépendant des services publics) peut façonner l'imaginaire collectif et influencer les décisions des acteurs politiques et économiques.

Les travaux de Guilbert (2004) ont démontré que l'accueil des réfugiés de Bosnie et Herzégovine (1993-1997), de l'Afghanistan (1997-1998) et du Kosovo (1999) au Québec ont

¹⁴ Voir la page 97 du rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), <http://www.oecd.org/fr/migrations/perspectives-des-migrations-internationales-19991258.htm> Consulté le 5 novembre 2017

¹⁵ Voir l'art. 3 (2) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/page-1.html> Consulté le 5 novembre 2017.

suscité des situations conflictuelles ou problématiques. Selon Guilbert (2004) « le choc culturel le plus crucial et le plus important à résoudre, tant chez les immigrants que chez les professionnels de l'intervention et les employeurs, est l'écart entre les manières de penser le monde et de faire les choses dans un contexte administratif et public » (Ibid., p. 213). « La confrontation, sans transition, à des méthodes d'apprentissage radicalement nouvelles a eu pour effet d'engendrer des résistances qui nuisent à l'apprentissage tant chez les gens les plus instruits que les gens moins scolarisés » (Ibid., p. 214). Un autre aspect de cette recherche qui mérite d'être soulevé est le besoin de « reconnaissance identitaire et de sécurité ontologique » des immigrants réfugiés (Ibid., p. 214). En effet, le parcours des réfugiés (les manques matériels, les séquelles, l'angoisse, les blessures) s'exprime souvent « à travers l'affirmation identitaire et la demande de reconnaissance de son identité » (Ibid., p. 214). Ce besoin de reconnaissance identitaire est ainsi associé à ce que le sociologue Anthony Giddens (1991, p. 35-69) appelle « le besoin de sécurité ontologique » qu'il définit comme la confiance de base de l'individu dans ses relations avec les autres (Ibid., p. 215).

Par ailleurs, l'étude de Stewart et collab. (2015) explore les difficultés de nature sociale, culturelle et économique auxquelles font face les réfugiés soudanais et zimbabwéens nouvellement arrivés au Canada. Les barrières qui limitent leur accès à des services incluent : 1) la langue ; 2) une situation financière précaire ; 3) le transport ; 4) la méfiance envers les fournisseurs de services ; 5) le peu d'informations concernant les services sociaux et de santé ; et finalement 5) la discrimination dont ils vivent (Stewart et collab., 2015). De leur côté, MacLaren et collab. (2016) soulignent que le risque d'acculturation, les problèmes de santé mentale, le racisme et les bouleversements identitaires sont des difficultés semblables aux réfugiés établis au Canada, aux États-Unis et en Australie. Plus généralement au Canada, les complications en termes d'accès aux services seront plus importantes si les réfugiés sont reçus dans de plus petites municipalités — ce qui incite certains à se déplacer vers les grandes villes comme Montréal, Toronto et Vancouver (Nourpanah, 2016 ; Stewart et collab., 2015).

Toutefois, en dépit de ces difficultés, les sentiments semblent globalement positifs comme le souligne une étude sur l'accueil et l'établissement des réfugiés afghans à Halifax :

Now that they are here, they show strong satisfaction and determination to build a viable and fulfilling life for themselves and their children. [...]They consider Halifax their home, and see themselves establishing themselves in this city. [...]They speak of the past with

bitterness and little fondness, and seem intent on devoting their energies to future, which is clearly envisaged as including Canada (Nourpanah, 2016, p. 58).

Même s'ils n'ont pas accès à une panoplie de services, ne parlent pas la même langue que les nationaux, ne partagent pas la même culture et ne socialisent pas avec les résidents établis depuis plus longtemps, les réfugiés afghans se sentent chez eux à Halifax (Ibid., p. 58). Plus précisément, ces derniers démontrent que leur sentiment de joie et de satisfaction est lié à des éléments tels que : 1) être en sécurité ; 2) avoir l'opportunité d'aller à l'école et développer son potentiel et 3) la possibilité de planifier un futur (Nourpanah, 2016). Il sera alors intéressant de discerner l'expérience des réfugiés burundais, sachant qu'ils proviennent de réalités et de contextes différents.

En somme, il faut noter qu'au moment de leur arrivée au Canada, les réfugiés vivent une réalité où tout leur paraît étranger et doivent repartir à zéro dans tous les aspects de la vie. De plus, contrairement aux situations d'exclusion sociale où les communautés (exclues et non exclues) coexistent au fil des générations, les réfugiés sont des individus qui arrivent dans un nouveau système social et politique et, ce faisant, débutent souvent leur vie dans une position de vulnérabilité et d'exclusion (Hynie, Korn et Tao, 2016). Nonobstant ces limites auxquelles peuvent faire face ces groupes, le Canada offre aux réfugiés qu'il accueille l'opportunité d'un nouveau départ dans une société libre et démocratique. Ainsi, pour les réfugiés burundais, ce parcours qui a débuté au Burundi pour se terminer au Canada en passant par les camps de réfugiés de la Tanzanie me mène à réfléchir sur l'exil, la mémoire et la production identitaire.

1.2. Cadre conceptuel

Il convient à présent d'explicitier quels seront les fondements théoriques de cette recherche. Ce cadre de référence composé de « lentilles » pour observer et interpréter mes données est intrinsèquement rattaché à mon objet et ma méthode de recherche. Afin de mieux définir et contextualiser l'objet de cette étude, j'introduirai différentes façons d'aborder trois concepts clés, puis je présenterai le cadre référentiel qui est au cœur de cette recherche. Ainsi, je vais d'abord présenter le concept d'exil, ensuite, j'aborderai celui de l'identité et enfin, j'explorerai le concept de mémoire. Le choix de présentation de ces trois concepts n'est pas dû au hasard, il doit être considéré comme un enchaînement logique (l'identité étant le produit du sens donné par la mémoire de l'exil). La mémoire est donc à la base de l'articulation de ces concepts, car elle

favorise la conscience identitaire, autrement dit, la conscience de soi dans la durée (Candau, 2005). Étant au centre de cette étude, ces trois concepts m'aideront à mieux situer mes interprétations des résultats d'analyse.

1.2.1 L'exil comme un état permanent

La littérature consultée démontre que l'exil prend origine dans la pratique antique qui consistait à bannir des individus de l'espace social pour toutes sortes de comportements jugés inacceptables (Nouss, 2015 ; Malkki, 1995b). Une fois l'individu banni de la société, il vivait une vie misérable avec le stigma d'être un « outsider ». De nos jours, la thématique de l'exil ne peut être réduite au bannissement, ni être seulement identifiée par les différents mouvements d'émigration du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e siècle (Nouss, 2015). Ainsi, la littérature contemporaine présente deux cadres de référence distincts quand on traite la notion d'exil : 1) celui de l'exil forcé par des circonstances politiques, économiques et environnementales particulières dans le cadre duquel le retour possible n'est jamais chose acquise ; et 2) celui de l'exil volontaire qui consiste à rompre avec ses appartenances passées pour un nouveau départ, mais qui laisse la porte ouverte à un retour éventuel (Nouss, 2015 ; de Sédouy et collab., 2010 ; Stitou, 2006).

Dans l'étude de Jacques Hassoun (2012), il est stipulé que l'exil de populations entières représente d'abord et avant tout la marque d'un choix. L'auteur soutient que ces populations arrivent, inconsciemment et subjectivement, à reconnaître le moment propice pour entamer la route de l'exode, de l'exil, de l'extériorité, plutôt que de rester dans un confinement marqué par la peur et l'horreur (Hassoun, 2012). À l'opposé, Leconte (2012) et de Sédouy et collab. (2010) illustrent que tout voyage d'exil est un état de « non choix », qu'on le qualifie de « volontaire » ou « forcé », personne ne choisit volontairement un tel arrachement, un tel déracinement. Qu'elle soit dite « volontaire » ou « forcée », cette épreuve qui consiste à quitter la terre où se sont tissés tous les repères identitaires renvoie la personne en exil à ce qui la fonde (Nouss, 2015 ; de Sédouy et collab., 2010 ; Stitou, 2006). En effet, les réfugiés ne choisissent pas d'être mobiles, pas plus qu'ils ne choisissent de subir le prolongement des violences, des massacres, des peurs qui ont provoqué cet exil et qui redéfinissent leur identité personnelle : leur identité la plus intime se retrouve « agressée, blessée, meurtrie » (Agier, 2002, p. 47).

Sur cette longue route qui les a amenés vers les camps, les réfugiés sont dépourvus de tout ce qui pouvait composer leur identité et deviennent des « sans papiers, sans État, sans logis, sans

fonction » (Bauman 2007, p. 56). Les travaux de Sédouy et collab. (2010, p. 233) démontrent concrètement qu'entre le moment de fuir son pays d'origine et le retour possible, la « condition de l'exilé est souvent comme suspendue dans le temps, avec la difficulté de réinstaller un chez soi ailleurs ». Par ailleurs, le vécu de cette expulsion de chez soi se définit, dans d'autres recherches, en une condamnation à l'errance et l'indigence (Leconte, 2012 ; Bianchi, 2005). Privé des repères fondateurs du pays d'origine, le sujet en exil est dans « l'errance intérieure », cherchant ailleurs des signes, des repères qu'il faudra apprendre à reconstituer pour qu'ils fassent sens (Hassoun, 2012, p.21). Une fois que ces individus sont devenus réfugiés, Agier (2002) démontre que :

Ils perdent les médiations qui fondaient leur existence sociale, c'est-à-dire une série ordinaire de choses et de personnes qui avaient un sens - terre, maison, village, ville, parents, biens, emploi et autres repères quotidiens - [;] ces êtres en errance et en attente ne possèdent plus que leur « vie nue », dont le maintien dépend du secours humanitaire (Agier, 2002, p. 94).

À cet égard, l'expérience exilique représente le noyau existentiel à toutes les formes de migration sous contraintes (Nouss, 2015). L'étude de Nouss (2015, p. 57) démontre que « tout exil est un exil intérieur dans la mesure où son expérience, avant de toucher le corps déplacé, imprime la marque psychique de la déchirure, d'une exclusion vécue d'abord dans l'intériorité, une conscience avant une condition ». Autrement dit, lorsqu'on manque une place dans un monde qu'on croyait commun, l'exil intérieur se concrétise quand la route prend l'apparence d'un dehors dans ce monde même (Agier 2010). De plus, il importe de signaler que la fracture qui caractérise l'exil n'est pas un détachement absolu, car il reste toujours des traces ou des séquelles qui rappelleront toujours à l'exilé qu'il vient d'ailleurs (Bianchi, 2005, p. 8). En effet :

Quitter son pays, sa terre ou sa maison ne renvoie pas seulement à la géographie du lieu, mais aussi à ce lieu de mémoire, à cet ailleurs qui n'a pas de figure, mais demeure le lieu d'un appel à chaque épreuve occasionnelle. Épreuve qui, en fonction de l'histoire singulière de chacun, peut générer symptôme, haine, angoisse, et/ou ouvrir à la créativité lorsque le sujet parvient à trouver la voie de la sublimation (Stitou, 2006, p. 65).

En ce sens, l'exil ne représente pas seulement un moment (un lieu de départ et un lieu d'arrivée), il est une condition. Donc, qu'il s'agisse d'un deuil, d'un changement de pays ou d'une rupture historique, chacun s'approprie cette perte originaire et l'élabore selon sa subjectivité (Stitou, 2006-1997). Selon Nouss (2015, p. 26), le noyau existentiel commun à tous les sujets en migration est à la fois une conscience et une condition. Cet auteur emploie les termes « expérience exilique » et « exilance » pour désigner ce noyau. De plus, si l'exilance naît de

circonstances extérieures, c'est la subjectivité individuelle qui en est porteuse (Nous, 2015). Ainsi, quelles que soient les époques, les cultures et les circonstances qui accueillent ou suscitent les migrations, l'exilance représente une condition et une conscience, les deux éléments pouvant, à différents degrés, ne pas coïncider. Par exemple, il est possible de se sentir en exil sans l'être concrètement (ce qui correspond à la conscience sans la condition) ; et l'être concrètement sans se sentir en exil (la condition sans la conscience) (Ibid., p. 65). Par ailleurs : la conscience de l'exil sans sa condition peut se manifester à travers les nouvelles générations au sein d'un peuple qui a connu l'exode. Dans ce cas précis, il s'agirait d'un manque identitaire des jeunes générations qui sont conscientes qu'ils viennent d'ailleurs, sans toutefois ressentir cette condition d'exilés (Poinsot et Treiber, 2016). Cependant, malgré le fait que l'expérience exilique puisse être commune, elle reste un cheminement individuel (Nous, 2015) qui peut être caractérisé comme « l'épreuve de l'étranger » (Berman, 1984 cité par Stitou, 2006-1997) que traverse chaque individu dans le parcours de son existence. Stitou stipule que : « L'exil [...] renvoie avant tout à la séparation originelle, fondatrice de la subjectivité et de l'altérité ; séparation qui exige la construction de fictions, permettant aux hommes de faire lien entre eux et de pallier leur déréliction. C'est en cela qu'il est épreuve » (Stitou, 2006-1997, p. 56).

Finalement, l'exil en tant que concept ne décrit pas uniquement un processus externe à l'individu qui se manifeste par l'absence d'un endroit géographique, la rupture avec un univers social particulier et la perte d'une certaine protection étatique. Nous avons vu plus haut que l'exil correspond aussi à un processus interne en parallèle ayant ses propres manifestations, ses propres ruptures, ses absences et ses pertes. La combinaison des deux éléments m'amène à concevoir l'exil comme un état permanent. En effet, dans le cadre de la présente étude, je m'intéresse à l'exil comme un état, une conscience et une condition. Par l'analyse du parcours des réfugiés burundais, je serai en mesure de mieux préciser leur expérience exilique.

1.2.2 L'identité

Le concept d'identité est complexe et a fait l'objet de multiples théorisations. Dans le cadre de cette thèse, j'adopte la perspective interactionniste qui se situe dans une approche constructiviste et plus précisément celle des sociologues de la deuxième génération de l'école de Chicago comme Erving Goffman, Howard Becker et Herbert Blumer. Ces auteurs adoptent une perspective de l'interactionnisme dite générale, car elle se concentre sur « les interactions

sociales, la construction des identités et des trajectoires, les savoirs des acteurs et leurs routines, tout en les étudiant dans divers contextes comme ceux des institutions ou encore, des mondes du travail ou de la déviance » (Poupart, 2011, p. 180). En renforçant la perspective de Georges Hebert Mead, Blumer (1969) propose trois prémisses de l'interactionnisme symbolique : 1) « Les êtres humains se comportent à l'égard des choses selon les significations qu'ils accordent à celles-ci [...] ; 2) les significations sont la résultante des interactions sociales [...] ; 3) les significations se modifient et se construisent au travers des processus d'interprétation mis en œuvre dans les situations réelles [...] » (Herbert, 1969 cité par Poupart, 2011, p. 187). Le monde ne doit donc pas être perçu comme une réalité en soi, il est plutôt « le produit de la permanente activité de pensée des individus, il devient un univers de sens » (Le Breton, 2004, p. 33). Le caractère symbolique étant la matière première, Le Breton (2004) fait remarquer que l'existence commune repose sur un processus immense de communication qui se traduit en échange du sens. L'analyse du parcours des réfugiés burundais s'inscrit très bien dans cette optique puisque je m'intéresse au sens qu'ils confèrent à leurs interactions sociales, un sens qui est attribué et continuellement négocié (de Queiroz et Ziolkowski, 1997 ; Le Breton, 2004). J'adopte donc cette position épistémologique, car elle suppose que « les êtres humains construisent leurs réalités dans le processus d'interaction avec les autres humains » (Poupart, 1980, p. 171). Je partage avec les chercheurs qui s'inspirent de cette perspective un intérêt pour : 1) les expériences quotidiennes des acteurs ; 2) une vision interprétative du monde ; et 3) le travail de terrain (Morissette, 2011). Autrement dit, en adoptant ce courant, j'accepte l'obligation méthodologique de connaître de l'intérieur la réalité de l'acteur dans un effort pour saisir cette réalité comme celui-ci la conçoit (Poupart, 1980, p. 171).

L'approche constructiviste aborde la question identitaire comme une ressource sociale en construction et en transformation perpétuelle (Cherqui et Hamman, 2009 ; Dorais, 2005-2004 ; Avanza et Laferté, 2005 ; Brubaker et Cooper, 2000). Cette façon de cerner le concept d'identité est celle que j'emprunte pour cette thèse tout en étant conscient des critiques quant à la diversité, l'ambiguïté et la complexité du concept (voir Avanza et Laferté, 2005 ; Brubaker et Cooper, 2000). Concrètement, je délaisserai la vision « substantiviste (Dorais, 2005-2004) ou « forte » (Brubakar et Cooper, 2000) de l'identité pour exploiter celle de l'interactionnisme symbolique (voir les travaux de Goffman, 1973 ; 1975).

Dans cette perspective, Goffman (1975) présente la notion d'identité en quatre figures : 1)

l'identité sociale virtuelle ; 2) l'identité sociale réelle ; 3) l'identité pour soi ; ainsi que 4) l'identité personnelle. Selon l'auteur, la première identité sociale, celle virtuelle, est une conséquence du regard que nous portons sur un individu, ce qu'il devrait être selon notre conception (attributs physiques ou moraux que nous lui conférons). L'identité sociale réelle quant à elle repose sur les attributs effectivement possédés par la personne, entre autres, le sentiment que l'individu possède de lui-même. Il y a donc stigmatisme lorsqu'il existe un désaccord entre l'identité sociale réelle d'un individu, ce qu'il est, et l'identité sociale virtuelle d'un individu, ce qu'il devrait être (Goffman, 1975, p.12). En fait, tout attribut risquant de s'écarter aux attentes communes est susceptible de cadrer dans cette notion de stigmatisme (Goffman, 1975). Ainsi, pour la personne stigmatisée, il peut exister une ambivalence du choix de s'attacher à ses semblables ou de se diriger vers ceux qui sont qualifiés de normaux. L'individu se trouve alors « au centre d'une arène où s'affrontent les arguments et les discours, tous consacrés à ce qu'il devrait penser de lui-même, autrement dit, à son identité pour soi » (Goffman, 1975, p. 147). Cette contradiction des discours fait en sorte que le stigmatisé peinera à trouver sa place dans la structure sociale, ce qui affectera certainement la construction d'une identité pour soi (Goffman, 1975). L'identité personnelle est quant à elle abordée sur le plan de l'unicité. Selon Goffman (1975, p. 73), dans les groupes sociaux restreints et d'existence durable, chaque individu est connu des autres comme une personne « unique ». Cette unicité d'un individu dont parle l'auteur implique celle de « signes patents » jouant le rôle de « porte-identité et sont, par exemple, l'image mentale que l'on a du visage de quelqu'un, ou bien la connaissance de sa place particulière au sein d'un certain réseau de parenté » (Ibid., p. 73). Ainsi donc, chaque personne se laisse identifier des autres autour de ces éléments de différenciation (ibid.).

Dans son autre ouvrage classique « La mise en scène de la vie quotidienne : La présentation de soi », Goffman (1973) utilise la métaphore théâtrale pour penser le monde social dans une analyse des interactions et du comportement des individus. En mobilisant les dynamiques interactionnelles sur scène, il y dégage ce qu'elles nous apprennent du monde social et des interactions quotidiennes. L'interaction est donc pensée comme une représentation. Ainsi, l'auteur définit une représentation par « la totalité de l'activité d'une personne donnée, dans une occasion donnée, pour influencer d'une certaine façon un des autres participants » (Goffman, 1973, p. 23). Dans le cadre de ces interactions, Felices-Luna ajoute que :

[...] les acteurs sociaux produisent et s'attribuent mutuellement des identités sociales ou personnelles selon le degré de connaissance de l'autre. Ce sont ces identités qui

permettent à chaque acteur d'anticiper le jeu des autres et, de ce fait, d'accommoder ses propres représentations aux attentes des autres. Ces identités ne sont pas fixes, mais plutôt flottantes ; elles peuvent changer d'une interaction à une autre selon le rôle joué au moment de l'interaction et la manière dont celui-ci est joué, ainsi que les parties en présence » (Felices-Luna, 2015, p. 76).

Je postule effectivement que les identités sont créées et maintenues par le jeu des interactions entre les individus et les groupes (voir Barth, 1969 ; Goffman, 1973 ; 1975). Ce postulat cadre avec les travaux de L-J. Dorais, qui démontrent que l'identité individuelle est « la façon dont l'être humain construit son rapport personnel avec l'environnement » (2004, p.2). Ainsi, en transmettant leur mémoire, les réfugiés participants me feront part de leur construction identitaire et leur manière d'être au monde. Les travaux de Goffman (1973) nous indiquent que si l'individu possède plusieurs identités, un « soi » unique représente la fusion de ces multiples identités. Le « soi » de Goffman demeure de nature interactionnel ou relationnel, il est celui qui se présente et, celui qui est perçu (Goffman, 1973 ; de Queiroz et Ziolkowski, 1997). Par exemple, je peux à la fois me présenter comme burundais, africain ou canadien. Mais, burundais, africain ou canadien, je demeure les trois en tant qu'une seule et même personne. Entre autres, l'identité du Burundais fait partie d'une multiplicité d'identités qui forment un seul « soi ».

Selon Dorais (2004), l'identité se définit par trois éléments clés. L'identité est d'abord un rapport (« les gens commencent à s'identifier dès qu'ils se rendent compte du fait qu'ils ne sont pas seuls au monde ») (Ibid.). Ensuite, l'identité « est relationnelle, elle est sujette à changement quand les circonstances modifient le rapport au monde. Cela signifie qu'elle n'est pas donnée une fois pour toutes ; elle est plutôt construite » (Ibid., p.2). Finalement, l'identité équivaut à la relation que l'individu a construite avec son environnement (l'environnement comprend tout élément signifiant faisant partie de l'entourage d'une personne : les gens, la langue parlée, les actes de ces gens, les idées et représentations transmises par ces paroles et ces actes, etc.) (Dorais, 2005 ; 2004, p. 3). L'auteur précise également que l'identité doit être saisie comme phénomène individuel, car tout individu possède sa « propre conscience identitaire » (Dorais, 2004, p.2). Parmi les notions goffmaniennes sur l'identité et l'étude de Dorais (2004), il me semble essentiel, à mon avis, de préciser qu'il n'existe pas de contradiction entre l'identité personnelle (Goffman, 1975) et l'identité individuelle (Dorais, 2004).

Comme Chaumier l'a si bien expliqué, « Non seulement l'identité n'est pas une donnée immuable, résulte d'une construction et d'un devenir, mais elle est dans sa nature et son existence

même, incertaine. Figure multiple et changeante, qui exprime des facettes diversifiées de la personne, elle est une présentation de soi autant qu'une histoire, et peut revêtir des apparences qui ont plus à voir avec le trompe-l'œil qu'avec la matérialité concrète des données objectives » (2005, p. 33). Ganem et Hassan ajoutent que : « La construction identitaire constitue un processus complexe, tout au long de la vie, par lequel le sujet se différencie progressivement des autres tout en étant en relation avec les autres » (2013, p. 109). Les interactions deviennent alors constructives d'identités et les individus deviennent des acteurs d'une « multi ou pluri-identité », dont ils peuvent produire les rôles (Chaumier, 2005, p. 34). Cette « multi ou pluri-identité » s'associe très bien avec le « soi » fondateur de Goffman (1973). À la lumière de ces écrits, on constate que l'aspect relationnel est indispensable quand on mobilise le concept d'identité.

Ainsi, je propose d'utiliser le concept d'identité comme étant le produit du sens constitué par la mémoire des réfugiés participants à cette étude. Étant ultimement ancré dans l'interactionnisme symbolique, je rappelle que j'emprunterai l'idée de « la présentation de soi » de Goffman (1973) pour présenter les identités plurielles des réfugiés burundais. Je tenterai de démontrer comment les participants se présentent, comment ils présentent leur parcours, et comment ils gèrent les impressions qu'ils laissent. En faisant appel à la mémoire profonde des individus, à leurs souvenirs et en permettant leur expression et leur communication, je serais en mesure d'explorer le processus identitaire des réfugiés burundais. Dans la même veine que Chaumier (2005), concevoir les identités comme étant multiples, en constante évolution et transformation exige une approche d'explication qui se doit d'être « un travail d'interprétation ». En effet, puisque les identités ne sont pas « définitives, ni closes, ni certaines », je ne prétends pas accéder à une vérité absolue, mais simplement fournir des pistes de compréhension qui peuvent être plurielles, relatives, voire même contradictoires (Chaumier, 2005). Contrairement à une approche « substantiviste » ou « forte » de l'identité (Dorais, 2005-2004 ; Brubakar et Cooper, 2000), j'estime, en m'inspirant de Carof et collab. (2015) que c'est bien les éléments de complexité du modèle « constructiviste » de l'identité qui représentent tout l'intérêt de l'utiliser.

Comme je m'intéresse à la production identitaire des réfugiés burundais, la notion d'identité historisée (Candau, 1998) me semble particulièrement pertinente. En effet, Candau (1998) nous fait remarquer que c'est grâce à une mémoire « forte » que se construit l'identité historisée :

Dans le cadre d'un rapport au passé qui est toujours électif, un groupe peut fonder son identité sur la mémoire de la souffrance partagée. L'identité historisée se construit pour une bonne part en s'appuyant sur la mémoire des tragédies collectives. Par exemple, les Juifs ont hérité d'une mémoire destructrice et fondatrice en même temps qui, dans tous les cas, reste un référent identitaire incontournable (Candau, 1998, p. 147 — 148 -150).

C'est donc la mémoire des massacres, de l'extermination, de l'exil, du camp qui structure en profondeur l'identité des groupes qui estiment en être les gardiens (Candau, 1998 ; Coenen-Huther 1994). Le concept de mémoire, ultimement lié aux notions d'exil et d'identité me permettra d'élaborer un cadre de référence précis pour ce projet de recherche. Avant même d'explorer les grandes lignes de cette notion, il est nécessaire de rappeler que c'est grâce à cette faculté que les réfugiés burundais me feront part de leur parcours. Dans la littérature, on peut constater que ce concept amène souvent les experts à aborder les différents fondements de la faculté de mémoire tels que ses bases anatomiques et biologiques, ses facultés psychiques et ses fondements mythiques et philosophiques (Ricœur, 2003 ; Candau, 2005). Il ne s'agit pas, dans ce projet de recherche, de s'attarder sur ces points, mais de cerner comment la mémoire des participants leur permet de donner un sens à leur expérience exilique (Nous, 2015).

1.2.3 La mémoire

La mémoire est cette faculté qui assure la continuité identitaire (Djukic, 2007 ; Candau, 1996 - 1998). En se rappelant et en s'exprimant, les personnes créent les conditions pour la création et la préservation de l'identité dans ses formes individuelle et collective (Gemignani, 2014). Selon Gemignani, « la mémoire et ses utilisations, en d'autres termes, créent des formes d'ordre et des liens sociaux » (Gemignani, 2014, p. 131). Comme plusieurs auteurs l'ont souligné : l'élaboration et l'enracinement des identités sont influencés par le travail de la mémoire (Djukic, 2007 ; Candau 1996). En fait, il n'y a pas lieu de distinguer ces deux notions, car il ne peut y avoir d'identité sans mémoire (somme de souvenirs et d'oublis) (Candau, 2005 ; Djukic, 2007). Dès lors, « transmettre une mémoire et faire vivre ainsi une identité ne consiste pas seulement à léguer un contenu, mais une manière d'être au monde » (Candau 1998, p. 114 ; Djukic, 2007).

La mémoire est constituée de deux grandes catégories : le temps et l'identité (Djukic, 2007). Cette faculté permet au sujet de s'inscrire dans le temps, dans la continuité temporelle, dans la durée et de saisir la continuation de son état (Djukic, 2007 ; Candau, 1996). Le travail de la mémoire permettra donc aux réfugiés participants de replonger dans leur passé afin de me faire

part de leurs expériences. D'après Candau, « la mémoire n'est donc rien d'autre que le nom donné à cette faculté constituante de l'identité personnelle qui permet au sujet de se penser identique dans le temps » (Candau 1996, p. 119). Selon le même auteur, « le souvenir de l'expérience individuelle résulte ainsi d'un processus de sélection mnémonique et symbolique de certains faits réels ou imaginaires — qualifiés d'évènements — qui président à l'organisation cognitive de l'expérience temporelle (Candau, 1998, p. 91).

La littérature consultée évoque plusieurs typologies de la mémoire. Nous pouvons, par exemple, aborder ce concept sous la forme d'une mémoire individuelle ou collective (Halbwachs 1950 ; Candau, 1996-1998 ; Licata et collab. 2007), une mémoire familiale (Vatz Laaroussi, 2007 ; Muxel, 1996), et une mémoire sociohistorique (Coenen-Huther 1994). Selon les circonstances, ces typologies de la mémoire seront mobilisées pour apporter un sens à l'exil des réfugiés burundais.

Les dimensions individuelles et collectives de la mémoire sont abondantes dans la littérature recensée. Notons que par sa mémoire individuelle, le sujet « vise et appréhende continûment le monde, il manifeste ses intentions à son égard, le structure et le met en ordre (dans le temps comme dans l'espace) et lui donne du sens » (Candau, 1998, p. 52). Autrement dit, cette typologie de la mémoire est une forme d'« inspection du moi » dans le temps (Djukic, 2007). De même, l'individu dépourvu de sa mémoire vit uniquement dans l'instant présent et perd ses capacités conceptuelles (Candau, 1998).

Selon Candau, on doit la désignation de « certaines formes de conscience du passé (ou d'inconscience dans le cas de l'oubli) apparemment partagées par un ensemble d'individus à Maurice Halbwachs », père fondateur du concept de mémoire collective (1996, p. 61). Ces représentations partagées par une collectivité s'actualisent dans des pratiques collectives, comme la sauvegarde de sites et monuments historiques ou encore, les rituels commémoratifs (Candau, 1996 ; Licata et collab., 2007). Selon Licata et collab. (2007), un groupe social est en mesure de développer sa propre mémoire collective, mais il est erroné de croire que cette dernière pourrait être partagée dans l'ensemble de la société. Cette forme de mémoire se voit ainsi associée à des groupes particuliers au sein d'une société. Conséquemment, l'aspect collectif de la mémoire peut devenir un enjeu de conflits dans une société hétérogène (Ibid.). Certains définissent la mémoire collective comme « un ensemble de représentations partagées du passé basées sur une identité commune aux membres d'un groupe » (Licata et collab., 2007, p. 566). C'est ainsi que plusieurs

auteurs considèrent la notion de mémoire collective comme plutôt descriptive qu'explicative (Candau 1998 ; Augé 1998 ; Coenen-Huther 1994). De manière plus précise, la production d'un champ du mémorable sera assurée si elle rencontre un écho dans une pensée collective (Candau, 1998). Autrement dit, il s'agit du « degré de convergence entre les représentations que chaque individu entretient ou s'efforce de partager avec les autres membres du groupe d'appartenance » (Candau, 1998). Toutefois, lorsque les individus organisent leur pensée autour d'intérêts divers, il s'agit là d'un affaiblissement de la mémoire du groupe, ce qui favorise l'émergence d'identités multiples et composites (Ibid.). Entre ces deux axes de la mémoire, celle individuelle et collective, se dessine « un plan intermédiaire de référence où s'opèrent concrètement les échanges entre la mémoire vive des personnes individuelles et la mémoire publique des communautés auxquelles nous appartenons » (Ricœur, 2000, p. 161-162 ; Djukic, 2007).

En se référant à la mémoire des familles immigrantes, l'étude de M. Vatz Laaroussi démontre que de manière transversale, il existe trois axes autour desquels se catalyse la mémoire familiale : « celui de l'espace-temps, comprenant l'image du pays d'origine, celui des liens familiaux, fondements de la solidarité et de l'amour filial, et, enfin, celui des valeurs morales et personnelles qu'on veut transmettre à ses enfants. Ces trois axes s'appuient sur des processus de reconstruction qui mettent en tension le pays d'origine et le pays d'accueil » (2007, p. 120). Reconstitués et remémorés, les souvenirs familiaux se transmettent à travers les générations en transportant un patrimoine de représentations, d'histoires et de relations (Vatz Laaroussi, 2007 ; Muxel, 1996). La mémoire familiale peut rester dans l'expérience privée de celui qui se souvient, mais peut également participer à des dynamiques collectives qui touchent l'ensemble de la famille (Ibid.).

Finalement, en ce qui a trait à la mémoire sociohistorique, Coenen-Huther (1994) suggère qu'elle est plutôt relative aux guerres, aux tragédies et aux traumatismes subis par les individus. En effet, l'auteure aborde la mémoire sociohistorique comme étant :

La mémoire des massacres, tortures, de tueries, des viols, des pillages, de l'abandon, des séparations douloureuses, des peurs, de l'horreur, des pertes de toutes sortes, notamment de la liberté et de la dignité humaine. Elles prennent facilement la forme des mémoires indicibles ou amnésiques, des mémoires peuplées de silence et d'oubli (Coenen - Huther 1994, p.17).

Rappelons que ces trois types de mémoires me donneront les outils pour comprendre la façon dont les participants donnent un sens à leur expérience exilique (Nouss, 2015). Ce cadre de référence se situe bien dans le contexte de cette recherche, delà l'intérêt de se limiter sur ces trois typologies de la mémoire.

Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai présenté les quatre temps de l'identification des réfugiés (les lieux de départ, la route de l'exode, les camps de réfugiés et le pays d'accueil) ainsi que les trois concepts-clés (l'exil, l'identité et la mémoire) à travers les apports de la littérature pertinente. Dans ma recherche, c'est la mémoire du camp et de l'exil des réfugiés burundais qui révélera les aspects de leur production identitaire. J'appréhenderai leur exil comme un état permanent qui entraîne une transformation de l'individu qui le subit tout en conceptualisant leur identité comme produit du sens donné par la mémoire. Cette articulation cohérente de concepts me permettra ainsi d'explorer le matériel recueilli.

CHAPITRE II

Approche méthodologique

Introduction

Dans ce chapitre, une présentation détaillée se révèle nécessaire quant à l'explication des choix méthodologiques qui seront empruntés pour mener à bien cette recherche. Je présenterai d'abord ma position épistémologique qualitative afin de ne pas créer d'ambiguïté et pour mieux discerner ma posture. Puis, la procédure privilégiée pour recruter les participants, les instruments de collecte de données et l'analyse de ces derniers seront présentés. Ce chapitre inclura également divers éléments de réflexion épistémologiques et éthiques rattachés à ma position particulière de chercheur travaillant sur une thématique et une communauté qui le touche.

2.1. La question de recherche

Ma question de recherche se formule donc de cette manière : comment la mémoire du camp et de l'exil est-elle mobilisée dans la mise en récit du parcours et dans la production identitaire des réfugiés burundais au Canada ?

Cette question, d'ordre général, m'amène à trois sous-questions :

- 1) Comment les réfugiés burundais perçoivent-ils l'expérience de l'exil, les séparations et les différentes expériences auxquels ils ont pu être confrontés ?
- 2) De quelle manière les réfugiés burundais évoquent-ils le camp et de quoi parlent-ils (les perceptions, les représentations, les interprétations, les relations et les sens individuels ou collectifs attribués aux camps de réfugiés de la Tanzanie) ?
- 3) Quelles sont les diverses identités produites durant leur parcours ?

Cette recherche a comme objectif de rendre compte de la mémoire des réfugiés burundais. C'est uniquement à travers leurs propos que je serais en mesure de comprendre la production identitaire de ces derniers. Plus largement, cette étude me permettra de développer des connaissances sur les immigrants réfugiés installés dans la région de la capitale nationale canadienne.

2.2. L'approche qualitative

Il convient de noter de prime abord que n'importe quelle approche, qu'elle soit qualitative ou quantitative, représente un moyen pour atteindre l'objectif de la théorisation (Strauss et Corbin, 2004 ; Mucchielli, 2002 ; Pires, 1997). Tout comme plusieurs chercheurs (Strauss et Corbin, 2004 ; Pires, 1997), je ne crois pas à la primauté d'une approche sur une autre. Pires (1997) soutient, en effet, qu'il existe deux types de techniques et de matériaux (qualitatif et quantitatif), mais les questions méthodologiques sont générales et peuvent s'appliquer tant dans les recherches qualitatives que quantitatives. À partir de ce postulat, il convient donc de ne pas opposer ces deux types d'approches méthodologiques (Strauss et Corbin, 2004 ; Mucchielli, 2002 ; Pires, 1997).

Je tiens à rappeler cependant que ma démarche s'inscrit dans le paradigme de l'interactionnisme symbolique tel que défini par Goffman (1973). En supposant que les êtres humains construisent leurs réalités dans un processus d'interaction avec les autres, l'approche qualitative se doit d'être mobilisée. En fait, cette approche s'intéresse à la conception et l'interprétation que les sujets sociaux ont de leur situation. Donc, les sujets ne sont pas réduits à des variables, mais sont considérés comme un « tout » (Pires, 1997 ; Mucchielli, 2009-2002). C'est avec ce regard que je pourrais saisir les perceptions, les représentations et les sens individuels ou collectifs attribués à l'exil des réfugiés burundais. Également, cette recherche de type qualitative m'amènera à saisir la manière dont les identités sont produites suite à leur parcours. C'est donc la conception et l'interprétation qu'ont les sujets sur leur parcours qui m'intéresse. Comme Poupard (1980) l'affirme, privilégier la recherche qualitative me fera gagner davantage en profondeur qu'en représentativité.

Mes intérêts de recherche me conduisent à adopter une analyse de contenu. En effet, la recherche qualitative se présente différemment des recherches à caractère hypothético-déductif comme l'enquête statistique et l'expérience laboratoire (Mucchielli, 2009-2002). En écoutant les réfugiés participants parler de leurs souvenirs, en analysant les documents produits, j'obtiendrai des données non filtrées par des « concepts à priori, des définitions opérationnelles ou des échelles de mesure et de niveau ; dès lors [j'accrois] la validité de [mes] données contrairement aux chercheurs quantitatifs plus axés sur la fidélité et la réalisabilité des recherches » (Mucchielli, 2002, p. 58). C'est en raison de sa capacité de décrire en profondeur des aspects de la vie des sujets participants que j'adopte la recherche qualitative. Pour la présente étude, il s'agit donc de

privilégier une approche inductive, ce qui veut dire que la compréhension de la situation d'étude doit se faire sans l'imposition d'attentes préexistantes à ce même contexte. Autrement dit, il n'est pas question de recueillir des données afin d'évaluer un modèle théorique préconçu ou des données à priori (Mucchielli, 2009-2002). Il s'agit de se centrer sur la manière dont réfugiés burundais perçoivent, représentent et interprètent l'expérience du camp et de l'exil. Par ailleurs, l'étude de Strauss et Corbin (2004) montre que : « certaines problématiques suggèrent clairement une forme de recherche plutôt qu'une autre, et qu'un chercheur devrait être fidèle au problème auquel il est confronté » (p. 64). Pour être fidèle à ces principes, j'ai fait le choix d'utiliser l'approche qualitative particulièrement adaptée pour comprendre la mémoire des réfugiés burundais au Canada.

2.3. La collecte des données

2.3.1 La procédure de recrutement des participants

Il convient d'emblée de préciser que les contacts existants entre la majorité des participants et moi-même remontent au camp de réfugiés, ce qui fait en sorte que nos liens transcendent la relation établie dans le cadre de cette recherche. Il ne s'agit donc pas ici d'un simple partenariat de recherche entre le chercheur et les participants. Le recrutement est basé sur l'exploitation de liens qui existent entre les participants et moi-même. Grace à ces liens, le recrutement des participants s'est fait naturellement et avec facilité. Cela signifie cependant que toute la procédure est affectée par ces relations et exige une attention éthique particulière.

Le recrutement s'est fait dans la région de la capitale nationale de mars à avril 2016 au moyen de la stratégie d'échantillonnage conventionnelle (Pires, 1997). J'ai effectué le premier contact avec les participants potentiels par téléphone puisque ce sont des individus membres de mon entourage. Étant donné que la recherche vise à comprendre le parcours identitaire des réfugiés burundais (réfugiés de 1993) au Canada ayant passé par les camps de la Tanzanie, les interviewés potentiels devaient se situer dans cette catégorie précise de réfugiés. Une fois que les candidats potentiels exprimaient un intérêt à participer à la recherche, une lettre d'invitation¹⁶

¹⁶ Voir annexe B

leur était remise en mains propres ou par courriel. La lettre d'invitation avait pour objectif de les renseigner sur le projet de recherche et solliciter leur participation.

Cette étape préliminaire d'échanges à propos du projet de recherche avant le début de la collecte de données visait également à exprimer mon intérêt à comprendre mon passé à travers les témoignages des candidats potentiels. De manière générale, tous les candidats semblaient accueillir positivement mon invitation, mais j'ai tout de même tenu à préciser que la participation devait être strictement volontaire et sans aucune récompense monnayable en échange du partage de leur expérience. À cette étape précise, je devais m'assurer de ne pas tomber dans le piège d'un consentement plus ou moins « contraint » dû à notre proximité relationnelle. Pour ces participants éventuels, la question du consentement libre et éclairé m'imposait de mener une réflexion supplémentaire sur leurs intérêts en m'assurant de respecter leurs désirs. Autrement dit, un défi particulier se posait pour faire en sorte que personne ne se sente dans l'obligation de répondre à mon appel de candidatures. Cette démarche favorise le maintien d'un consentement libre et éclairé des candidats pendant toute la durée de cette recherche. Bien que les participants semblent avoir accepté volontiers de participer à cette étude, mes caractéristiques personnelles pourraient avoir influencé leur décision : je suis un jeune homme (qui pourrait-être le fils de chacun d'eux), burundais, ayant quitté le Burundi dans le même contexte qu'eux, ayant vécu dans un camp de la Tanzanie et, par conséquent, ayant un parcours semblable au leur. La liberté de faire partie de cette recherche peut avoir été entachée par ces éléments en dépit de mes efforts pour manifester l'importance d'un consentement libre et éclairé. Finalement, j'avais comme objectif de recruter huit candidats volontaires, soit quatre femmes et quatre hommes.

2.3.2 Les critères d'échantillonnage et les caractéristiques des participants

Pour atteindre mes objectifs, les participants à cette étude devaient être en mesure de partager leur vécu à partir du coup d'État du 21 octobre 1993 au Burundi, un coup mené par des militaires et durant lequel le Président de la République élu démocratiquement a été assassiné par ceux qui étaient censés le protéger. L'invitation à participer a été adressée aux réfugiés burundais établis à Ottawa-Gatineau et ayant passé par les camps de réfugiés de la Tanzanie entre 1993 et 2012. Le nombre d'années vécues à l'intérieur des camps tanzaniens n'a pas servi de critère de sélection, seule la volonté et le désir du répondant d'explorer ou de partager son expérience étaient

essentiels. De plus, les participants pouvaient être originaires de n'importe quelle région du Burundi et pouvaient avoir vécu dans n'importe quel camp de réfugiés tanzanien.

Dans cette étude, j'ai privilégié un segment de la communauté burundaise du Canada afin de comprendre mon propre parcours vers l'exil. Ainsi, le choix de cette population n'est pas le fruit du hasard. Ce segment de la population représente un entourage auquel il m'a été facile d'accéder. Cela veut dire que le lecteur ne trouvera donc, dans la présente étude, que le parcours identitaire d'un échantillon de la communauté burundaise au Canada. Il s'agit là d'une catégorie précise de réfugiés burundais, donc l'existence d'un biais de sélection est évidente. J'ai bien conscience de la portée et des limites des choix d'échantillonnage qui affecteront sans doute les informations auxquelles j'aurai accès.

Ces enjeux correspondent à la structure conventionnelle d'échantillonnage représentatif de la population à l'étude (Pires, 1997 ; Campenhout et Quivy, 2011 ; 2006 ; 1995). Ainsi, dans l'impossibilité d'étudier toute la population, il a été décidé d'en prélever un échantillon bien défini. Une recherche comme celle-ci a ainsi « deux paliers empiriques » successifs bien précisés : on passe d'un échantillon opérationnel E (défini comme tel) à une population P (également définie comme telle) (Pires, 1997, p.13). L'avantage de ce procédé est la possibilité d'étudier en profondeur un groupe restreint issu d'un ensemble plus large et pouvoir généraliser les résultats par la suite (Ibid.) Mais, comme il a été noté plus haut, la généralisation de ces résultats serait uniquement pertinente pour des individus qui, comme moi, ont un parcours semblable aux participants à cette étude.

Afin d'assurer l'anonymat, les caractéristiques des participants ne sont pas présentées de façon individuelle dans ce chapitre, elles sont exposées de manière regroupée. En regroupant les caractéristiques respectives des individus, je minimise le risque d'identification de ces derniers par les membres de leur communauté. La collecte des données s'est entièrement déroulée durant l'été 2016 et huit personnes (dont l'âge variait entre 40 et 60 ans) ont agi comme répondants voulant partager leur expérience en tant que réfugiés burundais. La taille de l'échantillon m'a permis de mettre l'accent davantage sur la profondeur que sur l'étendue. Puis, ce groupe d'âge démontre qu'il s'agit là de participants qui, en 1993, étaient âgés d'au moins 17 ans.

À toutes fins utiles, c'est important de préciser que j'ai eu accès à des personnes qui majoritairement se considèrent comme des réfugiés de l'ethnie hutue du Burundi. À partir de cette précision, il doit être noté que je ne m'intéresse pas à faire une quelconque généralisation de

leurs propos, spécifiquement en ce qui concerne leur vie au Burundi. Mais leurs affirmations sur la vie au Burundi me permettent de mieux comprendre leurs trajectoires, points de vue et expériences. Pour la majorité des participants, il s'agit de personnes éduquées et qui jouissaient d'un statut élevé, voire même privilégié dans le pays d'origine. L'échantillon de huit réfugiés burundais établis dans la région de la capitale nationale canadienne se répartit donc en ces groupes d'âge : 4 personnes de 40 à 49 ans, 3 personnes entre 50 et 59 ans et une personne entre 60 et 69 ans. Je me suis intéressé à 4 hommes et 4 femmes. De plus, 4 participants sur 8 ont une éducation universitaire, deux ont une éducation secondaire et finalement, les 2 autres ont une éducation collégiale. Une personne a passé deux ans au camp de réfugiés, une autre plus de 10 ans, et enfin, les 5 autres y ont passé 4 ans. Présentement, l'ensemble des participants a plus de 8 années passées dans le pays d'accueil, le Canada. Dans ce pays, la majorité des participants ont réussi à accéder au marché du travail à l'exception d'un seul.

2.4. Les enjeux éthiques

Cette étude portant sur des sujets humains, les considérations éthiques sont essentielles. Ce projet de recherche a reçu l'approbation complète du Comité d'éthique et de la recherche (CER) de l'Université d'Ottawa le 8 mars 2016. Ce certificat¹⁷ est d'une durée de 12 mois, donc était valide jusqu'au 7 mars 2017. Toutefois les enjeux éthiques ont revêtu une importance cruciale puisque les participants appartiennent à mon entourage, ma propre communauté. Il y a donc un ensemble de principes que j'ai dû respecter dans la conduite de cette étude notamment ceux qui touchent au consentement, à la vie privée, à la confidentialité et à la relation existante entre les participants et moi-même méritent une attention particulière. Une telle recherche pourrait être interprétée comme une intrusion dans la vie privée du participant si certains éléments éthiques ne sont pas clarifiés. Par exemple, le principe du respect de la vie privée me donne conscience que je dois donner la liberté aux participants de révéler seulement ce qu'ils veulent à leur sujet, malgré la proximité de notre relation.

Il fût primordial pour moi de porter une attention particulière au risque d'inclure des informations que j'ai des participants en raison de mes liens. J'ai dû faire preuve d'habileté pour éviter ce glissement et me contenter uniquement sur ce qu'ils m'auront dit. De plus, dans le

¹⁷ Voir annexe A

respect de l'anonymat, la confidentialité et la vie privée, c'est avec rigueur qu'il a aussi fallu mettre de côté tout élément qui pourrait faciliter l'identification d'un participant par un membre de sa propre communauté. Travailler sur mon entourage suppose, en effet, que mes proches et d'autres membres de ma communauté liront avec grand intérêt cette étude qui porte sur leur propre parcours, celui de leurs proches et/ou connaissances. Dans ces conditions, le maintien de l'anonymat des participants pose un défi supplémentaire et le recours à un pseudonyme s'avère insuffisant. En fait, pour préserver l'anonymat de chaque participant, j'ai dû constamment me poser la question suivante : « si mes proches lisent ceci, seraient-ils en mesure de reconnaître les personnes ayant participé aux entrevues ? » Aussi simple soit-elle, cette question m'a obligé à être plus rigoureux et m'a incité à avoir une plus grande réflexion sur les enjeux éthiques.

2.5. Les instruments de collecte des données

2.5.1. L'entretien non directif

L'instrument principal de la collecte des données est l'entretien exploratoire non directif. Par l'entretien non directif, je donne le rôle d'exploration habituellement détenu par le chercheur aux personnes interviewées. Comme Michelat (1975) le suggère, le chercheur « ne joue plus alors qu'un rôle de facilitation et de soutien. On part ainsi de l'idée que la personne interrogée est la plus apte à explorer le champ du problème qui lui est posé, en fonction de ce qu'elle pense et ressent. Cela doit correspondre à une acceptation réelle, par l'enquêteur, de la personne interrogée telle qu'elle est » (p. 229).

En effet, j'utilise cette approche puisqu'elle permet de saisir des réalités sociales difficilement quantifiables et qui ne peuvent être saisies par l'entremise d'un simple questionnaire (Poupart, 1980, p. 169). Il est question de suivre le fil des expériences et du parcours des réfugiés participants. En d'autres mots, la non-directivité de l'entretien me permet d'explorer le vécu de la personne en profondeur et fait place à l'émergence de « dimensions essentielles » non prévues au départ (Ibid., p. 169). Comme Lieberherr l'a démontré, le choix de la non-directivité vient en particulier du fait que les interviews ne nécessitent pas « un encadrement par des questions formalisées fermées, ouvertes ou projectives ni une programmation stricte dans la succession des thèmes à traiter » (1983, p. 399). Dans le même

ordre d'idées, Michelat (1975) démontre que le recours à l'entretien non directif repose sur l'hypothèse que l'information facilement accessible, atteinte au moyen de questionnaires structurés, est la plus superficielle, plus stéréotypée et plus rationalisée. À l'inverse, l'entretien non directif favorise la profondeur de l'information parce qu'il existe une grande relation entre la liberté laissée à l'interviewé et le niveau de profondeur des informations qu'il peut fournir (Michelat, 1975 ; Poupart, 1980).

De plus, il est important pour un chercheur de faire preuve d'une grande « disponibilité » au moment des entretiens. Comme Poupart (1980) le suggère, la disponibilité du chercheur consiste à « écouter l'autre avec toutes les qualités de respect, de tolérance et de sensibilité personnelle, qu'il est particulièrement difficile de définir et de codifier » (Ibid., p. 396). Fondamentalement, il est primordial d'écouter ce que les participants aimeraient exprimer et non ce que je cherche qu'ils expriment (Poupart, 1980 ; Drapeau et Letendre, 2001 cités dans Drapeau, 2004). Ainsi, la méthode non directive me permet d'aller le plus loin possible dans l'entrevue par le fait même de privilégier une autoanalyse constante et laisser le répondant diriger son discours dans la mesure du possible (Poupart, 1980).

Avant de faire son terrain, il est généralement important de reconnaître que les entretiens individuels en face à face peuvent imposer des pressions au répondant en raison de la différence de statut entre le chercheur et l'enquêté. Dans le cadre de cette recherche, la nature de mes relations avec les interviewés a favorisé un climat largement propice aux discussions ouvertes et franches. En ce qui a trait à la grille d'entretien¹⁸, elle est constituée de questions ouvertes afin de ne pas influencer les réponses des participants. Il aurait effectivement été difficile d'entrer sur le terrain de recherche sans aucune représentation de ce qu'on va étudier, d'où la pertinence de se munir de questions initiales. Cette grille donne aux interviewés plus de place pour répondre en fonction de ce qui est important pour eux. En effet, une fois la collecte de données engagée, la grille d'entretien laisse place aux concepts qui émergent du discours du répondant.

¹⁸ Ce guide a essentiellement servi à rassurer le chercheur dans la conduite des entretiens (Voir annexe D pour le guide d'entretien).

2.5.2. La première rencontre

Durant les entretiens, je n'ai pas senti le besoin de mettre beaucoup d'efforts dans la création d'un climat de confiance, car dès le premier contact avec les participants, la confiance et la franchise étaient établies. Avec ce type de relation, j'étais bien conscient de ma responsabilité éthique envers les participants, mais également envers l'ensemble de ma communauté. Dans une communauté où les violences à caractère politique et ethnique ont longtemps marqué les esprits, j'ai dû faire preuve de discernement par rapport à ces sujets sensibles et ce qui m'est dit. Dans cette étude, la responsabilité éthique était donc double, à la fois individuelle et communautaire, en raison des répercussions et conséquences que mes interprétations des données pourraient avoir sur d'autres personnes.

Au début de la première et deuxième rencontre, il s'agissait encore une fois de s'assurer de mettre en place une méthode qui donne la liberté complète aux participants. Ils pouvaient, entre autres, décider de rester ou se retirer de l'étude en tout temps pour n'importe quel motif de leur part ou encore, de ne pas répondre à certaines questions posées sans aucune conséquence pour eux. Ces deux entrevues en face à face avaient une durée approximative de deux heures et la majorité des participants ont été rencontrés à leur domicile. Seulement trois personnes ont préféré que les entretiens soient menés à la bibliothèque municipale de Gatineau ou à mon domicile.

Avant d'amorcer la première rencontre, le but de la recherche a été présenté avec détails afin de favoriser un processus de consentement qui repose sur une compréhension commune des objectifs de cette recherche. De plus, un formulaire de consentement éclairé¹⁹ respectant les critères déontologiques du CER de l'Université d'Ottawa a été soumis et expliqué en détail à tous les participants à l'étude lors de cette première rencontre. Suite à la révision complète de ce formulaire avec les participants, je me suis assuré que toutes questions avaient reçu une réponse satisfaisante. Les participants ont été invités à le signer en toute connaissance de cause et pouvaient en garder un exemplaire.

En commençant le premier entretien, je pouvais sentir l'enthousiasme des participants. Pour l'ensemble, c'était bien la première fois qu'on les invitait à réfléchir sur leur parcours de réfugiés. Je pouvais en effet sentir qu'ils voulaient saisir cette opportunité pour raconter leur histoire de manière officielle afin qu'elle ne soit jamais oubliée. Mais au-delà de cette observation, ils me semblaient être fiers de réaliser que les plus jeunes s'intéressaient à ce passé

¹⁹ Voir annexe C

qui est le leur également, mais qu'ils ne connaissent pas vraiment. C'est donc dans cet esprit d'ouverture au dialogue que nous avons amorcé les entretiens.

J'ai donc débuté la rencontre en mettant l'accent sur la vie du participant après le coup d'État du 21 octobre 1993 au Burundi (les lieux de départ). Ensuite, les interviewés ont reconstruit leur expérience de la route de l'exode jusqu'à l'arrivée au camp de réfugiés en Tanzanie. Du 21 octobre 1993 à l'arrivée au camp, les répondants ont présenté leurs récits lors de cette première rencontre.

2.5.3. La deuxième rencontre

Pour chaque participant, j'ai amorcé la deuxième rencontre avec un retour sur la première, ce qui les a amenés à préciser certains points. Puis, l'entretien a porté sur leur vie dans les camps de réfugiés, le départ du camp et leur vie par la suite. Au cours des entrevues, j'ai recueilli leur représentation du camp et leurs descriptions de leur voyage vers le Canada dans la même logique que le premier entretien, en m'appropriant de mes intérêts de recherche ainsi que de mes intérêts personnels. Une fois dans le pays d'accueil, ils m'ont présenté les différents défis auxquels ils ont fait face. Toutes les personnes m'ont également fait part des relations maintenues avec le pays d'origine, le Burundi.

La distinction intéressante de la deuxième rencontre par rapport à la première est bien le fait que les participants se sont mis à m'inclure dans leurs récits. Pour certains, ils m'ont connu au camp et m'intégraient, de manière consciente ou pas, dans la présentation de leur récit. Cet aspect permettait, selon moi, un meilleur rapport lors des entretiens, car je pouvais mettre de l'avant ma familiarité et ma compréhension de certaines pratiques.

Compte tenu de cette relation privilégiée avec les participants à cette étude, j'ai parfois eu l'impression que certains omettaient de me dire certains éléments de leurs parcours, non pas parce qu'ils ne voulaient pas le partager, mais parce qu'ils tenaient pour acquis que je connaissais déjà ces aspects auxquels ils faisaient référence. Notre interaction faisait en sorte que pour eux, certaines choses allaient de soi, je devais donc les connaître puisque j'y étais, au Burundi comme au camp de réfugiés. Une fois que les interviewés venaient à réaliser que je ne connaissais pas nécessairement les sujets dont ils me parlaient, tout d'un coup, ils se rendaient compte que je n'étais qu'un enfant à l'époque. Aussitôt que les participants venaient à faire ce constat, notre interaction se mettait à changer. Subitement, ils me faisaient part de leur récit avec le plus de

détails possible, ils revenaient sur des aspects marquants de leur parcours comme s'ils s'adressaient à une personne complètement éloignée de cette réalité. Puis, après quelques instants, ils recommençaient graduellement à m'inclure dans leur récit : « Tu te rappelles quand ça s'est passé [...] tu te rappelles on ne nous a pas donné [...] tu te souviens qu'on nous a chassés [...] ».

D'une part, cette relation a permis à certains de me raconter leur récit dans ses moindres détails. D'autre part, l'effet contraire ne pourrait être exclu. En fait, à certains moments, je pouvais sentir qu'il y a des éléments sur lesquels ils préféraient m'épargner les détails. Est-ce dû à la peur, l'inquiétude que j'aie un regard différent sur le répondant dans le futur, sur notre pays ? Je n'ai pas la réponse. Une chose est sûre : on a vécu ensemble une expérience riche en émotions lors des entrevues.

Par nos interactions en face à face, les participants m'ont permis d'établir un lien avec le passé et faire revivre l'histoire d'une partie de la population burundaise au Canada. Pour être plus précis, les entretiens m'ont donné l'opportunité de faire un bond dans mon passé lointain et, enfin, découvrir diverses réalités sur lesquelles il faudrait exercer un discernement. En fait, la présentation de cette période de « notre » histoire par les participants m'a fait passer à travers différents états émotionnels : la curiosité, la désolation, l'admiration et l'espoir, pour n'en citer que quelques-uns. Certains éléments de leurs récits ont suscité chez-moi des émotions exceptionnellement fortes et profondes. D'un côté, un sentiment de désolation pouvait m'envahir quand je réalisais que l'ensemble des répondants affirment que c'est essentiellement les militaires de l'État qui persécutaient et massacraient la population hutue du Burundi. En menant les entretiens, ce sentiment s'emparait de moi puisque j'arrivais difficilement à comprendre l'implication des militaires durant cette crise. D'un autre côté, la majorité des participants racontait que la population hutue a dû se défendre comme elle le pouvait. En effet, il était évident que la population burundaise a également participé à ces massacres interethniques, ce qui a fait en sorte que le pays soit devenu ingouvernable. Sans aucune surprise, ces questions précises ont été abordées avec douleur pour l'ensemble des participants. Ainsi, ce sont les conflits ethniques, la guerre civile et le climat politique de l'époque qui ont piqué ma curiosité. Par ailleurs, je pouvais éprouver un sentiment d'admiration quand les interviewés me racontaient leurs stratégies de débrouille dans l'espace humanitaire comme le camp. Cependant, la dualité entre admiration, de leurs stratégies de survie et l'incompréhension, qui résulte au fait que cette même population a

généralisé un climat d'insécurité totale dans les camps, en arrivait à me déstabiliser émotionnellement.

En étant conscient que l'un des dangers liés à la recherche qualitative est que le chercheur se limite à ne trouver que ce qu'il cherche, j'ai dû faire preuve de rigueur en établissant d'abord mes connaissances et ce qui me motive vers cette population donnée (Drapeau et Letendre 2001 cités dans Drapeau, 2004). Dans la même veine que Drapeau (2004), je focalisais mon attention sur l'appropriation de mes intérêts afin d'éviter l'aveuglement dans la recherche. En d'autres termes, ce principe devait guider mes entretiens, car le risque de glissement était élevé suite à l'intérêt que je porte envers cette étude et son échantillon.

Bref, les concepts qui ont découlé du premier entretien m'ont servi pour la suite de la collecte des données, laissant toujours un espace pour que d'autres concepts puissent émerger des données de terrain. En respectant le principe de non directivité des entretiens, il arrivait que je demande aux participants d'élaborer ou de revenir sur certains aspects. En outre, tout au long du processus, j'ai progressivement ajusté les entretiens selon la pertinence des concepts qui ont émergé dans la rencontre précédente. Vers la fin de la deuxième et dernière rencontre, j'ai pris soin de conclure en demandant aux participants leur rétroaction sur les deux entretiens menés.

Pour l'ensemble de la démarche, il était important de trouver un équilibre entre ma propre réalité subjective de Burundais et la réalité des participants. Je veux dire par là que mon expérience m'a permis d'établir un certain rapport et de mieux comprendre leurs expériences. Il s'agissait donc de trouver un équilibre pour éviter que j'impose mes expériences et mes interprétations sans perdre la richesse que mon expérience apporte aux entrevues. Cet équilibre est délicat et suppose que je m'écarte et me distancie, sans tout autant perdre le fil conducteur de cette recherche.

2.6. L'analyse des données

La méthode d'analyse qualitative qui a été privilégiée est « l'analyse thématique » des verbatims d'entretien. Cette riche stratégie d'analyse propose que le chercheur mette l'accent sur un procédé de réduction des données recueillies afin d'en sortir des thèmes (Paillé et Mucchielli, 2008). On peut également parler de « sous-thèmes » quand on se réfère à la décomposition de certains thèmes (Paillé et Mucchielli, 2016). Comme Paillé et Mucchielli (2008) le suggèrent, avant même de commencer le travail de thématization, je suis revenu sur l'objet de cette étude et

les questions de recherche afin d'établir les objectifs de l'analyse et les résultats attendus. Selon les mêmes auteurs, il est primordial d'avoir cette phase de questionnement avant de débiter notamment, pour dégager ce qui sera considéré comme donnée significative ou non. Ensuite, une lecture assidue du verbatim était de mise. Cette lecture m'a permis de m'immerger complètement dans le récit du participant afin d'en dégager des éléments qui me serviront à l'étape suivante. À ce moment précis, l'ensemble des émotions ressenties durant la conduite des entretiens s'accroissait. En fait, les souvenirs et les questionnements arrivaient à m'envahir et m'empêcher de me concentrer sur le document d'analyse. À quelques reprises, la transcription des verbatims et leur analyse m'ont forcé à prendre un temps d'arrêt, respirer et y revenir plus tard.

Après les phases de questionnement et de lecture attentive du verbatim, j'ai effectué des fiches pour chaque interviewé. Dans ces fiches, j'ai pu dégager des thèmes significatifs pour chaque récit. Après avoir effectué cette étape, j'ai rassemblé les thèmes conjointement pour toutes les personnes interviewées. Autrement dit, d'un entretien à l'autre, j'ai découpé ce qui réfère au même thème et je l'ai assemblé par la suite. En lisant de façon systématique ce corpus, j'en ai dégagé une synthèse qui est fidèle aux propos des participants. Ainsi, comme le suggèrent Paillé et Mucchielli, l'analyse thématique propose deux fonctions, celles de repérage et de documentation (Paillé et Mucchielli, 2016 ; 2012). La première fonction consiste à repérer tous les thèmes de l'ensemble du corpus en ayant l'œil sur ceux qui sont les plus pertinents pour l'objet de l'étude. Quant à la deuxième fonction, elle consiste en la capacité du chercheur à repérer les récurrences, les regroupements, les contradictions et les complémentarités au sein de l'ensemble de son corpus (Ibid.). Les auteurs expliquent qu'il s'agit bien d'un panorama au sein duquel les tendances du phénomène à l'étude se matérialisent dans un schéma, l'arbre thématique (Paillé et Mucchielli, 2016). Après cette étape, il est important d'établir un « examen discursif » des thèmes en les mettant en lien avec des extraits des témoignages des personnes interviewées (Ibid.). Enfin, un cadre analytique clair qui servira à apprécier des éléments du parcours identitaire des participants était de mise.

À cette étape-ci, j'ai jugé pertinent de faire ressortir l'évolution de l'identité personnelle des participants en adaptant le modèle de Agier (2003) portant sur les trois temps de l'identification des réfugiés — les lieux de départ, la route de l'exode, et le camp. Bien entendu, pour être fidèle à la réalité des réfugiés interviewés, j'ai complété la typologie de l'auteur par un quatrième temps, celui de la vie dans le pays d'accueil des réfugiés burundais, le Canada.

Afin de saisir la construction identitaire des participants à cette étude, j'ai d'abord mis l'accent sur deux éléments clés : 1) les caractéristiques personnelles ; et 2) les relations avec leur environnement. Chaque élément pouvait compter une ou plusieurs sous-catégories selon le contexte dans lequel la personne se trouvait, c'est-à-dire soit les lieux de départ, soit la route de l'exode, soit le camp ou le pays d'accueil. Les sous-catégories relevées ont inclus des éléments susceptibles de présenter la production identitaire des réfugiés burundais. Dans cette optique, il a été question de s'intéresser à la production et l'attribution des identités personnelles ou sociales des réfugiés participants. Rappelons également que ces identités sont flottantes, car elles pouvaient changer d'une interaction à une autre (Goffman, 1973).

Cette méthodologie m'a permis d'analyser le concept d'identité en me plongeant plus intensément dans la réalité telle qu'elle est perçue par les participants. Je suis bien évidemment conscient que ce cadre analytique puisse connaître quelques lacunes. Par exemple, les participants pouvaient être plus expressifs sur certains chapitres de leurs vies plutôt que d'autres, ce qui pouvait limiter l'analyse des caractéristiques individuelles et environnementales de la personne. Ensuite, contrairement à la méthode impliquant des « récits de vies », il n'est pas question, dans ce projet de recherche, de rendre compte de la diversité et de la singularité des histoires et des situations d'exode. Évidemment, chaque vécu de ce type de situations reste spécifique, donc personnel. Par conséquent, je ne prétends pas livrer ici la construction identitaire de chaque participant, mais une vue d'ensemble cohérente sur les points communs et les spécificités dans la construction identitaire des réfugiés burundais interviewés.

Conclusion

Ainsi donc, cette étude s'intéresse à la mémoire du camp et de l'exil dans la mise en récit du parcours et de la production identitaire des réfugiés burundais au Canada. La méthode choisie pour collecter mon corpus de données, les instruments mobilisés et le cadre analytique ont été présentés dans ce chapitre. Il s'agit précisément de me laisser guider par mes questions de recherche et les récits des réfugiés participants. De plus, il a été précisé que la possibilité d'exploiter mes relations pour des intérêts à la fois personnels et académiques est le résultat d'une collaboration fructueuse qui repose sur le respect et la confiance mutuelle. Finalement, dans ce

chapitre, j'ai également soulevé l'importance des préoccupations éthiques quand on mène une recherche sur les membres de son propre entourage.

CHAPITRE III

Analyse et présentation de résultats

Introduction

Grâce aux entretiens de recherche menés auprès de huit réfugiés burundais de la région de la capitale nationale du Canada, je tente de comprendre leur construction identitaire. Je rappelle qu'il s'agit, plus précisément, de comprendre comment la mémoire du camp et de l'exil est mobilisée dans la mise en récit du parcours et dans la production identitaire de ces réfugiés. La présentation des résultats suit donc la logique chronologique des 4 temps de l'identification des réfugiés — les lieux de départ, la route de l'exode, le camp et le pays d'accueil — qui structure la revue de la littérature.

3.1. L'après 21 octobre 1993 — un rapport douloureux avec le pays d'origine

Le premier moment est le lieu de départ. Pour bien comprendre le contexte qui donne lieu à la fuite des réfugiés burundais, je leur ai demandé d'entrée de jeu comment était la vie après l'assassinat du président Melchior Ndadaye. Leurs récits sont on ne peut plus éloquentes et témoignent d'un climat de peur et d'incertitude.

Diane raconte :

Après la mort du président, la radio s'est arrêtée, il n'y avait plus de nouvelles, on allumait la radio et il n'y avait rien, il n'y avait rien. Plus tard, des gens prenaient la parole petit à petit à la radio. On nous a donc appris la nouvelle par la radio. Après qu'ils aient confirmé sa mort, ils ont juste mis des chansons de l'église à la radio, juste ça. Ils n'avaient jamais mis de chansons de l'église à la radio auparavant [...] on a passé des jours à écouter ça. Au tout début, on nous disait que le Président s'est fait arrêter, mais à un certain moment, ils ont confirmé qu'il a été assassiné.

En réponse à cette même question, Antoine va un peu plus loin :

La vie était dure. Imagine-toi le Président est assassiné... Tout le pays était bouleversé, c'était comme une catastrophe naturelle qui venait de frapper le Burundi. C'était l'enfer dans tout le pays, on était bouleversé, on n'avait rien à dire [...] L'information nous était transmise par la radio. À partir du jour de son assassinat, les chansons des églises catholiques et protestantes étaient tout le temps à la radio du matin au soir. Tous les jours c'était juste les chansons des églises à la radio, c'était comme une façon de soulager la population. Mais on manifestait, on disait « relâchez notre Président » parce qu'on ne savait pas qu'il était mort, on le savait pas exactement. Le matin à la radio, on avait annoncé qu'il avait été capturé [...] Plus tard dans la journée, on apprend qu'il a été assassiné [...] Le lendemain, on a commencé à creuser, à faire des tranchées dans les routes et abattre des gros arbres pour les mettre dans les routes pour que les véhicules, les

blindés des militaires ne puissent pas traverser pour aller chercher la population.²⁰ Je ne sais pas comment l'idée est venue dans la population hutue surtout, mais du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, partout partout c'était pareil. C'était la peur des militaires parce qu'en 1972, on ramassait la population hutue dans les camions militaires pour aller les tuer. C'est pour ça qu'on faisait des tranchées dans les chemins, on avait peur des militaires.

À travers ces témoignages, on peut prendre conscience du rôle de la radio dans la construction d'une mémoire collective. C'est la radio qui informe et donne les bases pour la création d'une nouvelle étape de la mémoire collective. Tel qu'on l'a vu avec Candau (1998) et Coenen-Huther (1994), il ne s'agit pas ici de n'importe quel type de mémoire, mais d'une mémoire des massacres, des tueries, de l'horreur et des pertes de toutes sortes. Les propos d'Antoine, c'était l'«enfer», «on était bouleversés» sont à ce sujet très éloquents. Pour les Hutus du Burundi, l'assassinat de «leur» Président vient réveiller le spectre du «génocide sélectif» de 1972 (voir les travaux de Lemarchand, 1974 ; Ntibazonkiza, 1993 ; Malkki, 1995a ; Sindayigaya, 1998 ; Turner, 2010). Cette mémoire collective à caractère sociohistorique (Coenen-Huther, 1994) joue un rôle précis dans l'interprétation des événements en construisant des «identités historisées» qui s'appuient sur la mémoire de cette tragédie collective (Candau, 1998). Plus précisément, on observe une utilisation de cette mémoire collective du passé dans l'interprétation de la situation présente et dans la redéfinition de leur identité en tant que groupe en danger et menacé. Cette mémoire «forte» (Candau, 1998) devient un référent identitaire et en arrive éventuellement à justifier un soulèvement populaire. À ce stade, on peut également percevoir une rupture dans le rapport au monde et la production des identités «pour soi» à travers des réalités subjectives, réflexives, forcément ressenties par les individus en cause (Goffman, 1975, p. 127). Face au danger perçu par la population hutue, certains fuient les militaires et d'autres protestent contre ce coup d'État.

²⁰ L'armée nationale burundaise était constituée majoritairement par des Tutsis à plus de 90% alors que ceux-ci dans l'ensemble représentaient 14% de la population burundaise.

3.1.1. Divisions ethniques et chasse à l'homme

Dès l'assassinat du président Ndadaye et ses proches collaborateurs, les relations entre la population et les militaires prennent une tout autre dimension. Damien explique :

Le Putsch vécu en date du 21 octobre 1993 a complètement changé la vie des Burundais [...] La confusion est que, à Bujumbura, les militaires disaient que c'est la population qui coupait les arbres pour bloquer les routes. Pour le premier jour, c'est effectivement les militaires qui bloquaient les routes pour faire en sorte que les gens de Bujumbura ne puissent se rendre dans les autres provinces et avertir la population de ce qui s'était passé. Les militaires ont dit que c'était pour une question de sécurité. Mais, c'était pour ne pas que les gens fuient. Surtout les intellectuels, à ce moment-là on cherchait tous les intellectuels hutus pour les éliminer. On a proclamé qu'il y avait ville morte, c'est-à-dire que la ville est morte, aucun déplacement, tous les véhicules ne bougent pas, donc c'est la ville morte. Il n'y a pas de travail, personne ne sort, si tu sors dans la rue on te fusille, on te tue. Le 21 octobre, on cherchait tout simplement et avant toute chose, tous les intellectuels qui soutenaient le régime du Président Ndadaye. Donc, tous les enseignants, les professeurs, les travailleurs, les députés, les ministres. La majorité des députés qui se trouvaient à Bujumbura sont morts et après ils sont allés chercher ceux qui se trouvaient à la campagne.

Ce témoignage évoque l'intention des militaires de la capitale burundaise de barrer la route aux intellectuels hutus et les empêcher de fuir afin de les exterminer. Cette procédure s'apparente à la méthode utilisée lors du génocide des Hutus du Burundi en 1972 (Lemarchand, 1974 ; Sindyigaya, 1998). Contrairement à ce qui se passe à Bujumbura, et ce, pour différentes raisons expliquées plus tôt par Antoine, les Hutus de l'intérieur du pays décident de barrer la route aux militaires de l'État pour se protéger.

Dans le même ordre d'idées, Alice témoigne :

Ils avaient décidé d'arrêter tous les fonctionnaires hutus de ma province. Ils prévoyaient de les arrêter un après l'autre. Déjà, on avait arrêté ceux qui étaient chargés de la sureté... Donc l'objectif était de tous les arrêter et de prétendre qu'ils possédaient des machettes ou qu'ils participaient à des réunions clandestines. Mais tout cela était faux. C'était juste pour les arrêter et les incarcérer. Donc tu comprends que c'était simplement le tour de mon mari.

Par ces propos, on comprend que dans sa province, les militaires visent surtout une portion de la population hutue, les fonctionnaires et les intellectuels. On réalise également que des stratégies précises visant à justifier les arrestations et les incarcérations des élites hutues étaient mises en œuvre par les militaires.

Par ailleurs, les paroles de Damien et Alice rejoignent les propos de Boris qui raconte :

Comme j'avais des frères qui étaient militaires, ils m'en avaient parlé, ils entendaient ça dans les camps que « si on le tue, on va chercher tout le monde qui était influent dans ce parti » [...] Comme au Burundi il y a les ethnies, le président était de l'ethnie hutue et les militaires étaient majoritairement tutsis. C'était ça le problème. Ils disaient qu'ils ne pouvaient pas accepter d'être gouvernés par des Hutus.

On constate ici l'ampleur des divisions ethniques qui serait à la base de ce conflit et du climat d'insécurité qui s'est vite propagé à l'échelle du pays. Ces divisions à caractère ethnique favorisent des conflits sociaux et la violence dans tout le pays. Les militaires protégeaient une partie de la population (les Tutsis), ce qui vient affecter négativement les relations entre les composantes ethniques du pays. Par ailleurs, je rappelle que la majorité des participants de cette recherche s'auto-identifie comme des Hutus d'origine burundaise, et ce, malgré la mixité ethnique de certains. Il s'agit là d'une construction identitaire puisque, malgré cette mixité, face aux persécutions et à l'exil, l'appartenance ethnique semble se réorganiser et se solidifier autour du groupe persécuté. Pour ces participants, les nombreux obstacles subis au Burundi semblent être accentués par cette mixité ethnique et la perception que les autres ont d'eux. C'est notamment en raison de cette double appartenance que j'associe le malaise d'une participante à aborder de façon intelligible son identité ethnique. En effet, celle-ci s'exprime par des phrases telles que : « l'autre ethnie, l'ethnie opposée, ceux qui partagent la même ethnie que les militaires, ceux qui ne partagent pas l'ethnie des militaires » sans toutefois utiliser les terminologies Hutu/Tutsi. L'ensemble des interviewés, à l'exception de cette dernière, ont été en mesure de trancher clairement sur leur identité ethnique.

Le soulèvement d'une partie de la population hutue qui s'en est suivi a fait en sorte que le pays devienne difficilement gouvernable pour les militaires burundais qui venaient de prendre le pouvoir par la violence. Comme le souligne Boris :

La population était en colère... les Tutsis eux, ils étaient fiers. Il y a des Tutsis qui ont été tués et des Hutus qui ont été tués, mais quand les militaires ont vu que les leurs ont été tués, c'était la colère ils ont commencé à aller chercher partout où se trouvait les Hutus dans les villages. On les a tués. [...] les militaires tuent, et vous savez quand ils ont tué Ndadaye, ils pensaient que les gens allaient se calmer comme d'habitude, comme on le faisait depuis longtemps où on tuait les Hutus et puis c'était fini, il n'y avait pas de suite. Ils pensaient que ça allait être comme ça, mais cette fois-ci les militaires ont vu que c'est vraiment ingouvernable. Mais les paysans eux ils s'en foutaient de tout. Pour eux, c'est la lutte. C'était la lutte, ils n'avaient même pas peur de mourir. Je me souviens que quand je suis arrivé en Tanzanie, ils disaient « on n'avait pas peur de mourir. On se disait qu'un

militaire va tuer le premier, le deuxième, le troisième, mais la quatrième personne va l'attraper ». Ils n'avaient pas peur de mourir...

On aperçoit dans ces propos les idées préconçues des militaires burundais avant le putsch et le spectre d'un passé encore bien présent dans la mémoire collective et sociohistorique (Candau 1998 ; Coenen-Huther, 1994) de la population hutue. C'est en effet dans la mémoire des tragédies du passé que réside le fil conducteur qui relie les propos d'Antoine, Damien, Alice et Boris. Pour la population générale (ou ceux que Boris qualifie de « paysans »), cette mémoire leur permet de comprendre ce qu'ils vivent et de se forger une identité, celle du résistant prêt à mourir plutôt que de revivre la douleur et les souffrances du passé. Également pour l'interviewé qui se présente comme « autre » que paysan, on peut en déduire la production identitaire d'une certaine élite sociale (voir Goffman, 1973). Finalement, pour l'ensemble des participants à cette étude, la peur prend le dessus et le danger perçu ou réel leur force à prendre la fuite.

3.1.2. Entre dénonciation et entraide

Après la mort de Ndadaye, le Burundi a vite basculé vers une guerre civile alimentée par des tensions ethniques au sein de la population. En effet, comme on peut le remarquer ci-dessous dans les propos de Damien, la violence était extrême :

Les Tutsis de la population dénonçaient les autres, ils disaient aux militaires allez à telle maison et telle maison. Les personnes étaient tuées par la suite. En revanche, quand les militaires partaient, la population allait tuer ces gens qui dénoncent les autres. Puis, si les militaires apprennent qu'il y a des Tutsis qui ont été tués, automatiquement ils revenaient. [...] À l'arrivée des militaires sur les collines, quand ils trouvaient un Tutsi mort, ils tuaient 100 ou 200 Hutus... Ils revenaient et rasaient, je dirais qu'ils rasaient tout ce qui bouge puisqu'il n'y avait pas de pitié. Si un Tutsi meurt sur une colline, les militaires revenaient et rasaient tout ce qui bouge, même l'enfant, même les enfants... Si tu ne fuis pas, tu meurs. Les maisons étaient brûlées, on laissait le village ou le quartier vide... C'est à ce moment que la population fuyait massivement vers la Tanzanie, le Zaïre, le Rwanda.

Dans les récits de Boris et Damien, l'ampleur des dénonciations au sein de la population et les représailles qui s'en suivent est démontrée avec éloquence. Cette citation illustre une production identitaire des Tutsis qui permet de présenter les Hutus différemment, voire comme des victimes. De plus, on perçoit la description d'une violence répandue où ce n'est pas juste les militaires qui tuent. De cette situation, il en résulte un besoin de fuir le pays pour se mettre à l'abri de ces tueries. Cependant, Alice nuance et évoque l'idée d'entraide :

Dieu est grand, il faut avoir peur de ce Dieu qu'on prie sans le voir... tu sais qu'il a été protégé par le Directeur de la prison alors que ce dernier est de l'ethnie tutsi. Le Directeur est venu discrètement le voir et lui a dit « quitte cette cellule et viens en choisir une autre ». Les Tutsis de ma province sont rentrés en prison la même journée, mais ils n'ont pas trouvé mon mari [...] Ces gens venaient de ma province, ils devaient travailler avec les gens de la prison, mais c'est le Directeur qui coordonnait tout. Il l'a enlevé de la cellule, les autres n'étaient pas au courant.²¹

L'entraide entre les différents groupes ethniques a existé dans ce pays où la relation interethnique est complexe. Alice évoque en effet un proche hutu qui a été protégé par un Tutsi. Le directeur de la prison apparaît donc en opposition aux caractéristiques associées à l'ethnie tutsie, ce qui vient contrarier les traits projetés à l'égard des Tutsis du Burundi.

Diane témoigne également d'une expérience d'entraide interethnique qui lui aurait sauvé la vie :

Les militaires ont même failli rentrer chez nous. Un voisin leur a dit « vous ne voyez pas que la porte de la maison est fermée, eux ils sont morts il y a longtemps ». Puis nous avons vu le camion des militaires retourner derrière. C'est plus tard que le voisin nous a dit « oh ce jour-là ils venaient vous tuer, c'est moi qui leur ai menti ». Il était un des leurs mon voisin, il était de la même ethnie que les militaires.

À travers les propos d'Alice et Diane, il est difficile de saisir si l'aide reçue est due au principe d'altruisme qui viendrait dépasser les divisions ethniques ou si elle est due à un statut relationnel. On pourrait par exemple parler de relation de bon voisinage et d'amitié plutôt que d'opposition ethnique. À la lumière de ces deux citations, on peut questionner le rôle de la mémoire dans le fait d'ethniciser certains événements qui auraient peut-être pu s'expliquer autrement à l'époque. Mais, relevons également que cette présentation d'individus qui n'agissent pas selon les caractéristiques associées à leur ethnie peut contribuer à renforcer les caractéristiques négatives associées à l'ethnie en question.

D'une part, certains participants évoquent un péril omniprésent par des formes de dénonciations et de représailles. Mais d'autre part, certains montrent l'existence d'une aide spécifique. Une dualité « dénonciation versus entraide » se dégage des récits recueillis, mais l'élément commun chez tous les participants reste la peur d'être persécuté ou tué, essentiellement par les militaires de l'État. Dans les deux cas, le résultat s'est avéré le même puisque la peur les a tous conduits à

²¹ Il est à préciser que dans cette étude, tous les participants se disent chrétiens, à l'exception de Damien qui n'évoque en aucun cas ses croyances religieuses dans son récit. Pour les autres interviewés, leurs valeurs chrétiennes sont surtout mises de l'avant pour expliquer ou justifier le fait qu'ils aient réussi à échapper aux militaires qui voulaient leur mort.

fuir leur pays d'origine. On observe également à travers ces récits, de début d'une création d'identité de survivants, de rescapés et non seulement d'être en péril.

Finalement, les lieux de départ comme premier temps de l'identification des réfugiés participants à cette étude démontrent clairement l'importance de la mémoire collective et sociohistorique (Candau 1998 ; Coenen-Huther, 1994) pour interpréter la situation présente et donner un sens à ce qu'ils vivent. En faisant appel à leur mémoire profonde, à leurs souvenirs et en permettant leur expression et leur communication, on peut constater le processus qui les mène vers des identités pour soi (Goffman, 1975) de personnes menacées qui se voient obligées de prendre la route de l'exode. Contrairement aux écrits d'Hassoun (2012), le voyage d'exil des réfugiés burundais représente un état de « non choix ». Soulignons également les ruptures qui s'initient : ruptures du monde, ruptures des liens sociaux, perte de sécurité de la part de l'État et ses représentants, redéfinition (par le rappel de l'histoire collective) du paysage et de la structure sociale (autrement dit, une redéfinition ou accentuation de la société selon des lignes ethniques).

3.2. La route de l'exode

La décision de prendre fuite et le parcours une fois cette décision prise est difficile et dangereuse. C'est ce que nous allons voir dans les lignes qui suivent.

3.2.1. La décision de prendre la fuite

Les témoignages recueillis confirment les études d'Agier qui soutiennent que pour le réfugié qui l'emprunte, la route de l'exode signifie qu'ils ont échappé à un massacre, fui face à des menaces directes sur leur vie, survécu par hasard à divers dangers, etc. (Agier, 2002, p. 31). Pour les réfugiés interviewés, la décision de fuir le Burundi se manifeste selon des catégories différentes : ceux qui sont recherchés spécifiquement en raison de leur rôle ou statut dans la société (ils partent en raison des menaces concrètes de danger imminent pesant sur eux) ou encore ceux qui en raison de leur identité de Hutu se perçoivent dans une situation de danger généralisé.

En effet, pour Boris et ses collègues, ils ont dû prendre la fuite, car :

On a tué le Président, je sais que je suis recherché, si les militaires me trouvent ils vont me tuer, voilà que maintenant les gens de ma commune s'entretuent. [...] On s'est dit au lieu de continuer à réfléchir, partons. La peur nous a envahis, nous tous, les fonctionnaires.

Pour Damien :

On disait que je collabore avec les assaillants, que je ne soutiens pas le régime de Buyoya, donc je devais être emprisonné. [...] On devait m'attraper vivant ou mort. Après avoir connu ces informations, je me suis dit qu'il y avait plus moyen de vivre au pays, il fallait que je parte.

Pour l'ensemble des participants, il est évident que c'est la crainte d'être persécuté au sens de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés de 1951 qui les a fait fuir le Burundi pour trouver refuge dans les pays voisins. Comme Agier (2002, p. 55) l'a démontré, il s'agit là d'une situation qui se fonde sur « la perte d'un lieu, auquel étaient attachés des attributs d'identité, de relation et de mémoire, et sur l'absence d'une nouvelle place sociale ». Étant forcés de fuir leur pays, les réfugiés interviewés perdent la protection diplomatique de leur pays d'origine. Il se peut cependant que certains réfugiés aient perdu leur citoyenneté du même coup et deviendraient des « sans-État de fait » comme le suggère Agier (2006, p. 102), mais les participants à cette étude semblent ne pas avoir été affectés par cette réalité. Boris et Damien expliquent qu'ils sont directement recherchés par les militaires, car ils soutiennent activement le parti du Président assassiné, le FRODEBU (Front pour la démocratie au Burundi). Au Burundi comme durant l'exode, ces derniers possèdent une identité fortement politisée et dans leurs témoignages, ils reviennent de manière récurrente sur la crise politique et ethnique qui a secoué leur pays d'origine. Cela ouvre la possibilité à des identités différentes en fonction de leur proximité au danger avant le départ. Ainsi, cette fuite constitue une première rupture qui démarre l'expérience exilique. En effet, être contraint de fuir le pays implique le passage d'une identité de personne menacée à celle de personne traquée et en fuite.

Selon Christophe, « avant de fuir, tu ne prépares rien, je n'avais rien. J'avais deux pantalons, deux culottes et les souliers que j'avais dans mes pieds, c'est tout ». Dans la même optique, Brigitte ajoute : « On a laissé toutes nos choses, toutes mes affaires, tout y est resté même mes diplômes. J'avais juste quelques vêtements pour mes enfants ».

Ces propos évoquent une fuite soudaine et sans préparation. À ce moment précis, l'état émotionnel est guidé par la peur et la survie. La décision de prendre la fuite se prend dans le désespoir et crée des conditions de précarité accentuée.

Pour sa part, Diane témoigne d'une expérience de prise de décision plus graduelle, davantage étalée dans le temps :

La décision d'aller en Tanzanie n'était pas dans notre tête. Cette décision, on l'a prise au fur et à mesure qu'on s'éloignait de chez nous et en considérant ce que les gens nous apprenaient sur la situation de chez nous. On a quitté chez nous sans savoir qu'on allait se retrouver en Tanzanie. Fuir le pays ce n'est pas quelque chose que tu décides d'un coup, ç'a été un processus. Toutes les fois qu'on a dormi dans la forêt, on aurait pu partir directement en Tanzanie. Mais non, on se disait toujours que peut-être demain la paix va revenir dans le pays et nous allons retourner dans nos maisons. [...] On a passé un mois et une semaine dans ce processus de fuite, sans qu'on veuille vraiment partir du pays.

Dans son récit, la participante évoque un départ dans des conditions de vie précaire et une expérience exilique différente puisqu'elle ne savait pas au départ qu'elle partait en exil. Sa vie semble momentanément interrompue et le temps se suspend dans une attente interminable.

À ce stade, on réalise que pour l'ensemble des participants, la décision de prendre la fuite est la même (spontanée et dans la précarité), mais que celle de quitter le pays est différente. En fait, quitter le pays implique une prise de décision définitive ou progressive (voir Schon, 2014), ce qui pourrait avoir un effet différent sur l'expérience exilique de chaque interviewé. Ainsi, il y a ceux qui fuient le pays parce qu'ils se sentent directement menacés (Boris et Damien) et d'autres qui fuient un danger qui semble généralisé et diffus (Diane par exemple). Pour la première catégorie, on constate une rupture immédiate avec leur environnement. Pour la deuxième, il s'agit plutôt d'un processus et d'un état d'attente. La mémoire du danger ou la perception du danger semble moindre pour les personnes de la deuxième catégorie.

De plus, les propos de Brigitte sont particulièrement intéressants puisqu'ils démontrent une présentation du soi en tant que personne ayant une certaine valeur sociale et qui avait des diplômes. L'insistance qui est mise sur ses diplômes montre l'importance donnée à l'éducation et le statut social dont elle jouissait. En effet, la manière dont elle s'exprime « même mes diplômes » semble indiquer leur grande valeur à ses yeux comme étant la possession qu'elle aurait emmenée si elle avait pu le faire. Les propos de Christophe illustrent également une expérience de la précarité pour ces personnes qui étaient plutôt privilégiées et habituées à posséder plus qu'une paire de chaussures et un pantalon.

En fait, pour tous les réfugiés rencontrés, la route de l'exode est une première rupture identitaire, car c'est exactement dans cette phase qu'un basculement s'installe dans leur quotidien. C'est à ce moment précis que les participants réalisent qu'ils ne sont plus les personnes privilégiées qu'ils étaient auparavant. Une fois en exil, ils perdent leurs marqueurs d'identité et leurs statuts — il ne s'agit plus du fonctionnaire, du politicien, de l'étudiant ou du professionnel,

on parle ici de personnes qui vivent dans la clandestinité. Ainsi, cette soudaine expérience de la précarité est en soi l'amorce d'un chamboulement et la production de nouvelles identifications personnelles et sociales.

3.2.2. Les moyens de la fuite et l'insécurité de l'exode

À un certain moment de leur parcours, les participants qui fuient à pied ou à vélo ont recours à un guide qui leur montre la route vers les camps de la Tanzanie. Ces guides ou ces passeurs sont rémunérés par les interviewés, ce qui démontre encore une fois qu'il s'agit bien de personnes avec les moyens financiers nécessaires. Finalement, à la différence des écrits d'Agier (2002), on constate que l'exode des réfugiés participants ne prend pas la forme d'une marche collective d'individus.

Avec l'objectif de se rendre invisible durant la fuite, Diane révèle son expérience de la clandestinité :

Ce n'était pas facile durant ce parcours, on ne se montrait pas le visage durant la journée. On y allait de façon clandestine. Souvent, on coupait la famille en deux [...] on n'y est pas tous allé en fil. [...] Puis on n'avancait pas durant la journée, on attendait qu'il fasse noir pour reprendre la marche. La journée on se cachait dans la forêt ou chez quelqu'un. Puis quand il faisait noir, on partait en petit groupe, pas tous ensemble, il ne fallait pas montrer que nous partions... La forêt on s'était habitué...

Dans ces quelques lignes, Diane évoque la construction d'une identité clandestine qui vient affecter la vision qu'elle a d'elle-même. Cette dernière commence à vivre en cachette et agit comme étant coupable ou dangereuse. Les expériences telles que : voyager la nuit, voyager dans le noir et séparer la famille ne peuvent être neutres du point de vue de la construction d'une identité pour soi (Goffman, 1975). En effet, comme plusieurs auteurs l'ont démontré, l'identité est une ressource sociale en construction et en transformation perpétuelle (Cherqui et Hamman, 2009 ; Chaumier, 2005 ; Dorais, 2005-2004 ; Avanza et Laferté, 2005 ; Brubaker et Cooper, 2000). Pour Diane, décider de séparer la famille de la sorte est constitutif d'une mémoire. Cette reconfiguration de la famille ou plutôt cette mémoire familiale entraîne en soi une transformation identitaire qui conviendra d'approfondir.

Interpelé par les militaires, Damien raconte comment il a pu s'échapper :

Heureusement ils ne m'ont pas demandé mes pièces d'identité puisque j'étais habillé d'habits tellement sales que tu pouvais dire que je viens de passer trois mois sans me laver... Avec une grande chevelure, une barbe, personne ne pouvait songer que c'est moi, non... C'était un camouflage.

Cet extrait permet de montrer que la vie clandestine entraîne une transformation de son apparence physique, de son statut, voire son identité. On parle ici d'agir de façon à donner, intentionnellement ou pas, une expression de soi afin que les autres à leur tour en retirent une certaine impression (Goffman, 1973). Dans certains cas, une telle présentation de soi pourrait engendrer des confrontations délicates avec l'image qu'on a de notre soi. Pour ce participant, il en arrive à influencer l'identification de son soi par autrui, cette définition que les militaires peuvent lui attribuer. Plus précisément, dans cette interaction, Damien semble appliquer l'art de manipuler les impressions en exerçant un « contrôle stratégique sur les images de lui-même » (Goffman, 1975, p. 152).

À ce sujet, Boris évoque des aspects qui ne seront pas racontés sur cet exode :

Même aujourd'hui, si on me donnait des millions et des millions pour que je refasse ce que j'ai fait, je ne peux pas parce que c'est Dieu qui a voulu qu'on s'évade... C'était la nuit, ce qu'on a fait je ne peux pas te le raconter c'est beaucoup de choses... C'était vers 23 h quand les militaires nous ont vu, ils ont essayé de nous tirer [dessus], mais ça n'a pas marché...

Les paroles de Boris témoignent des non-dits des expériences. L'interviewé choisit de ne pas partager ce qu'il a fait ou vécu en raison de probables enjeux identitaires. On peut penser qu'il a peut-être peur d'être jugé mais il faut également prendre en compte qu'une fois qu'on expose ce qu'on a fait, notre identité change. Une fois avoué, les choses vécues ou faites ne peuvent plus être effacées. De cette façon, verbaliser certaines expériences correspond à se transformer socialement. Ce que la personne vit et fait, même contre son gré, crée une rupture avec son « soi » et participe au processus intérieur de l'exil.

Dans cet exil, les moyens de fuite varient d'une personne à l'autre : pour Christophe, ce fût le vélo :

On est parti avec la bicyclette de mon petit frère. [...] On a quitté à 5 h du matin pour arriver au camp de réfugiés de Mtabila à 21 h le soir. [...] On marchait beaucoup [...], ça été une longue journée de marche. Nous étions deux, on alternait pour pédaler la bicyclette. On n'a pas eu de problèmes pour y arriver. On est arrivé en bicyclette à deux parce que la personne savait exactement c'est où.

L'ensemble des participants à cette étude ne bénéficient plus de la protection de leur pays et doivent lutter pour leur survie quotidienne, dans un pays où l'insécurité et le chaos règnent. Dans un tel contexte, ils font rarement référence aux actes qu'ils auraient commis, ou dont ils auraient été victimes en tant que réfugiés qui sont abondamment évoqués dans la littérature (Gerard et Pickering, 2014 ; Nagai et collab., 2008 ; Agier, 2006-2002). Diane raconte son expérience de victimisation :

Arrivés en Tanzanie, on est tombé sur des militaires tanzaniens. Ils ont pris tout ce que nous avons, tout, tout, tout. Ils ont tout pris. On pensait être arrivés dans un pays où on nous aime, on pensait avoir fui ces choses, mais on est tombé dans le feu. Deux véhicules de militaires... On a fui ceux qui braquaient des armes sur la population et voilà qu'on rencontre d'autres en Tanzanie. Ils ont pris tous les vêtements, l'argent, tout... Je suis restée avec le pagne et les chaussures que je portais, je n'avais rien d'autre quand on est arrivé au camp.

Cet extrait permet de démontrer la vulnérabilité et la victimisation par des forces étatiques du pays d'exil durant cet exode. De plus, les viols sont abordés par une participante, mais elle n'en témoigne pas de manière personnelle. Ces non-dits sur des actes d'agression sexuelle en tant que victimes ou acteurs sont « peut-être » influencés par le caractère unique de mes relations avec les participants. En tant que membre de leur communauté, j'ai certainement eu une influence sur leur présentation du « soi ». Également, il est possible qu'ils aient eu recours à des tentatives de gestion de l'impression que je pouvais retirer d'eux. Comme je l'ai démontré avec les propos de Boris, il existe d'autres dimensions difficilement accessibles pour le chercheur. Ainsi, ce silence reste intéressant à analyser dans le cadre de la construction de la mémoire collective, mais aussi de l'identité.

Finalement, l'environnement dans lequel les participants évoluent aux lieux de départ et sur la route de l'exode se caractérise par un conflit politique et ethnique qui laisse place à un climat de guerre civile. Pour l'ensemble des participants, la décision de prendre la fuite est spontanée, mais celle de quitter le pays se manifeste différemment. Étant menacés et traqués, ils quittent le pays dans la clandestinité et aux risques et périls de leur vie. Ces expériences illustrent bien comment, tel que le conçoit Dorais (2004), l'identité personnelle équivaut à la relation que l'individu construit avec son environnement. Les ruptures identitaires que les personnes interviewées vivent sont constatées à partir de cette relation et représentent le début de ce que Nouss (2015) appelle l'expérience exilique.

3.3. Les camps de réfugiés burundais en Tanzanie

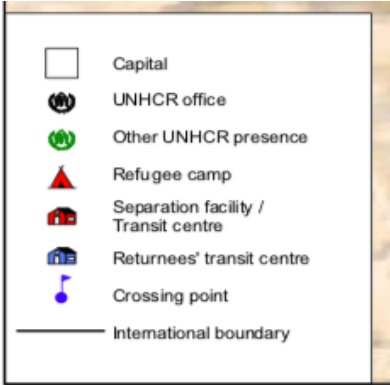
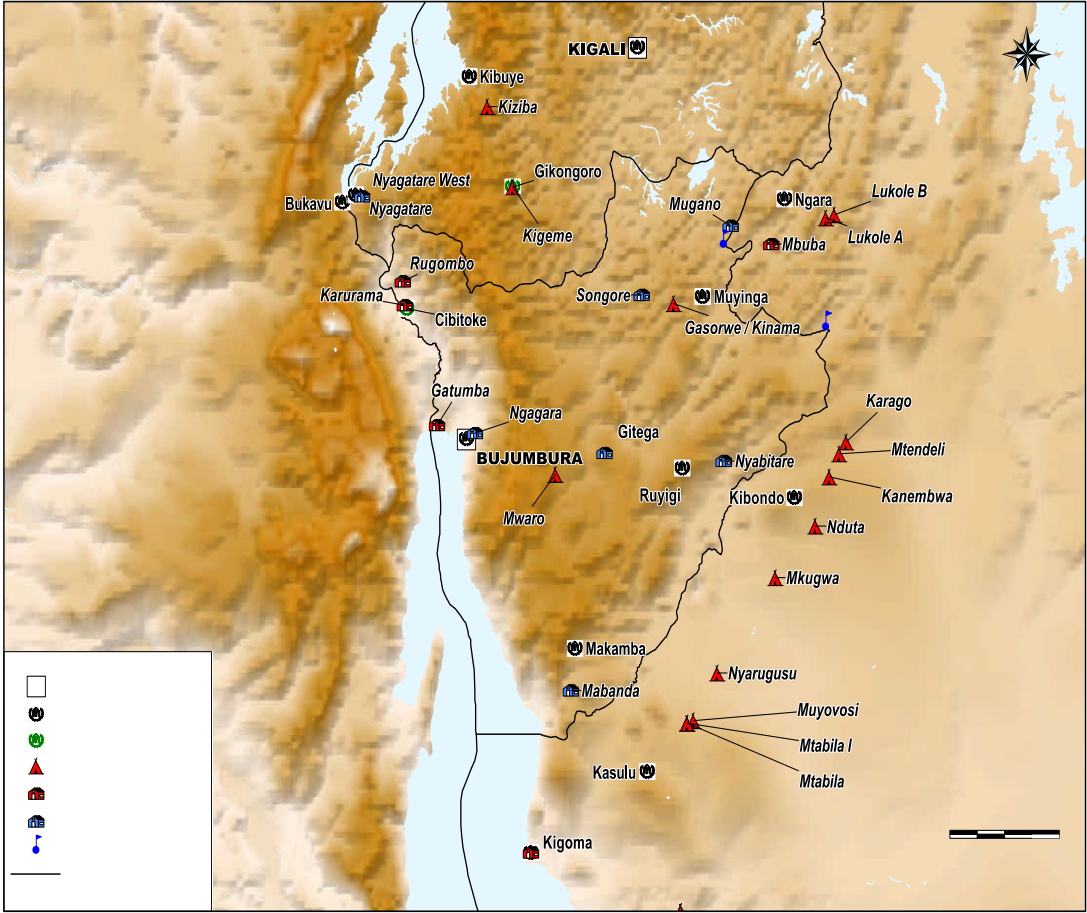
Dans les sections précédentes, j'ai présenté la route de l'exode comme le deuxième temps de l'identification des réfugiés participants (Agier, 2003.) J'ai décrit l'exil forcé des réfugiés participants afin de comprendre leur parcours identitaire. Cela m'a permis d'avoir une compréhension claire des conditions dans lesquelles certains pouvaient être avant d'atteindre les camps de la Tanzanie. Une fois sur le territoire tanzanien, quelques participants séjournent dans les villes avant de vivre l'expérience du camp.

Brigitte présente son expérience en ces termes :

On avait encore un peu d'argent, on faisait l'épicerie [...] on cotisait le peu qu'on avait pour manger. [En ville] ce n'était pas facile, il y avait même pas d'eau, on pouvait passer deux jours sans eau. Un peu après, le gouvernement tanzanien a décidé qu'il ne voulait plus de réfugiés dans les villes, on nous a envoyés dans les camps. [...] Ils nous ont embarqués dans des camions.

Dans cette ville, l'interviewée subit une chute de ses conditions de vie (ou une perte graduelle de son statut) liée à l'épuisement de l'argent épargné. Les propos de Brigitte correspondent parfaitement à ce qui est évoqué dans la littérature (Rutinwa, 1999 ; Milner, 2009 ; Crisp, 2010). En effet, Milner (2009, p. 120-122) explique qu'« après l'expulsion des réfugiés rwandais du territoire tanzanien, les autorités tanzaniennes ont rassemblé et confiné tous les réfugiés burundais (incluant ceux de 1972) vivant à l'extérieur des camps, affirmant que c'était un déménagement nécessaire pour protéger les Tanzaniens vivant dans les zones frontalières » [ma traduction]. L'ambiguïté de cette mesure peut inciter à questionner le fait que le HCR protège prioritairement les réfugiés ou plutôt les Tanzaniens des réfugiés. Selon Turner, les réfugiés burundais sont gardés dans les camps pour ne pas déséquilibrer « l'environnement, l'économie nationale et la culture unique du pays d'accueil » (2002, p. 5). Les propos de Brigitte illustrent une expérience exilique marquée par la transformation de personnes vulnérables et ayant « besoin de protection » (voir Agier, 2006 ; Lagrange, 2006) à des « indésirables et dangereux » (voir Montclos, 2008 ; Kagwanja et Montclos, 2002 ; Turner, 2002). Pour les réfugiés participants à cette étude, on perçoit ainsi la complexité des circonstances qui les obligent à être confinés dans les camps tanzaniens. Dans la prochaine section, je m'intéresserai à

l'impact qu'a eu le camp sur la mémoire et l'identité des réfugiés participants en analysant leur expérience de réfugiés burundais dans les camps de la Tanzanie.



Source: Global Appeal 2005 — UNHCR in Burundi

3.3.1. L'arrivée au camp et le besoin d'adaptation

Les réfugiés rencontrés expliquent qu'à leur arrivée dans les camps, le HCR leur distribue une parcelle et une tente, des casseroles, des assiettes et des vivres. La quantité d'articles reçus dépend du nombre de personnes par ménage.

Ainsi, Boris explique son arrivée au camp en ces termes :

Quand je suis arrivé, le camp existait. Mais ceux qui sont arrivés au tout début, c'était un grand problème parce que c'était dans la forêt. C'était un endroit où l'homme n'avait jamais construit quoi que ce soit depuis que la terre existe, c'était la forêt, la forêt. [...] C'était sauvage, c'était sauvage vraiment. [...] Mais avant de les laisser là, le HCR a tracé une route qui entre dans cette forêt. [...] Quand les gens arrivaient dans les premiers temps, ils installaient des tentes dans cette forêt et dormaient là ensemble. C'est comme ça qu'ils vivaient. [...] Ceux qui ont eu des places à l'intérieur des tentes c'est bien, mais les autres c'était dehors.

À travers cet extrait, on peut noter l'existence et la transmission d'une mémoire collective du camp. Pour l'ensemble des participants à cette étude, l'expérience vécue au moment de leur arrivée dans ces zones diffère des premiers arrivants, ceux qui ont fui le Burundi les jours et les mois qui ont suivi l'assassinat du Président Melchior Ndadaye. Les interviewés ont passé plusieurs mois dans un climat de guerre civile au Burundi ou dans les pays voisins, ce qui fait en sorte qu'ils arrivent dans ces espaces à partir de l'année 1995. Le constat est donc clair : ils n'ont pas connu les débuts difficiles des camps de la Tanzanie. Cela illustre une certaine construction identitaire comme étant plus « chanceux » et faisant face à des difficultés nuancées et relativisées par rapport à ce qu'ont vécu les premiers arrivants.

Néanmoins, les propos de Christophe illustrent les difficultés auxquelles ils ont dû faire face : « À mon arrivée en Tanzanie, dans le camp de réfugiés, c'est là que j'ai compris que la vie n'était pas du tout facile ». D'un côté, il témoigne d'une vie antérieure plus aisée, mais aussi du fait que : soit le trajet vers le camp n'a pas été particulièrement difficile ou qu'il avait anticipé ces difficultés, mais pas celles de la vie dans le camp. Ce qui est intéressant à travers cet extrait est le sens attribué au camp de réfugiés. Pour la plupart, l'expérience de la précarité connue au Burundi est moindre comparativement à ce qu'ils vivent à leur arrivée au camp. De plus, le choc vécu durant l'exode se voit redoublé à l'arrivée dans cet espace où la précarité est installée dans la durée et le quotidien.

Donc, suite à la rupture identitaire vécue durant la fuite, les réfugiés rencontrés

témoignent d'un nouveau besoin d'adaptation dans les camps. Christine raconte : « La manière dont tu étais habitué de vivre chez toi, dans ton pays, tu te rends compte que tu as perdu beaucoup, beaucoup quand tu arrives au camp... ». Et Christophe renchérit : « Au pays on s'assoit sur des chaises à l'école... mais au camp on s'assoit sur des troncs d'arbres ou par terre. Avant j'avais un lit, mais là-bas on dormait par terre. Au pays, je vivais dans une maison, mais là-bas on a vécu dans des tentes ». À ce moment précis, ces êtres en errance sont confrontés au fait d'avoir perdu toute une série d'éléments qui fondaient leur existence sociale — « terre, maison, village, ville, parents, biens, emploi et autres repères quotidiens » (Agier, 2002, p. 94).

Ainsi, ces deux extraits témoignent que l'effort physique, psychique et émotionnel d'être constamment dans un état d'adaptation qui caractérise et constitue l'expérience exilique. Cette capacité d'adaptation sert aussi d'élément commun aux constructions identitaires (soit on s'adapte soit on ne survit pas). Christophe démontre éloquemment la façon dont la vie d'avant est mise au service pour montrer la perte de statut et la perte dans les conditions de vie. Les éléments qui lui permettaient de se constituer et se présenter comme un certain type de personne disparaissent et donc cette personne disparaît également et doit être remplacée par une nouvelle présentation de soi.

Dans la même veine, Diane ajoute :

Arrivé au camp, mon mari n'arrivait même plus à marcher. Les enfants ne voulaient rien manger, ils pleuraient pour du pain et du lait. Ils ont commencé à marcher pieds nus alors qu'ils n'avaient jamais fait ça. Ils ont commencé à vivre sans porter de caleçon, les seuls shorts qu'ils avaient, on les lavait la nuit pour que le lendemain ils puissent les porter. [...] On avait l'habitude de payer les gens pour qu'ils construisent pour nous, mais là on arrive à une place où on doit nous-mêmes creuser des trous, y mettre des arbres, bâtir les côtés avec des briques de boue, ça, c'était nouveau pour nous là.

Cet extrait du récit de Diane démontre un malaise entre l'identité de mère qui la définissait auparavant et ce qu'elle vit dans le camp. Au niveau matériel, elle semble démunie de tout moyen, ce qui affecte son rôle de mère. Dépouillée de tous ses biens sur la route de l'exil, elle arrive dans cet espace humanitaire avec la crainte de ne pas pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants, comme elle l'a toujours fait. En outre, le statut qu'elle avait auparavant est à la fois quasi inexistant et constamment en conflit avec la représentation d'un soi présent qui semble ne pas lui convenir.

Les témoignages de Christophe et Diane dressent un bilan des conditions d'extrême pauvreté qu'ils rencontrent et qui les forcent à composer avec un changement radical dans leurs

habitudes de vie. Toutefois, il est raisonnable de penser que ce ne sont pas tous les réfugiés qui ont subi ce choc de la même manière, car tous ne bénéficiaient pas d'une qualité de vie supérieure au Burundi. Quoi qu'il en soit, dans leur vision d'eux-mêmes, les personnes interviewées ne peuvent plus utiliser les mêmes mécanismes de présentation de soi. On perçoit alors comment l'expérience exilique implique une rupture interne (avec la personne qu'on était) et une reconstitution de soi qui doit être faite dans un contexte négatif et avec des outils (sociaux, matériels et émotionnels) défailants. Selon les récits des réfugiés rencontrés, ce difficile besoin d'adaptation dans les camps est une conséquence logique de la rupture identitaire vécue au moment de l'exode vers la Tanzanie. En effet, on réalise qu'une première rupture dans leur mode de vie s'est amorcée durant l'exil et une seconde se réalise à l'arrivée au camp. Ces circonstances les obligent à faire preuve d'adaptation dans un environnement étranger. Une telle adaptation permet non seulement de contribuer à la construction identitaire des réfugiés burundais, mais aussi met à l'épreuve la résilience de ces derniers.

Finalement, ce changement dans les conditions de vie entraîne un processus de construction identitaire pour les participants à cette étude : 1) soit la personne se redéfinit et s'adapte à son nouvel environnement ; 2) soit elle conteste les nouvelles conditions de vie et lutte pour retrouver sa situation privilégiée. L'ensemble des interviewés réussissent à contester ces conditions et développent de nouveaux statuts et rôles privilégiés. Pour certains participants, l'adaptation à cette nouvelle réalité semble s'être faite avec une rapidité surprenante suite à plusieurs facteurs. Damien raconte à cet effet :

Arrivé au camp, j'y ai trouvé des gens que je connaissais [...]. Une fois qu'on m'a montré là où construire ma maison, je me demandais avec quelle méthode ? Tu n'as ni hache, ni marteau, rien. [...] On dormait en dessous d'un arbre. Tu prenais ta tente pour dormir dedans, tu te couvres puis tu dors, en dessous d'un arbre. Une journée passa, deux jours, je pensais toujours à comment je vais construire une maison. Heureusement ! Heureusement ! Tu sais comment je suis arrivé en Tanzanie ? J'avais coupé les semelles de mes souliers avec un couteau, j'ai mis des billets à l'intérieur puis j'ai cousu. [...] J'avais 80 000 francs burundais dans un soulier et 120 000 dans un autre. Après deux jours, j'ai commencé à faire du commerce.

Dans cet extrait, on peut discerner que la présence de connaissances accentue le constat de la rupture, car ils se trouvent dans un contexte différent à celui du pays d'origine avec des règles de vie différentes, des statuts sociaux différents et des rôles différents. Puis, la mise en parallèle des expériences de Christophe, Diane et Damien montre la différence d'adaptation qui pouvait

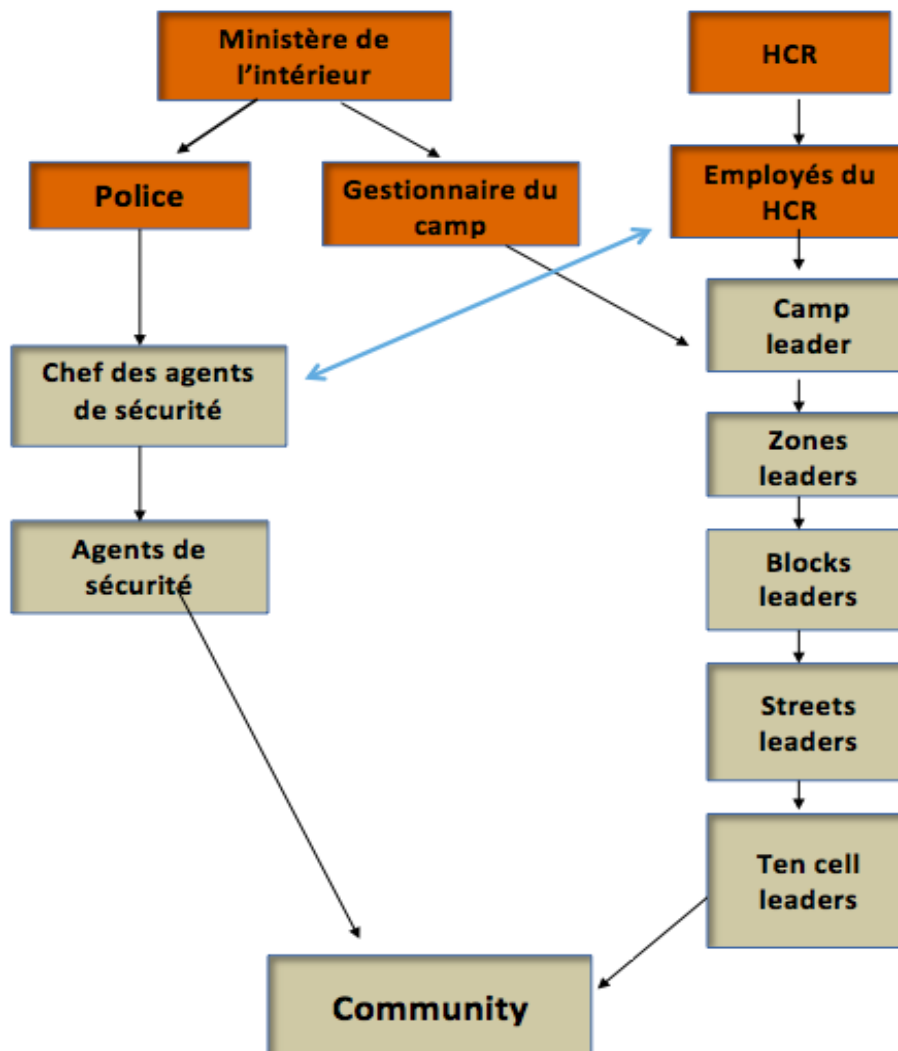
exister entre les nouveaux arrivants. Ce processus d'adaptation peut, en effet, être accéléré par des facteurs tels que le montant d'argent dont ces derniers disposent ou encore leur réseau de connaissances. En effet, après avoir mis les pieds dans cet espace, il est intéressant de constater à quel point la solidarité peut se manifester entre les réfugiés, Antoine explique :

On était tous solidaires. Quand tu arrivais, les gens venaient voir les nouveaux venus. C'est là que j'ai retrouvé des gens qu'on avait étudiés ensemble au Burundi, des gens que je connaissais à Uvira et d'autres. Donc, c'est comme ça qu'on faisait connaissance, on était très très solidaires en fait. À l'arrivée, on nous a aidés, on nous invitait à aller visiter des familles, etc. De cette façon, tu apprenais à connaître les gens facilement et t'habituer plus facilement à cette vie.

Ces mots précis «on était tous solidaires» démontrent une production identitaire qui s'opère à un niveau individuel et collectif. On pourrait en déduire l'existence d'une identité sociale réelle (Goffman, 1975) commune qui fait également partie d'une construction de la mémoire collective. À travers cet extrait, on réalise que les liens de connaissance dans un contexte comme le camp facilitent la solidarité entre les réfugiés et aident à s'adapter à ce nouveau milieu. On pourrait également penser que les retrouvailles et la solidarité permettaient d'alléger cette perception d'être dépaycé dans un pays qui n'est pas le leur. Mais, comme je l'ai expliqué plus haut, les bienfaits concrets (matériels ou autres) ne signifient pas que ces relations et familiarités n'accroissent en même temps les difficultés de l'expérience exilique.

3.3.2. Structure administrative du camp de Mtabila en 2000²²

Comme je l'ai décrit plus haut, les huit interviewés se sont établis dans des camps où existait déjà une organisation. La structure hiérarchique qui suit nous donne un aperçu sur les rapports sociaux des camps de réfugiés burundais de la Tanzanie.



Légende

La couleur orange représente le ministère de l'Intérieur de la Tanzanie, le HCR et leurs employés.

Le gris représente les rôles occupés par les réfugiés.

Les flèches noires représentent les liens hiérarchiques.

La flèche bleue représente une relation de communication entre les acteurs.

²² Pour précision, ce tableau est tiré des propos (verbatim) de l'ensemble des réfugiés participants qui sont passés par le camp de Mtabila. Les camps dans le district de Kigoma comprennent : Mtabila I et II, Muyovozi, Nyarugusu, Mkugwa, Nduta, Kanembwa, Mtendeli. Par souci d'anonymat, il s'est avéré nécessaire de ne pas préciser si les participants proviennent de Mtabila I ou II.

On perçoit, ici, une organisation bien établie et l'importance accordée au respect de la hiérarchie dans les relations sociales. Le camp de Mtabila est organisé en zones, secteurs (blocks), rues (streets) et chaque composante a son représentant. Les rues sont très longues, donc des personnes sont élues pour représenter les intérêts des réfugiés par groupes de dix maisons (Ten cell leaders). Le rôle du HCR dans l'établissement de ces structures n'a pas été mentionné par les interviewés, mais je retiens que c'est bien les représentants du ministère de l'Intérieur et du HCR qui gèrent le camp. Plus précisément, selon les travaux de Turner, le camp est sous la supervision du ministère de l'Intérieur, qui lui applique des lois « essentiellement restrictives et négatives » (2002, p. 36). Quant au HCR et les ONG, ils gèrent l'administration quotidienne du camp (Ibid.). Donc, le ministère de l'Intérieur est représenté par le gestionnaire du camp et la police tanzanienne. En parallèle, le HCR dispose de ses employés sur le terrain et collabore avec les réfugiés. Dans ce tableau, il est démontré que c'est bien les employés du HCR et du ministère qui occupent les postes de décision leur permettant d'avoir le contrôle sur les occupants du camp. L'ensemble des interviewés soulignent que les réfugiés burundais sont subordonnés aux Tanzaniens, plus précisément au gestionnaire du camp, à la police tanzanienne et aux représentants du HCR. Dans le tableau ci-dessus, toutes les responsabilités se trouvant à la base sont occupées par les réfugiés burundais. Dans tous les camps burundais, le « camp leader » est l'interlocuteur privilégié des réfugiés auprès du HCR et du ministère de l'Intérieur.

Pour les personnes qui étaient en situation de privilégiés et de pouvoir au Burundi, une expérience de la subordination devient inévitable dans ces espaces humanitaires. Ce rôle de subordination envers les autorités du camp ou ce caractère qui leur ait désormais attribué pourrait être interprété comme la manifestation de nouvelles identités sociales virtuelle (Goffman, 1975). Cependant, la majorité des participants contestent leurs nouvelles conditions de vie et luttent pour retrouver une situation privilégiée. Pour Boris et Damien, ils ne jouissent pas d'une position aussi prestigieuse que celle des lieux de départ, mais dans un espace comme le camp, ils redeviennent des figures de référence et d'autorité. En effet, ces derniers réussissent à acquérir une notoriété importante dans les camps de réfugiés de la Tanzanie, ce qui les ramènent à être de nouveau des personnes privilégiées par rapport à leur environnement.²³

²³ Pour précision, on observe que cette notoriété a un lien direct avec le temps passé dans les camps pour la majorité des participants (c'est-à-dire que plus le nombre d'années est élevé, plus les participants développent un plus grand statut économique et social à travers le commerce — ce que j'expliquerai plus loin dans cette partie).

3.3.3. Confinement forcé et restriction de libertés

Si la Tanzanie a ouvert ses frontières, elle a tout de même confiné les populations en exil à demeurer dans des camps qui leur été réservés pour eux et desquels ils ne pouvaient pas sortir.

Christine raconte : « Sortir du camp de Lukole, c'était interdit... Tu pouvais, mais tant aussi longtemps que tu ne dépasses pas quatre kilomètres... ceux qui osaient se faisaient arrêter, on les emprisonnait ». Ces restrictions ont un effet direct à la fois sur l'autonomie et sur la représentation que les interviewés ont d'eux-mêmes. L'expérience exilique se voit affectée par ces restrictions de libertés. Comme l'étude de Turner (2002) l'a déjà démontré, la limite à ne pas dépasser était suffisamment claire pour les réfugiés burundais du camp de Lukole. Les réfugiés de deux autres camps affirment cependant qu'il existait une pratique qui consistait à demander une permission écrite pour sortir. C'est pourquoi Diane précise :

Être dans un camp ça affecte nos libertés, là où il en a juste pas [...] On était entre les barreaux là, même si elles n'étaient pas physiques, on était derrière les barreaux. Tout se passait à l'intérieur... Pour que les pharmaciens, les commerçants aillent chercher leurs produits à l'extérieur du camp, ils devaient demander la permission à Mkuu wa Makazi, le gestionnaire du camp. [...] Tu devais chercher ikibari pour sortir et souvent tu donnais de l'argent pour en avoir, et on ne savait pas où allait cet argent. [...] Il n'y avait pas de libertés, on était enfermé indirectement, on t'arrêtait même des fois quand tu étais allé chercher un peu de bois... c'était l'amende ou la prison. [...] Pour sortir, il fallait chercher les papiers, leur dire la date de départ et la date de retour, c'est ça un camp de réfugiés.

À travers les propos de Diane, on peut observer une identité de reclus qui pourrait caractériser l'expérience exilique des participants. Comme Goffman (1968, p. 56) l'a illustré, « être enfermé » ou « être dedans » prend pour les interviewés une signification particulière en raison de ne pas pouvoir « sortir » ou « aller dehors ». Ainsi, malgré les capacités d'adaptation manifestées des huit participants, un constat s'impose : les réfugiés semblent demeurer reclus dans des espaces réservés pour eux, ce qui a un impact considérable sur l'adaptation en soi.

Pour Diane, « Tu n'es pas chez toi, t'es simplement un étranger, tu n'as pas beaucoup de droits... tu n'as pas de souplesse on était derrière les barreaux, oui... Tout ce que je t'ai raconté se passait à l'intérieur ». Ces lieux s'apparentent ainsi à des prisons, la différence la plus évidente étant le fait d'ignorer le jour où l'on retrouvera sa liberté. Selon Nouss (2013), l'expérience exilique révèle parfaitement que pour l'exilé, l'ordre du « soi » est lié à l'ordre du monde et que son ordre personnel n'est plus en adéquation avec l'ordre du monde.

Comme évoqué dans le premier chapitre de cette thèse, la littérature décrit abondamment le fait que l'assistance du « gouvernement humanitaire » (Agier, 2008a) est intrinsèquement reliée au confinement et à l'immobilité des réfugiés (Hyndman, 2000 ; Agier, 2002 ; 2003 ; 2008a ; 2014 ; Kagwanja et Montclos, 2002). Par les propos de Diane, on réalise que cet isolement rigoureux des réfugiés burundais les coupe du monde extérieur et leur rappelle constamment qu'ils ne sont pas chez eux, ce qui bouleverse leur représentation de soi. Ce confinement forcé ou cette règle du 4 km rejoint la littérature sur les réfugiés enfermés dans des « cités virtuelles », des sortes de « ghettos urbains en milieu rural » et dépourvus de la liberté de circulation et d'établissement (Caron et Damant, 2014 ; Montclos 2008 ; Bauman, 2007 ; Agier, 2006 ; Lagrange, 2006 ; Bietlot, 2005 ; Turner, 2002).

Toutes les personnes interviewées identifient cette forme d'enfermement comme une atteinte à leurs libertés fondamentales. Cependant, même si le camp est pour eux un espace clos, les participants affirment que cette condition ne s'applique pas à la population locale tanzanienne qui peut entrer et sortir sans aucune restriction. Si pour les réfugiés, la liberté de circulation est la restriction la plus évidente dans cet espace, l'accès à d'autres formes de droits était également restreint. Tout comme dans les recherches de Bietlot (2005, p. 4), mes résultats indiquent que les camps de la Tanzanie représentent des lieux de maintien sous contrôle des êtres humains jugés « indésirables sans pour autant s'apparenter à une entreprise de mise à mort ni de mise au travail ». La mémoire des camps fait vivre ainsi une identité, lègue un contenu et une manière d'être au monde (Candau 1998).

Finalement, tel qu'Agier (2002) l'a souligné au sujet des réfugiés des camps kenyans, les participants à cette étude ne possédaient aucune carte nationale ou internationale leur donnant le droit de circuler et de vivre en société. En effet, le seul document administratif dont les réfugiés burundais disposaient semble être la carte de ration (un token) du Programme alimentaire mondial (PAM), qui leur donnait principalement le droit de rester en vie au sein des barrières du camp.²⁴ Selon Agier (2010), des « villes nues » où n'entrent que la police et les organisations humanitaires se forment au cours des années. Cependant, Christine apporte une nuance au sujet du camp de Lukole : « les policiers tanzaniens restaient derrière les 4 km, ils étaient chez eux

²⁴ Pour précision, nous verrons dans la section « insécurité alimentaire et malnutrition » les propos des participants quant au droit de rester en vie

pour s'assurer que les réfugiés ne sortent pas de leurs zones pour aller mettre le désordre chez eux ». Comme nous le suggère Agier (2010, p. 28), le sens que revêt les dires de Christine s'apparente à l'exil sans issue des « personnes en déplacement » qui ne trouvent pas le lieu d'arrivée de leur voyage, pas leur place dans le « monde commun ». Attachés à un espace précis, ces êtres errants sont détenus en raison de leur victimisation (réelle ou potentielle) et/ou en raison de leur association à un danger (réel ou potentiel). Ayant perdu leur place dans le monde commun et étant confinés dans des camps, des tensions sociales accrues pourraient potentiellement émerger et porter atteinte, directement ou indirectement, aux conditions de sécurité sur les terrains de l'humanitaire.

3.3.4. Groupes rebelles²⁵ et tension sociale à l'intérieur du camp

Ayant été contraints de quitter subitement leur pays d'origine, les réfugiés burundais qui aboutissent dans les camps de la Tanzanie ont l'espoir d'être protégés contre la violence et les persécutions dirigées délibérément contre eux. Pour l'ensemble des interviewés, l'arrivée dans le camp est associée à un répit en ce qui a trait à l'insécurité qu'ils ont connue aux lieux de départ et sur la route de l'exode. Comme Agier (2006) l'a illustré, le camp devrait être ce lieu où se matérialisent les mesures qui visent la « protection » (physique et juridique) des réfugiés. Cependant, la dure réalité est que cette situation ne dure pas suite aux profondes divisions politiques qui touchent les occupants des camps. Boris dévoile que :

Il y a eu une guerre dans le camp de Lukole. [...] On ne regardait pas Hutu ou Tutsi comme les gens pensent. Il y a des gens qui fuyaient, et arrivés au camp, les Palipehutu les tuaient. Si vous n'étiez pas ensemble au pays, on vous tuait, c'était en 1995 à peu près.

À travers ce témoignage, il est évident que les réfugiés burundais sont privés d'une autorité reconnue qui peut les prendre sous sa protection (leur État) (Bauman, 2007). Cet extrait montre une expérience exilique où les dangers qui ont poussé ces derniers à fuir les suivent à l'extérieur du monde qu'ils ont quitté. Leur vulnérabilité ne diminue pas, mais se maintient ou dans certains cas s'accroît dans l'espace où ils sont censés être protégés. Ainsi, les divisions

²⁵ Pour précision, il y a trois groupes politico-militaires cités par les participants : 1) Le Palipehutu-FNL ; 2) le Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD de Nyangoma) ; et 3) le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), aile dissidente du précédent conseil.

politiques existent au sein de la population du camp et génèrent un climat d'insécurité. Les paroles d'Antoine témoignent de cette atmosphère d'insécurité auquel ont dû faire face les réfugiés de Mtabila :

Au camp, on était tous solidaires jusqu'en 1998. En 1998, on a commencé à se diviser à cause du régionalisme du Burundi. [...] Donc du temps de Ndadaye jusqu'en 1998, partout où l'on était, on était uni, on était solidaire, il y avait une grande solidarité parmi les Hutus. Quand Buyoya a repris le pouvoir au pays, il a voulu mélanger les effectifs militaires. Il a fait appel aux rebelles qui viennent du Sud seulement, la région de Bururi seulement. Or, il y avait peu de rebelles parmi les gens de Bururi, il en avait plus dans d'autres régions. [...] On a commencé à être désolidarisés, ça fait en sorte qu'on est devenu mauvais, des divisions des groupes armés à caractère régional.

On retrouve ici des camps hautement politisés et militarisés puisque les forces rebelles s'opposant à l'armée burundaise avaient une grande influence sur les habitants des camps. Une transformation des liens sociaux en raison de ce qui se passe dans le pays d'origine peut être analysée comme affectant l'expérience exilique des participants. En fait, ce qui touche le pays d'origine se transpose et vient directement toucher les occupants des camps par l'émergence des identités « pour soi » (Goffman, 1975) fragmentées qui ont à la fois l'esprit au Burundi et dans ces sites humanitaires.

Brigitte explique en détail la complexité des divisions politiques :

Il y en a qu'on appelait les Palipehutu, les CNDD de Nyangoma et ceux qu'on appelait les COMPIL²⁶ puisque le CNDD était divisé. Donc, tous ces partis avaient des combattants, des gens qui allaient se battre contre le régime de Bujumbura. Tous ceux qui se blessaient revenaient se soigner au camp. [...] On s'organisait pour les accueillir et quand ils guérissaient ils retournaient directement au combat. Il y a des gens qui venaient voir les familles pour de la farine, un peu de grains de maïs, etc. afin de nourrir les combattants. On les nourrissait, on a contribué aussi pour notre pays... Tout le monde a travaillé fort.

On voit ici que chaque groupe armé a des supporteurs dans les camps, ce qui fait en sorte que les blessés savent où se diriger pour recevoir des soins. Les réfugiés semblent être au service des combattants et partagent avec eux le peu de ressources qu'ils ont (aliments, médicaments, etc.). Le camp devient ainsi un lieu de repos et de ravitaillement pour ceux qui ne sont pas des réfugiés, mais des combattants, tandis que ce même lieu devient une source de danger pour les réfugiés. Cette relation entre les deux groupes vient affecter l'identité des personnes réfugiées qui se retrouvent à incarner de nouveaux rôles. En fait, les propos de Brigitte démontrent l'esprit de

²⁶ À noter que le Commissariat militaire à la propagande, information et liaison (COMPIL) est un organe créé par ceux qui ont déposé Léonard Nyangoma (CNDD) pour mobiliser les gens à adhérer à leur cause.

patriotisme que chaque individu porte en lui, malgré le manque d'unité parmi cette population en exil.

Antoine poursuit sur la même lancée en témoignant son expérience :

L'idée d'aller dans la rébellion revenait tout le temps pour moi, depuis que j'ai fui le Burundi je me demandais s'il faut y aller... je me disais si je rentre dans la rébellion, on n'a pas beaucoup d'armes, on n'est pas expérimentés, on n'a rien, je pouvais mourir... J'ai pesé le pour et le contre pendant très longtemps, j'hésitais... mais à un moment donné j'ai dit écoute je laisse tomber, je vais contribuer matériellement ou moralement.

Ces témoignages peuvent démontrer que la question identitaire est colorée d'un sentiment patriotique qui les oblige à trouver un mode de participation à la rébellion, c'est-à-dire, une contribution morale ou matérielle à la réalisation des buts poursuivis. Par les propos de Brigitte et Antoine, on peut discerner l'importance que les réfugiés donnent à tout acte de patriotisme qui vise à défendre leurs valeurs fondamentales. On peut donc observer des comportements qui favorisent le maintien des liens avec le pays d'origine.

Dans l'ensemble des camps burundais, les différents groupes politico-militaires semblent s'organiser (malgré les restrictions en termes de liberté de circulation) pour aller combattre au Burundi. La complexité de cette démarche n'a pas été élaborée par les participants à cette étude. Malgré les divisions, ces groupes s'opposent au même régime, ce qui est fort intéressant. Cela dit, ces groupes provoquent un climat de violence qui affecte l'ensemble de la population du camp. La crise politico-militaire se déplace jusqu'au camp, ce qui peut témoigner de l'expérience exilique au sens où l'entend Nouss (2015). Selon l'analyse des propos de la majorité des participants, il semble que ces groupes politico-militaires soient responsables de la permanence d'une expérience exilique caractérisée par l'insécurité et le danger. Brigitte présente avec éloquence ce climat d'insécurité :

Au début, au camp ça pouvait aller... les choses ont explosé à cause des partis politiques. [...] Il y a eu un moment où le climat était extrêmement tendu dans la population, à un certain moment on ne dormait plus, les gens dormaient dehors. [...] Les gens se détestaient, ils se dénonçaient, ils donnaient de l'argent aux policiers pour qu'ils viennent vous ramasser.

On peut comprendre que, suite aux divisions politiques, la suspicion et la dénonciation entre les membres des partis opposés sont devenues monnaie courante. Les réfugiés qui ont fui leur pays d'origine se voient, encore une fois, contraints de dormir dans la forêt par peur d'être assassinés ou persécutés pour des motifs politiques. Pour ces personnes, la constance d'un

sentiment d'insécurité et de danger est évidente et joue un rôle dans la construction d'une identité historisée (voir Candau, 1998). En effet, depuis l'exil forcé, il y a cet aspect récurrent dans le discours de participants, ce qui démontre la condition permanente de leur exil.

Finalement, atteindre les camps de la Tanzanie n'assure pas la sécurité physique de ses occupants, et contrairement à ce qu'on pourrait s'imaginer, cette insécurité semble venir de l'intérieur même de ces espaces humanitaires. Par exemple, une personne interviewée a vécu la mort d'un proche et attribue cela à un acte délibéré de la part d'un ou plusieurs réfugiés. La perception du danger vient alors des autres habitants du camp. Les notions de danger et d'insécurité sont présentées à travers les dires de tous les interviewés.

3.3.5. Insécurité alimentaire et malnutrition

Une fois dans les camps, l'assistance alimentaire internationale devient fondamentale pour assurer que les réfugiés burundais soient à l'abri de la faim.

Brigitte raconte :

Les camions du Programme alimentaire mondial nous apportaient des haricots, des lentilles, des petits pois et des maïs ou de la farine. Une fois par mois, ou deux fois, ils nous apportaient de l'huile, ce n'était pas tout le temps. [...] Une fois par mois, ils pouvaient nous donner du savon, mais ce n'était pas régulier. En fait, on recevait toujours les mêmes choses. [...] Puis les haricots qu'on nous donnait ne cuisaient pas. On devait d'abord les laisser dans l'eau pendant des heures et des heures avant d'essayer de les cuire. [...] La nourriture c'était très peu vraiment. Tu ne pouvais pas passer une semaine avec cette ration en mangeant normalement.

Antoine renchérit :

Quand tu regardes la première année au camp, il y a eu beaucoup de morts. Tu étais quand même habitué à bien manger, mais maintenant dans un camp de réfugiés, on te donne des grains de maïs, des anciens ! Des grains de maïs qui sont comme pourris. Après ça, on te donne des haricots, des vieux haricots, que ça fait peut-être 10 ans 20 ans. On ne pouvait pas les cuire facilement... on pouvait les cuire pendant 12 heures de temps t'imagines ! Ça, ce n'était pas facile surtout pour les petits enfants, ce n'était pas facile.

On peut, de toute évidence, discerner par ces propos, que l'assistance alimentaire internationale a un grand rôle à jouer afin d'assurer la subsistance des occupants des camps, mais qu'elle présente des lacunes du point de vue qualitatif et quantitatif. D'après l'ensemble des participants, la quantité et la qualité des rations alimentaires distribuées sont préoccupantes. En effet, on remarque que la nourriture reçue est uniquement pour assurer leur survie et non pour

fournir une solution nutritionnelle. Dans cette expérience exilique, la vision que les participants ont d'eux-mêmes est en conflit avec celle que le HCR et les ONG ont des réfugiés. Leur conscience exilique est ainsi révélatrice d'une inadéquation entre le soi et le monde qui les entoure. Pour le « gouvernement humanitaire », il s'agit bien de leur donner un droit de rester en vie, comme je l'ai précisé plus haut. Non seulement les réfugiés doivent composer avec une insuffisance alimentaire, mais la qualité des aliments fournie est dans un état déplorable. De plus, l'accès à l'eau potable et au bois de cuisson semble problématique pour la grande majorité de la population. Le récit de Christine en dit long :

En ce qui a trait à l'eau, il en avait, mais ça ne coulait pas souvent. On était beaucoup en ligne et ton tour pouvait arriver dans longtemps. Des fois, l'eau coulait lentement et pour remplir ton bidon ça pouvait prendre beaucoup de minutes. Quand il n'y'avait plus d'eau, tu allais chercher l'eau sale dans les ruisseaux. L'autre chose qui était difficile, c'est le bois pour la cuisson. Ayayaye ! Les gens se tuaient là-bas. Beaucoup de gens qui allaient en chercher dans les bois mourraient là-bas. [...] Les femmes se faisaient violer là-bas, les problèmes des camps c'est grave... on utilisait ce bois, mais il était difficile de s'en procurer.

Pour ceux qui ne disposent pas de moyens financiers pour se procurer du bois au marché, c'est au risque de perdre leur vie qu'ils vont en chercher à l'extérieur du camp. Dans cette citation, on perçoit un silence sur l'insécurité ou le danger que fait face ces personnes qui se déplacent dans les bois. Les témoignages évoquent des gens qui meurent et des femmes qui se font violer dans les bois, mais ne précisent pas la source du danger. Pour l'ensemble des participants, la notion de danger semble permanente dans l'interprétation de l'exil qu'ils vivent. Plus précisément, il s'agit d'une situation d'insécurité, d'instabilité et de précarité qui débute après l'assassinat du président Ndadaye, se poursuit durant la route de l'exode et semble se perpétuer dans les camps, permettant d'analyser l'exil comme un état permanent.

Dans un même ordre d'idées, Damien souligne que :

La pauvreté dans le camp c'était terrible, ça avait atteint un niveau tellement élevé... Tu pouvais voir des enfants qui ne s'habillent pas du tout, qui passent un mois sans se laver [...] Le HCR donnait du savon, mais les parents vendaient ce savon pour aller acheter un peu de sel, de la viande, du poisson, etc. Il y a de la nourriture qu'on ne donnait pas dans le camp, par exemple les légumes et la viande. C'était difficile de manger des haricots, des petits pois et des maïs tous les jours. C'est ce que le HCR nous donnait.

On peut se demander si ces conditions de vie jouent un rôle dans la construction identitaire des réfugiés burundais. On a ici des individus chez qui leurs conditions de vie sont en

rupture totale avec la présentation qu'ils ont d'eux-mêmes (voir Goffman, 1973). Ces nouvelles habitudes viennent façonner l'identité des personnes participantes, elles leur envoient une nouvelle image d'eux-mêmes. En effet, ces réfugiés n'ont plus de cadres mentaux et culturels qui leur offraient repère et réconfort. Pour les exilés, l'expérience exilique devient une « meurtrissure » qui s'apparente à tous les phénomènes traumatiques (Nous, 2015). Leur « soi » est donc déplacé, sans repères et à la merci du « gouvernement humanitaire ».

3.3.6. Maladies et soins de santé limités

Dans la section qui précède, ont été évoquées l'insécurité alimentaire et la malnutrition problématiques dans les camps de réfugiés burundais en Tanzanie. L'accès à un minimum d'eau potable étant également incertain, les êtres en exil n'ont d'autres choix que de se tourner vers des alternatives qui, bien souvent, sont nuisibles à leur santé.

Le récit de Boris exergue les préoccupations liées aux maladies dans le camp de réfugiés de Lukole :

En 1995, il y avait vraiment la malaria dans le camp de Lukole. Il y a un moment où les gens mourraient massivement. Puis en 1996, la malaria a encore frappé le camp, les gens sont morts de façon massive. En 1997 aussi, là c'était vraiment épidémique. Les gens sont morts à coup de milliers, surtout les enfants, ils sont morts massivement. Des fois le choléra venait aussi. Malnutrition, manque d'eau potable, etc. Ça frappait surtout les gens les plus pauvres.

Christine ajoute :

Les gens mourraient à chaque jour, à chaque jour à Lukole. Puis à l'hôpital, il y avait juste des médicaments de base, rien d'extraordinaire. Il y avait des antibiotiques pour les blessures, puis tu devais acheter les médicaments, ce n'était pas gratuit. Donc beaucoup parmi ceux qui n'avaient pas d'argent mourraient. Ceux qui en avaient mourraient aussi parce qu'il n'y avait pas suffisamment de médicaments.

Comme on peut le constater, la présence de la mort dans la mémoire collective des réfugiés participants est récurrente. Du Burundi au camp en passant par la route de l'exode, cette mémoire collective et sociohistorique des tragédies et des pertes de toutes sortes (Coenen-Huther, 1994) reste active. Cette conscience exilique leur permet de se représenter comme des rescapés. De plus, ce qui est particulier dans ces récits c'est la manière dont les réfugiés interviewés dépersonnalisent leurs récits (les gens, la population, les autres, les plus pauvres). On pourrait se demander si cet échantillon de personnes interviewées est totalement protégé de cette réalité et si

ces problématiques touchent seulement le reste de la population. En fait, le sens attribué à leurs propos m'amène à souligner la particularité de mon échantillon, il s'agissait là d'un groupe d'individus privilégiés. Il est à noter, toutefois, que la notion de privilège est relative, car elle est toujours par rapport aux autres réfugiés burundais qui vivent dans le même environnement.

Pour Diane, la question des soins de santé dans le camp de Mtabila se mesure dans le temps. Elle l'explique ainsi :

J'ai eu [quelques] enfants au camp et à chaque fois, le système de maternité s'était amélioré. Quand j'ai eu le premier, je dormais sur un petit lit qui n'a même pas de matelas, en maternité ! Mais après on a eu des matelas et tout ce qu'il fallait... Puis le troisième je l'ai eu dans de meilleures conditions. [...] Tout était gratuit pour la santé, même les populations locales venaient se soigner au camp, ils disaient qu'on était mieux soigné qu'eux.

Selon les propos de Christine et Diane, on dénote une différence marquée entre les camps de Lukole et Mtabila pour ce qui a trait à l'accès aux médicaments. Il semble donc que l'accès aux soins de santé élémentaires soit plus ou moins problématique selon les camps.

Quant à Brigitte, elle nous fait part de l'expertise du personnel médical du camp de Mtabila : « La plupart des gens qui nous soignaient au camp étaient des Burundais. On avait trois médecins. Nous avons Dr Jean et deux autres. Ces trois-là parcouraient les hôpitaux de Muyovozi et Mtabila. C'était vraiment des docteurs très compétents ».

On constate qu'au fil du temps, les réfugiés de Mtabila étaient mieux desservis en termes de soins de santé par rapport à ceux qui se trouvaient dans les autres camps de la Tanzanie. Le sens donné à ces conditions peut s'expliquer par le fait que ce camp semblait abriter des professionnels qualifiés de la santé qui exerçaient dans le pays d'origine. À travers les propos de Diane et Brigitte, il est intéressant de discerner qu'au point de vue identitaire, il s'agit d'une présentation à juste valeur des professionnels réfugiés comme étant des personnes compétentes et qualifiées. Diane et Brigitte valorisent la mémoire du camp en ce qui a trait aux soins de santé. De plus, le profil des occupants d'un camp prend de l'importance puisqu'il pourrait déterminer la capacité des réfugiés à s'autonomiser et à offrir des services complémentaires à l'ensemble de sa population. Cette situation, que l'on pourrait qualifier de « privilège du hasard » pour le camp de Mtabila ne semble pas épargner les conditions de vie précaires où tous ces milliers de personnes vivaient entassés dans des habitats surpeuplés. Les mauvaises conditions d'hygiène et la transmission rapide de maladies infectieuses demeurent une réalité avec laquelle ces personnes

avaient à composer. Pour les réfugiés provenant de classe supérieure, on peut discerner qu'ils vivaient une rupture violente avec leurs identités personnelles ou individuelles (Goffman, 1975 ; Dorais, 2004). En effet, ces personnes, au départ, saines et en santé deviennent peu à peu fragilisées par la réalité de leur environnement. L'enregistrement de ces nouveaux faits sociaux viendrait donc s'«attacher, s'entortiller, comme de la barbe à papa, comme une substance poisseuse à laquelle se collent sans cesse de nouveaux détails biographiques » (Goffman, 1975, p. 74). Enfin, il serait approprié de suggérer que les conditions de vie déplorables et la santé précaire des habitants des camps auront un impact sur la conscience exilique des participants à cette étude.

3.3.7. Souffrance partagée et stratégies de débrouille

Pour les huit répondants, on perçoit que vivre dans un camp de réfugiés est davantage une question de survie. En effet, survivre au jour le jour avec le strict minimum est la réalité avec laquelle plusieurs ont dû composer. Alice rapporte à cet effet :

Il y en a certains qui n'arrivaient pas à supporter la vie du camp et disaient « je ne mourrai pas ici, tant qu'à mourir, je mourrai dans mon pays ». Il en avait qui y retournaient. On a souffert, on a souffert. Mais tu sais, quand la souffrance est partagée, on ne dirait pas que c'est une souffrance haha. Si vous êtes misérables, mais que vous êtes tous dans la même situation, ce n'est pas la même chose si tu es le seul à être misérable parmi des gens heureux.

Puisque les camps ont tendance à s'installer dans la durée (Agier, 2002 ; 2003 ; 2008a), la permanence de la précarité est la première évidence qui s'impose pour expliquer le cas de ces réfugiés qui finissent par retourner dans leur pays d'origine. La vie des réfugiés et la situation de ces lieux sont ainsi remplies d'incertitudes. Contrairement à la route de l'exode, qui est due aux craintes d'être persécutés au sens de la Convention internationale relative au statut des réfugiés, cette deuxième fuite met en lumière leurs conditions de vie précaires et la dégradation de leur environnement. Pour ceux qui y restent, c'est l'attente de retrouver une vie sociale disparue qui caractérise leur condition exilique.

C'est dans la même logique d'Alice que Brigitte renchérit :

Ahh la vie dans les camps... en tout cas... La vie au camp, c'est quelque chose... Seulement, ce que j'ai constaté avec les Burundais, je pense qu'ils ont grandi avec tellement de misère qu'ils arrivaient à s'accommoder à toutes les choses. Partout où l'on arrivait, on n'a pas le choix, il faut vivre. Parce que quand tu voyais les activités qui se

passent au camp, il y avait des mariages, des églises, etc. On dirait que c'était une vie... on n'avait pas le choix.

Par ces propos, on constate que la population réfugiée vit une forme de souffrance partagée qui se caractérise par les conditions de vie misérables dans lesquelles ils se trouvent. La cohabitation difficile entre les groupes, l'insécurité alimentaire et la présence de maladies contagieuses sont parmi les raisons qui poussent certains à retourner au Burundi, aux périls de leur vie. Le camp comme zone d'exception deviendrait une structure de l'inclusion de la vie par son exclusion, sans toutefois l'associer à la notion de vie nue (Agamben, 1997), car les réfugiés trouvent moyen de négocier des identités et d'agir comme sujets politiques dans cette structure (Voir Turner, 2002 ; Agier, 2003 ; 2008a ; 2008b). En occupant une place sur les limites de l'humanité, les réfugiés participants découvrent de nouvelles configurations du monde, les adoptent et façonnent leurs identités. La survie étant au cœur des préoccupations, ils s'accommodent et acceptent la réalité d'un environnement particulier. Comme Nouss (2015) l'a décrit, à ce stade, l'exilé se sent et se vit en exil. Autrement dit, le camp comme espace d'exception devient l'ordinaire des réfugiés (Agier, 2008a).

Sans espoir et confrontés à la détérioration de leur niveau de vie, recourir à des stratégies de débrouille devient une nécessité (Montclos, 2008 ; Grayson, 2015-2016). Voici ce que Damien raconte à ce sujet :

Tous les moyens étaient bons pour survivre... mais seulement ceux qui collaboraient avec la police tanzanienne pouvaient devenir riches par le commerce. En fait, les activités commerciales se faisaient par des gens qui étaient commerçants au Burundi, des gens qui sont venus avec de l'argent ou bien qui ont cherché l'argent dans le camp en complicité avec la police et le HCR. Si tu as un capital de 100 000 ou 200 000 shillings, tu pouvais avoir des tokens pour au moins 300 personnes. [...] Tu pouvais recevoir la nourriture pour 300 personnes alors que tu as une famille de six. [...] Dans deux jours, le HCR reviendra t'acheter cette nourriture [...] il y avait des gens qui prenaient pour 100, 200, 300 personnes. [...] C'est là d'où est venu l'argent [...] C'est là où cette fraude a commencé... En Tanzanie, si tu as une tête pour chercher et travailler avec la police, tu peux gagner beaucoup d'argent.

Retenons de ces propos que ces moyens de détournement des vivres ne sont pas accessibles à la majorité. Seuls ceux qui ont les moyens financiers et qui sont en mesure de collaborer avec les autorités tanzaniennes profitent de ce stratagème. Il est intéressant de constater que Damien semble donner une amnistie à tout moyen qui peut servir à la survie. Ce dernier s'éloigne de ce stratagème de détournement des biens, mais affirme être arrivé au camp

avec beaucoup d'argent et être devenu un grand commerçant par la suite. Le rôle de la mémoire et la représentation de soi (Goffman, 1973) en termes d'identité deviennent intéressants dans cette situation. Ce dernier se présente comme celui qui a pu faire preuve d'initiative et ayant développé une grande débrouillardise. Tout comme la littérature l'a illustrée, bien que les camps soient défavorables à l'émancipation, certains réfugiés arrivent à contourner, même partiellement, le contrôle du gouvernement humanitaire (Grayson, 2016 ; Agier, 2008a).

De plus, Boris raconte son expérience de transformation en ces termes : « J'étais devenu riche au camp... à un certain moment, j'avais de l'argent que je n'avais même jamais eu au Burundi. Je touchais de l'argent que je n'avais jamais eu au Burundi ». Essentiellement par le commerce, certains participants arrivent à développer une stature socio-économique qui dépasse celle qu'ils avaient au Burundi. Sur le plan identitaire, il s'agit là d'une transformation claire pour ces derniers, puisqu'ils ne se définissaient pas comme des commerçants dans leur vie antérieure. Figure multiple et changeante, l'identité résulte ainsi d'une construction et d'un devenir (Chaumier, 2005). Ces interviewés ont appris et maîtrisent présentement les subtilités du commerce dans un espace comme le camp.

Il faudrait également noter que quelques réfugiés participants ont eu accès à des opportunités d'emploi offertes par le HCR.²⁷ Que ce soit dans le domaine de l'enseignement ou dans d'autres projets qui visaient à développer les camps burundais, le HCR a fourni une petite rémunération en retour. Encore une fois, ces opportunités étaient accessibles à un petit groupe de réfugiés, une classe à part qui met en lumière leur statut de personnes privilégiées. Christine m'explique qu'elle appartenait à cette classe des privilégiés : « personnellement, il est vrai qu'on n'avait plus ce qu'on possédait au Burundi, mais nous, on vivait quand même. En combinant notre petit salaire d'enseignants et ce que le HCR nous donnait, on vivait, on arrivait à manger. [...] C'est les autres dont j'avais pitié parce que c'était la pauvreté totale ».

Ces « autres » dont parle Christine représentent la majorité des occupants des camps, ce qui la place encore une fois dans une catégorie à part des réfugiés.

Dans le même ordre d'idées que Boris, Damien témoigne les différentes stratégies de débrouille utilisées :

Après trois ou quatre ans, la population s'est réveillée. [...] On avait commencé à cultiver, élever des chèvres, des moutons, des poules, des dindons [...] En même temps, il y avait

²⁷ Pour précision, certains réfugiés participants ont accès à une petite rémunération provenant du HCR (on pouvait les appeler les « volunteer », les « bénévoles » voire même des « employés »).

une politique de demande des terrains à cultiver. C'est-à-dire que vous pouviez vous mettre à trois et demander de cultiver le terrain de quelqu'un. Tu pouvais avoir des sacs de manioc, des haricots, des pommes de terre, le maïs, les petits pois, des choux, des légumes de toute sorte. Même en dehors du camp on l'a fait, les Tanzaniens donnaient des terrains pour cultiver en échange d'argent. Le HCR revenait acheter les haricots et le maïs au camp pour les redistribuer au camp plus tard. Ça partait du camp et revenait au camp plus tard [...] la majorité ne mangeait plus la nourriture du HCR après 3 ou 4 ans, c'était fini.

On réalise donc qu'une grande partie de la population a su faire face à cette problématique, selon les moyens qui étaient à sa disposition. En précisant que « la population s'est réveillée », Damien semble se présenter (consciemment ou inconsciemment) comme étant supérieur au reste de la population réfugiée en termes d'initiatives et de débrouillardise. D'après lui, pour une activité précise, certains réfugiés peuvent quitter le camp et revenir le soir. Donc, si la « population » ou ces « autres » n'ont pas l'opportunité de cultiver les terres des Tanzaniens en échange d'un peu d'argent ou de nourriture, leur vie se résume à dépendre totalement de l'assistance humanitaire.

Cependant, malgré la débrouillardise des réfugiés burundais, la situation d'exil continue de leur rappeler qu'ils ne sont pas chez eux. Voici ce que dit Diane à ces propos :

Les ONG ont fait un grand travail, ils ont fait un grand travail. Mais je ne suis pas chez moi malgré tout, tu n'es pas chez toi, tu n'avais jamais la paix, jamais. Tu pouvais travailler, avoir un petit salaire, mais c'était des miettes, on nous appelait des « volunteer ». [...] Mais on n'avait pas la paix, on n'était pas chez nous, on n'était pas chez nous. Tu ne pouvais faire un projet, tout ce que tu faisais c'était juste pour assurer ta survie, rien d'autre. On n'avait même pas la permission de construire ou de faire un projet durable, ce n'était pas notre terre, c'est un espace qu'on nous a prêté, tu n'es pas chez toi... t'es de passage.

Par ces propos, on perçoit clairement l'« exilience » des réfugiés burundais, à la fois une conscience et une condition (Nouss, 2015, p. 26). Diane parle de la condition d'un peuple en exil, chassé de ses terres et isolé dans une zone précise. Ils sont devenus des exilés, des citoyens ayant perdu une protection diplomatique, des sans État dépourvus des droits fondamentaux. Comme la littérature le démontre, quitter sa maison, sa terre, ou son pays ne renvoie pas seulement à la géographie du lieu, mais aussi à ce lieu de mémoire qui rappellera toujours à l'exilé qu'il vient d'ailleurs (Bianchi, 2005 ; Stitou, 2006). Cette condition d'attente permanente que vivent les réfugiés burundais nous éclaire sur leur exilience et illustre comment leur mémoire produit des identités pour soi (Goffman, 1975). Ces identités « pour soi » ou ces identités « senties » traduisent « le sentiment subjectif de sa situation et de la continuité de son personnage que

l'individu en vient à acquérir par suite de ses diverses expériences sociales » (Goffman, 1975, p. 127).

3.3.8. L'éducation comme au Burundi

Pour l'ensemble des personnes interviewées, l'éducation est fondamentale dans les camps de réfugiés burundais. Voici ce que témoigne Christophe, qui n'était à l'époque qu'un simple écolier de niveau secondaire :

On avait des gens qui voyaient loin. Nous étions au camp, mais il y avait des gens qui voyaient loin. Ils ont travaillé afin de convaincre la Tanzanie et l'ONU qu'ils devaient éduquer leurs enfants comme les Burundais, pas comme les Tanzaniens et surtout, qu'ils ne deviennent pas comme les réfugiés burundais de 1972. [...] Ils se sont dit « non ! Il faut que nos enfants continuent à étudier, construisons des écoles ». [...] Ils ont fait en sorte que les bulletins soient reconnus par la Tanzanie. Ils se préoccupaient des jeunes, ils ne voulaient pas les voir déambuler dans les rues, mais ce n'était pas l'idée principale. C'était surtout parce qu'au Burundi, les Tutsis sont en train d'étudier, ils nous chassent de chez nous, mais ils continuent à étudier.

Dans cet extrait, le rôle crucial que jouent les réfugiés afin que l'éducation soit une priorité dans les camps burundais de la Tanzanie est mis de l'avant. On y réalise que l'éducation est intimement reliée à l'identité même si l'importance reliée à l'éducation scolaire peut être abordée comme une valeur de classe, entre autres, une classe sociale plutôt instruite. Les interviewés ont tous mis en exergue des éléments de leur vie pour justifier l'importance de l'éducation dans les camps burundais. En se référant aux réfugiés de 1972, le rôle de la mémoire collective est soulevé. L'éducation prend toute son importance pour ne pas reproduire les erreurs du passé comme celle du frein à l'éducation des réfugiés hutus de 1972. L'éducation est également un outil de lutte politique contre ceux qui les ont chassés de leur terre natale. Dans ce conflit politique et ethnique, il devient également important que les jeunes hutus continuent à accéder à l'éducation. Cette mémoire collective présente le confinement dans un camp comme n'étant pas un obstacle à l'instruction des futures générations. Ainsi, à travers un travail de mémoire, l'expérience exilique, à la fois condition et conscience est démontrée.

De plus, on y dénote l'importance d'étudier avec le système du pays d'origine plutôt que celui du pays hôte, ce qui correspond à un besoin de reconnaissance identitaire ou de sécurité ontologique des réfugiés (Guilbert, 2004 ; Giddens, 1991). En effet, comme Guilbert (2004) l'a démontré, les manques matériels, les séquelles, l'angoisse, les blessures s'expriment souvent à

travers l'affirmation identitaire et la demande de reconnaissance de son identité. L'affirmation et la demande de reconnaissance identitaire ne sont accessibles aux réfugiés qu'au moment où leur conscience exilique est en éveil (voir les travaux de Nous, 2015). Étant conscients de leur condition de réfugiés exilés, ils luttent et démontrent leur besoin de reconnaissance identitaire.

Diane raconte à cet effet :

On ne discriminait pas les gens sur l'âge au camp, peu importe ton âge, si tu veux apprendre, tu pouvais aller en première année primaire sans complexe [...] C'était le même système qu'au Burundi sauf qu'on ajoutait le swahili et l'anglais au programme, ça, c'est une richesse. Les enfants étudiaient mieux par rapport à certaines personnes au Burundi. [...] Il y a des gens qui y envoyaient leurs enfants en Tanzanie pour qu'ils étudient. Les anciens médecins, les juristes, les agronomes, ils étaient devenus des enseignants au secondaire.

Les huit interviewés mettent de l'avant la qualité de l'enseignement reçu, qu'ils considèrent comme étant supérieur à ce qui s'offrait dans certains établissements scolaires au Burundi. Ce fait illustre le phénomène de la fuite des cerveaux burundais, les élites et les proches du pouvoir, qui sont pour ces raisons les premiers à être persécutés au Burundi. En termes d'identité, l'extrait d'entrevue de Diane correspond à une présentation de soi valorisante (Goffman, 1973), comme étant des intellectuels compétents et dévoués. Cette représentation de soi leur permet également de faire valoir leur capacité de s'auto-organiser selon les moyens à leur disposition. Contrairement aux camps de Kakuma et Dadaab qui étaient majoritairement constitués de « jeunes sans qualifications » (Kagwanja et Montclos, 2002, p. 47), certains camps burundais en Tanzanie sont constitués d'individus hautement qualifiés qui font preuve de débrouillardise et d'autonomie.

Christophe élabore sur la même question en ces termes :

Grâce à la collaboration de l'UNICEF, les étudiants en 6^e année faisaient le concours national en même temps que ceux qui sont au Burundi. Le jour de l'examen, il y a un hélicoptère qui apportait les examens au camp, c'était comme ça. [...] Sauf qu'après le secondaire, il n'y avait pas d'Universités pour nous.

Pour les jeunes ambitieux qui souhaitent retourner et laisser leur marque dans leur pays d'origine, l'avenir leur est désormais incertain. Rempli d'incertitude, le contexte dans lequel ils évoluent constitue un défi en soi, qui réduit les jeunes élèves au bord du désespoir. Christophe illustre ce que Agier (2010) identifie comme la permanence d'un exil sans issue et suspendu. Cet auto-questionnement basé sur l'incertitude face à l'avenir qu'exprime Christophe semble

inquiéter tous les étudiants, ce qui affecte et transforme leur identité pour soi (Goffman, 1975).

Diane revient sur l'éducation avec plus de précisions :

L'école était gratuite au camp. On ne demandait pas à payer les uniformes, les cahiers, tu allais seulement à l'école. [...] Mais ce qui pouvait décourager c'est quand tu te demandes ce que tu vas faire de tes études à la fin... qu'est-ce que je vais en faire ? Parce que dans le camp c'est un petit espace fermé. Si tu n'avais pas la vision de te dire qu'à un moment ou un autre il y a quelque chose qui va se présenter à moi, Dieu va nous aider à retourner chez nous, ça ne marchait pas, tu n'avançais pas. Malgré que la vie continuait, tu te demandais quel avenir tu vas avoir dans un camp, tu ne voyais rien...

À travers cette citation, le constat est qu'il n'y a pas de problème d'accessibilité à l'éducation au niveau primaire et secondaire grâce aux efforts des réfugiés et la contribution de différentes ONG. Les conditions dans lesquelles les élèves étudient et l'avenir incertain sont à la base du climat de désespoir qui peut affecter ces jeunes étudiants. L'expérience exilique fait de la mémoire (ou l'imaginaire) cet espace où il faut demeurer espérant qu'un jour, tout ira mieux. Il s'agit là encore une fois d'une condition où le temps se suspend dans une attente permanente. En effet, les réfugiés participants à cette étude ont tous pris la route de l'exode en ayant à l'esprit qu'ils retourneront tôt ou tard dans leur pays d'origine. Comme de Sédouy et collab. (2010, p. 233) l'ont noté, entre la fuite et le retour possible dans son pays d'origine, la « condition de l'exilé reste suspendue dans le temps, avec la difficulté de réinstaller un chez soi ailleurs ». Autrement dit, les interviewés ont perdu leur place (dans le monde) et ne savent pas si — et quand — ils en retrouveront une autre (Nous, 2013).

Néanmoins, comme Diane le précise, vers les années 2000 « ceux qui ont fini le secondaire pouvaient aller étudier à Dar es Salam, à l'Université ». Un programme de reconnaissance des acquis a vu le jour au début de la décennie 2000 et les élèves ayant terminé leur secondaire ont eu l'opportunité de poursuivre des études supérieures à l'extérieur du camp avec les restrictions assouplies concernant la liberté de circulation et d'établissement. Diane ajoute : « Les élèves étudiaient avec plus de finalités après les années 2000 [...] Après qu'ils aient terminé l'Université, ils revenaient au camp, mais finissaient par aller travailler au Burundi ». À travers ces quelques mots, on peut comprendre qu'après des années d'études supérieures à l'extérieur du camp, un réfugié se doit de retourner vivre dans l'espace qui est réservé pour lui, ce qui le ramène à son expérience exilique. C'est seulement plus tard que certains décident de retourner au Burundi, avec l'éducation comme la clé donnant accès à l'emploi.

Comme illustré plus tôt dans ce chapitre, on constate que le troisième temps de l'identification des réfugiés (Agier, 2003) représente un espace d'exclusion, de ségrégation et de marginalisation. Cependant, les propos communs à plusieurs participants révèlent que le camp est également un espace riche en apprentissages. Comme exemple, dans une dynamique interactionnelle, Boris affirme que le camp lui a appris à passer du temps avec ses enfants, ce qui a amélioré ses liens familiaux et a façonné son identité de père. Ainsi, ce dernier se trouve une nouvelle identité dans cet espace, celle du père de famille, entièrement dévoué, à sa femme et ses enfants. De plus, quelques interviewés témoignent avoir appris à cuisiner leur propre nourriture dans cet espace, ce qui suggère qu'ils étaient habitués à avoir des domestiques pour ce genre de tâches. Ainsi, Diane explique avec éloquence son expérience d'apprentissage : « j'ai appris à aller ramasser le bois de cuisson [...] les autres femmes m'ont montré comment bien couper le bois, comment tout emballer, comment tout porter sur la tête ». Tel que démontré par Chaumier (2005), les interactions vont contribuer à construire des nouvelles identités et les individus deviennent des sujets d'une « multi ou pluri-identité ». Ainsi, l'hétérogénéité de la population du camp oblige les gens à apprendre de l'expérience des autres.

Finalement, on constate que l'environnement dans lequel les huit participants évoluent est un lieu de bouleversement identitaire. Le discours des participants démontre avec éloquence que les camps représentent davantage une question de survie qu'une question de développement. Dans ces conditions, il se développe non seulement des identités en exil, mais aussi, et surtout des identités constamment en état de survie dans un espace de confinement surpeuplé.

3.4. La route vers le pays d'accueil

Après des années passées dans les camps, certains réfugiés arrivent à saisir l'opportunité d'être réinstallés à l'étranger. Les sections suivantes visent à rendre compte de l'expérience des réfugiés participants à ce sujet. Il s'agit de comprendre le rôle de la mémoire et la production identitaire de ces derniers à travers la dernière étape de leur parcours à ce jour : le Canada.

3.4.1. Les demandes d'asile

Tout en s'efforçant de survivre dans ces espaces d'exception, certains réfugiés travaillent d'arrache-pied pour attirer l'attention de la communauté internationale sur l'expérience vécue par

les Burundais dans des camps tanzaniens. Plus précisément, Brigitte explique que deux personnes réfugiées se sont particulièrement impliquées pour la mise en place d'un système de demandes d'asile. Elle raconte à cet effet :

Si on est ici, c'est grâce à eux... Ce n'était pas une question de sécurité ou d'insécurité [ils] ont vraiment fait les demandes, [ils] ont écrit des lettres, [ils] les ont envoyés un peu partout et à chaque fois [ils] continuaient à écrire pour faire des suivis et pousser le dossier... ça a pris comme deux ans. [...] Grâce à leur suivi, il y a un programme qui est né au camp... ceux qui avaient des études et les politiciens pouvaient aller à l'extérieur. Ce n'est pas comme si on avait pitié de nous là, non ! non ! [ils] ont travaillé vraiment fort. [...] Ceux qui sont venus par après ne savent pas ce qui s'est passé, ils ne connaissent pas l'histoire.

Dans les propos de Brigitte, on constate la construction et leur maintien d'une mémoire collective de ceux qui ont lutté pour eux. Il s'agit ici d'une mémoire collective de la lutte pour l'immigration qui peut être transmise à travers les générations. En usant ces termes : « Ce n'est pas comme si on avait pitié de nous là, non ! non ! [ils] ont travaillé vraiment fort », Brigitte répare l'identité du « déchet humain » (Bauman, 2007) et de l'« indésirable » (Agier, 2002 ; 2008a) par la production d'une représentation positive des demandeurs d'asile. Suite aux efforts fournis par ces quelques demandeurs d'asile, la possibilité de soumettre des dossiers de candidatures s'est offerte à plusieurs réfugiés burundais. Du point de vue identitaire, Brigitte précise qu'on n'a pas eu pitié d'eux, qu'ils ont travaillé, qu'ils ont été en mesure de fournir des efforts pour améliorer leur sort. Il s'agit là d'une représentation de soi qui se fonde sur la capacité de se prendre en charge pour augmenter les chances d'accéder à un futur meilleur.

3.4.2. Les examens médicaux, l'attente et l'espoir

Après avoir soumis la demande d'asile au HCR, l'entrevue de sélection est la prochaine étape et elle se déroule à l'extérieur des camps, dans les villes de Mwanza ou Kigoma. Une fois que le demandeur réussit son entrevue, il reçoit son certificat de sélection et attend d'être convoqué, quelques mois après, pour effectuer des examens médicaux. À plusieurs reprises les interviewés ont parlé d'une opportunité unique et de privilège. Christophe raconte « Aller au Canada c'est un

privilège, un grand privilège, les gens vendaient leurs maisons pour trouver l'argent qui pourrait les amener au Canada. Des fois ça marchait, des fois non ».²⁸

Certes, faire d'abord une demande, subir l'épreuve de sélection, des entrevues et des examens médicaux pouvait impliquer des délais assez longs. Il est à noter que l'attente entre le moment des examens médicaux et le jour du départ pour le Canada semble avoir engendré une source d'insécurité pour les réfugiés burundais. Voici ce que dit Christine à ce propos :

On pensait que le HCR nous mentait parce que ça faisait longtemps que nous n'avions plus de nouvelles du dossier, on avait même commencé à oublier parce que personne ne venait faire un suivi avec nous. La plupart d'entre nous disaient que c'était des mensonges, qu'ils veulent peut-être nous emmener au Burundi pour nous tuer haha, ça a vraiment été un problème.

Angoissés et envahis de peur, ces réfugiés se méfiaient de toute personne durant cette période d'attente. Diane explique ainsi :

J'avais perdu espoir dans ces affaires d'immigration... mais personne ne connaissait mes projets à part les membres de la famille, on était discret. [...] La jalousie... les gens ne pouvaient pas supporter qu'on les laisse là-bas et ce n'est pas juste moi qui a eu ce problème, il y a beaucoup de gens qui devaient se cacher avant de partir, beaucoup de gens. C'était comme ça. Je me rappelle d'un Monsieur... avant son départ, il a préparé des jeunes pour qu'ils gardent sa maison durant la nuit, des jeunes qui ont été dans l'armée, ils montaient la garde durant la nuit. [...] Les gens n'étaient pas contents quand on quittait le camp.

Brigitte renchérit dans ces termes :

On était dans une période où on passait les nuits debout à cause de l'insécurité au camp. Et puis quelqu'un vient te dire, je vais te sortir de cet enfer. Tu es super content, mais après tu te dis, peut-être qu'on va me tuer avant même que je parte. Je te dis, on avait hâte de quitter le camp.

À travers ces citations, on perçoit l'insécurité que vit la majorité des participants durant les jours qui précèdent leur départ du camp. Les contacts avec les services de réinstallation sont limités et s'ils doivent se déplacer à l'extérieur du camp, ils le font dans la plus grande discrétion afin d'éviter d'être agressé. Dans ces conditions, la notion du temps semble être plus longue et difficile. De plus, la question du danger permanent que vivent les réfugiés participants prend une

²⁸ Pour précision, dans une autre entrevue, un participant a mentionné qu'il existait un système de pots-de-vin pour faciliter le processus de demandes d'asile

autre forme, particulièrement différente de ce qu'ils ont vécu au Burundi et sur la route de l'exode. Ils évoquent un danger qui est principalement dû à la misère et la détresse vécues par les occupants du camp et à la difficulté à accepter que certains partent pour une vie meilleure. Autrement dit, pour les réfugiés participants, la réussite des examens de sélection est une source de nouvelles peurs.

Pour certains réfugiés, les examens médicaux étaient aussi source d'angoisse, suivie d'un soulagement une fois que les résultats sont obtenus. Boris souligne cet état de fait en ces termes :

La dernière fois qu'on est allé à Mwanza pour les tests, on était tous angoissés. On se demandait « est-ce que je suis malade ? » je te dis que les gens qui étaient là-bas, quand ils ont appris qu'ils n'étaient pas malades, ils ont dit « Dieu merci ! je n'ai pas de SIDA, Dieu merci je rentre au pays » il y a des gens qui aiment le pays, ils ont dit « oh comme je ne suis pas malade, je rentre au pays, on va combattre pour notre pays ». C'est à partir de là qu'on a commencé à sentir quelque chose qui change dans nos vies. [...] J'étais joyeux, quand j'ai appris que je n'étais pas malade, c'était fort. Même si je n'allais plus au Canada ce n'était pas grave.

Ce qui est intéressant à ce stade, c'est qu'ayant appris qu'ils sont bien portants, certains en venaient à rejeter l'opportunité d'immigrer dans un pays étranger. On assiste à un tournant décisif de représentation de leur soi. Ceci démontre un lien particulier entre l'expérience exilique, l'identité individuelle et la maladie. Autrement dit, le réfugié qui est d'abord perçu comme dangereux semble avoir intégré une certaine dévalorisation de soi. Il s'agit là de l'intériorisation d'une identité de personnes vulnérables et atteintes de maladies qui affecte inévitablement la présentation de soi (Goffman, 1973). Cette vision de soi illustre une certaine auto-stigmatisation ou stigmatisation intériorisée que la nouvelle d'une relative bonne santé vient bouleverser.

3.5. Le pays d'accueil des réfugiés participants

Dans les sections précédentes, j'ai présenté le camp comme le troisième temps de l'identification des réfugiés participants. J'ai abordé cet espace humanitaire comme un lieu de bouleversement identitaire pour les personnes interviewées, ce qui me permet à présent d'avoir une certaine compréhension des conditions dans lesquelles ils se trouvaient avant de trouver asile au Canada.

3.5.1. L'arrivée au Canada

Les huit participants à cette étude ont été questionnés sur leur départ du camp et leur vie depuis ce départ afin de comprendre de quelle façon et dans quel état d'esprit ces derniers arrivent sur le sol canadien. Christophe raconte cet épisode en ces termes :

Il n'y avait pas beaucoup de sécurité non plus à l'intérieur du pays [...] pour aller prendre l'avion à Mwanza, nous étions escortés par les militaires du district de Gasulu. [...] On nous a donné des sachets qui contiennent la documentation qui prouve que nous sommes des immigrants qui vont au Canada, etc. Arrivé à l'aéroport, pour la première fois que tu prends l'avion, on était très curieux [...] On a pris un tout petit avion jusqu'à Dar es Salam, on criait dans l'avion, c'était un tout petit avion, tellement petit que le vent pouvait l'emporter. Rendu à Dar es Salam, on a pris un avion international [...] On ne savait pas qu'une autre sorte de misère nous attendait.

Par ces propos, on comprend que la majorité des réfugiés prennent l'avion pour la première fois et que cela peut être une source d'angoisse en soi. À l'angoisse, s'ajoute le fait de vivre un voyage vers l'inconnu, sentiment qui est partagé par tous les participants. Pour eux, ce saut vers l'inconnu amplifie le sentiment du « hors chez soi », car ils s'éloignent davantage de leur pays d'origine.

Durant les escales, sept participants sur huit soulignent qu'ils ont été bien guidés par le personnel de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Pour Damien, cette expérience est par contre très stigmatisante :

On nous prenait pour des moutons, nous étions guidés avec des papiers écrits dessus OMS²⁹, j'ai encore ce papier. Automatiquement, même celui qui était plus loin on pouvait voir que c'est comme un animal à abattre. Tu avais, je dirais une pancarte sur toi, tu te promenais avec ça tout le temps, il ne fallait pas la déposer, non ! Si tu la perds, on ne te reconnaîtra pas, on était comme des chiens. Nous avions la consigne de ne pas mettre par terre ces papiers [...] si on les perdait on était perdu aussi. Ils ne savaient même pas prononcer nos noms. Les gens voyaient les papiers avec le signe d'OMS³⁰, ils savaient directement que c'est des réfugiés qui arrivent. [...] C'était un problème... En fait, c'était vraiment un calvaire... en plus de ne pas savoir où tu vas...

Parmi les huit interviewés, Damien est, en effet, le seul qui décrit négativement son voyage vers le Canada. Sur le plan de la perception de soi, cet extrait illustre le fait que Damien est confronté à une représentation de soi qui ne le satisfait pas : un animal, un chien, un réfugié. Ce dernier éprouve une ambivalence des sentiments ; non content d'être stigmatisé, il se sent

²⁹ À noter qu'il doit s'agir plutôt de l'OIM et non l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

³⁰ Ibid.

traité différemment des personnes « normales » alors qu'il se croyait être dans cette même catégorie. Les significations accordées à ses interactions démontrent un écart entre ses identités réelles et virtuelles (Goffman, 1975). Goffman explique qu'en devenant de plus en plus visible, cet écart compromet l'identité sociale : « il a pour effet de couper l'individu de la société et de lui-même » (1975, p. 32). Ainsi, la visibilité du stigmaté (voir Goffman, 1975) de l'interviewé, à travers la pancarte de l'[OIM] lui fait réaliser son état d'impuissance, de vulnérabilité et d'infériorité. Cet épisode de sa vie est particulièrement marquant en termes d'identité pour lui, un personnage qui était influent et respecté au camp de réfugiés comme au Burundi.

Pour la majorité des participants par contre, ils sont en train de vivre une réalité positive qui a longtemps été inconcevable et impensable. Ainsi, Antoine rapporte :

Mon paradis a commencé à partir du moment où l'avion a décollé. [...] Je pensais qu'on s'en venait au paradis en fait. Tout était beau pour moi. On disait : « Au camp on mange trop de pâtes et de haricots, une fois au Canada, on mangera que la viande et du poisson ». [...] On était vraiment très très content, c'était la joie d'atterrir à Montréal...

Christophe renchérit :

En quittant le camp on croyait qu'on allait au paradis [...] je me disais que je vais vivre avec les blancs, vivre comme les blancs. Quand tu es là-bas, tu ne peux pas imaginer qu'un blanc peut être pauvre. Je pensais que j'allais vivre comme les blancs, que j'allais être riche, que j'allais avoir des voitures et des voitures.

Dans les propos d'Antoine et Christophe, on peut discerner le peu ou le manque de connaissances sur le pays d'accueil. Il y a ce rêve de l'amélioration des conditions de vie et la croyance qu'une personne blanche ne peut connaître la pauvreté. Il s'agit bien des convictions ancrées dans la mémoire, ou plutôt l'imaginaire collectif, sur les blancs et le Canada. Sur le plan de l'identité, ils tentent de s'identifier avec une population et un futur en imaginant ce que cela représentera pour eux de vivre comme les blancs de l'Occident. Ce rêve d'une reconstruction identitaire semble, pour eux, un moyen de rejeter l'identité négative de l'indésirable et du déchet humain (Bietlot, 2005 ; Bauman, 2007).

Diane poursuit sur la même lancée :

Quand tu quittes le camp et que t'arrives ici, tu penses que tout est rose, je voyais la vie en rose... Je me disais, maintenant je suis un réfugié parce qu'au camp je ne l'étais pas, j'étais une prisonnière là-bas. [...] C'est ça la différence. Je suis un réfugié maintenant, parce qu'un réfugié a quand même des droits... il a des besoins... C'est là que je me suis dit que les réfugiés devraient vivre de la sorte si c'était possible.

Pour les huit participants, sortir des barrières du camp représente une forme de libération. Diane se représente maintenant comme une réfugiée, car elle a finalement accès aux droits et libertés. L'identité de réfugié est pour elle validée par son arrivée au Canada et non par son arrivée au camp puisqu'elle se considérait plutôt comme une prisonnière dans cet espace humanitaire. Dans le pays d'accueil, elle estime que son besoin de reconnaissance citoyenne sera satisfait.

3.5.2. L'accueil chaleureux

Une fois les pieds sur le sol canadien, plus précisément à l'aéroport de Montréal, l'ensemble des interviewés font l'éloge des efforts accomplis par l'immigration afin de favoriser un accueil convivial et chaleureux. Pour ceux qui arrivent durant la saison hivernale, bottes, manteaux, tuques, foulards et gants sont fournis à leur arrivée à l'aéroport. On remarque cependant que les séparations qui s'en suivent sont vécues difficilement par certains participants. Diane témoigne son sentiment de séparation ainsi :

Arrivée à Montréal, la séparation nous a fait très très mal... on ne nous avait pas dit où on allait s'établir, on ne savait pas, on savait juste qu'on allait au Canada. Arrivé à l'aéroport de Montréal, il y a une famille qui nous dit : « oh vous partez vraiment ? » je réponds « oui Madame, on nous envoie à un endroit qui s'appelle Gatineau et toi tu vas à Montréal, toi t'es déjà arrivée ». Elle a répondu « mais comment je vais faire ? » je lui ai dit « on est rendu au point où il faut se débrouiller maintenant. » Elle a perdu son mari, elle était avec ses deux filles et elles ne parlaient pas le français.

En effet, malgré un accueil chaleureux, certaines personnes ont plus de difficultés que d'autres à faire face au nouveau défi qui se présente à eux. Le Canada devient pour eux ce lieu d'exil, il l'accueille et le signifie (Nouss, 2013). De plus, une sorte de rupture dans la vie communautaire peut être analysée pour ceux qui en quittant les camps, avaient la conviction qu'ils allaient vivre en communauté avec leur semblable.

Une fois parvenus dans leur ville d'accueil, la majorité des interviewés ont sensiblement le même discours. Antoine raconte comment il apprécie cette situation :

On nous a accueillis dans un hôtel, certains y restaient pendant une semaine, pour d'autres ça pouvait aller jusqu'à un mois... C'était le paradis, on nous donnait à manger matin, midi, soir. On dormait comme on veut, c'était le paradis. [...] On était comme des rois, on était gâté. C'est après... quand on a déménagé dans nos appartements qu'il fallait se débrouiller.

Contrairement à leur arrivée au camp, où le HCR les accueille en leur donnant une parcelle et une tente et les laisse se débrouiller, le Canada les héberge dans un hôtel. Pour les interviewés, le Canada représente ainsi ce « paradis » sur terre. L'hôtel est donc ce moment de répit pour les réfugiés participants. Diane poursuit dans ces termes : « S'ils nous avaient directement accueillis dans nos appartements, il y a beaucoup de choses qu'on n'aurait pas su d'ici. À l'hôtel, j'ai pu voir comment les employés cuisinent la nourriture, comment ils font le ménage, etc. »

À travers les récits d'Antoine et Diane, on réalise que la période passée à l'hôtel représente le paradis dont la plupart se sont imaginés. Je retiens que si l'expérience des camps les propulse directement dans un monde où il faut survivre au jour le jour, le séjour à l'hôtel leur permet de prendre du repos et contempler ce que le pays d'accueil a à leur offrir.

3.5.3. Apprendre à se débrouiller et fonctionner dans la société canadienne

Après le premier mois de leur arrivée au Canada, l'ensemble des participants se sont déjà installés dans des appartements fournis par les organismes communautaires comme Accueil-Parrainage Outaouais (APO).

Boris présente son expérience :

Après qu'APO nous ait donné nos appartements, ils ne nous suivaient plus et il y a des choses qu'on ne connaissait pas. On ne nous a pas montré comment prendre l'autobus par exemple. Quand on nous a installés dans nos appartements, c'était fini. [...] Puis, on n'a pas eu de gens pour nous encadrer, aucun Burundais n'est venu nous voir, ils ne l'ont pas su et ils n'étaient pas nombreux à l'époque. [...] On n'a pas eu d'encadrement. Une fois arrivés, on a pensé seulement à chercher l'argent. Je me rappelle quand j'étais encore au camp, je me disais que je ferais des études en droit au Canada. Mais je ne sais pas comment ç'a changé une fois arrivé ici, personne ne nous parlait d'aller à l'école.

Après avoir quitté l'hôtel, on comprend que certains participants font face à la rupture avec le cadre institutionnel de support à leur intégration. À la rupture dans la vie communautaire succède à présent une rupture du support institutionnel. Tout comme les réfugiés soudanais et zimbabwéens du Canada (Stewart et collab., 2015), on réalise que les participants ont été confrontés à des informations parfois insuffisantes sur différents services sociaux. Les propos de Boris démontrent qu'après leur séjour à l'hôtel, la réalité change puisqu'il faut maintenant se

débrouiller pour fonctionner dans la société canadienne. On peut voir ici l'intérêt qu'ont les participants d'être mis en relation avec les membres de leur communauté respective afin de faciliter leur intégration. De plus, les dires de Boris viennent rejoindre celles d'Alice et Christophe en ce qui a trait au manque d'information relative à l'accès à l'éducation. En effet, certains participants avaient l'ambition de retourner aux études une fois arrivés au Canada, mais par manque d'encadrement, ils se sont retrouvés avec des emplois précaires, bien souvent à temps partiel ou à durée déterminée. Dans ces propos, on perçoit l'illusion du réfugié qui, autrefois, espérait un avenir meilleur au Canada.

Dans le même ordre d'idées que les dires de Boris, Christophe souligne :

Tout semble bon avant les six premiers mois. Après ces six mois, c'est là que tu commences à te demander : « ayayaye... comment je vais trouver l'argent ? » Comment se débrouiller ? Au pays et au camp, les gens appellent et demandent de l'argent pour aider, mais on n'a même pas un sou. [...] Tu vois quelqu'un avec un cellulaire dans la rue et tu te demandes comment tu peux en trouver aussi. Tu vois les vêtements que les gens portent et tu veux les ressembler, mais impossible. Le peu de vêtements qu'on avait, on nous l'avait donné et on n'arrivait pas à l'accepter [...] Les illusions que tu avais à l'époque commencent à te hanter. Quand les amis t'invitent à souper chez eux, tu as honte parce que le jour où se sera leur tour de venir chez toi, tu n'auras rien à leur offrir... Je pensais que j'allais bien vivre, que tout allait être bien, mais on s'est vite rendu compte qu'il y a des barrières. [...] On ne savait pas qu'une autre sorte de misère nous attendait... Ça commençait à être difficile... ça nous a dépassés, on ne comprenait plus rien.

Tout comme Charland (2006) l'a démontré dans son étude sur les réfugiés colombiens, les réfugiés burundais sont pris dans un engrenage de vulnérabilité et de dépendance à leur arrivée au Canada. Les significations apparaissant au cours des interactions de Christophe le confrontent à lui-même et semblent le perturber au point de vue de la perception qu'il s'était faite du Canada. Pour lui, accepter des vêtements donnés soulève une difficulté qui lui pose un malaise identitaire. Ces enjeux identitaires ont des effets sur les relations qu'entretiennent ces réfugiés avec les organismes d'accueils. En fait, fréquenter ces organismes implique de reconnaître sa vulnérabilité, ce qui est difficile et contraire à ce qu'ils s'avaient imaginé. Pour Christophe, cet écart entre ses identités virtuelle et réelle (Goffman, 1975) semble lui faire réaliser qu'il n'est pas un égal des Canadiens bien que, depuis son départ du camp, il pensait le devenir automatiquement à son arrivée dans le pays d'accueil. Ainsi, la conscience exilique crée un malaise en ce lieu d'accueil qu'il croyait sien. Tout leur paraît étrange et ils font constamment face au décalage existant entre la réalité et les idées qu'ils s'étaient faites du Canada. Suite à cette

soudaine réalisation, la honte et le sentiment d'impuissance envahissent certains interviewés placés en situation de vulnérabilité.

Les paroles d'Antoine démontrent clairement cette vulnérabilité vécue par les réfugiés participants, parfois même dans des aspects domestiques de la vie quotidienne :

Moi personnellement, j'arrive à l'hôtel, il faut que j'aille prendre une douche, mais je ne sais pas comment ça marche, c'est ça, la douche là... c'est la première fois que je vois ça, je me demandais comment est-ce que je vais ouvrir ça [...] j'ai passé quasiment une semaine à me laver à l'africaine hahah. À un moment donné il y a une Madame qui venait faire le ménage je lui ai demandé « Madame comment ça marche la douche, moi je fais comme ça, j'essaye ici, mais rien » La Madame a ri, elle a ri haha je pense que jusqu'à aujourd'hui elle n'a pas arrêté de rire.

Dans ce témoignage, on peut analyser des éléments ou attributs qui semblent confronter l'identité sociale réelle (Goffman, 1975) de l'interviewé. Pour Antoine, c'est seulement après une semaine qu'il décide de finalement demander l'aide dont il a besoin. Sa présentation de soi en est modifiée ; il reconnaît finalement sa vulnérabilité. En fait, ces personnes qui dans leur milieu étaient très compétentes se retrouvent dans un tout autre rapport avec leur environnement, ce qui transforme leur identité personnelle. À ce stade, ces derniers semblent ne pas encore être chez eux, ils ne sont pas en paix, ils ne sont pas en situation d'égalité. Comme Nouss (2013) l'a souligné, la personne est exilée de ses repères, son monde intérieur, car celui qui l'entoure ne correspond pas à ce qu'il connaissait autrefois.

3.5.4. Le marché du travail

L'intégration au marché du travail devient un défi, à des degrés divers, pour l'ensemble des participants. Il est important de noter que tous les participants à cette étude maîtrisaient à leur arrivée, la langue française, d'où leur établissement au Québec. L'enjeu de la langue n'est donc pas une barrière pour l'ensemble des répondants. Diane témoigne de son cas avec éloquence :

J'ai créé des liens avec les bénévoles d'APO. Puis, le fait de parler leur langue m'a aidé. [...] Après trois semaines, je suis devenue bénévole, j'accueillais les nouveaux arrivants aussi. Mais ça, c'est ma réalité. Je connais quelqu'un qui a passé six mois sans sortir de chez elle... Moi dans trois semaines je connaissais presque toute la ville.

En plus de se présenter comme pragmatique, Diane semble se distancier de l'identité stigmatisée du réfugié vulnérable qui dépendra des services nationaux (voir Ward, 2016). À travers cet extrait, on comprend que Diane n'a pas de difficultés à créer des liens utiles à son

insertion professionnelle, tandis que d'autres attribuent un autre sens à leur expérience.

Alice nous parle de son expérience :

J'ai fait une formation de six mois dans une garderie. Durant ce stage, c'est là que j'ai remarqué qu'intégrer le marché du travail n'est pas facile. [...] Bien qu'on est maintenant au Canada, on n'a pas accès à tout, non ! On n'a pas accès à tout. Ici pour accéder à quelque chose de concret, de palpable, il faut se démarquer. Si tu vas chercher un emploi, il faut que tu sois en haut des nationaux, il faut que tu te démarques. Sinon, si vous êtes sur le même pied d'égalité, ça ne marche pas.

Cet extrait illustre que ces personnes scolarisées, se situant dans les échelons supérieurs de l'échelle sociale burundaise, se doivent maintenant d'être deux fois plus qualifiées et deux fois plus motivées pour atteindre un niveau de vie décent. Face à un monde où il leur faut d'essayer de vaincre ce qui leur semble à priori inaccessible, l'exilance définie comme condition et conscience prend toute sa pertinence (Nouss, 2013 ; 2015). En fait, comme Nouss l'a démontré, les assises du « moi » bougent, « ce qui ne traduit pas seulement un déracinement, mais reflète un ébranlement du système d'enracinement » (2013, p. 6).

Boris raconte son parcours de cette façon :

Mon parcours m'a aidé, ça m'a aidé parce que je ne suis pas arrivé ici comme un homme avec les idées du Burundi, j'aurais eu des problèmes... je n'aurais pas supporté beaucoup de choses que je vois ici... un fonctionnaire burundais ne fait pas de vaisselle, il ne lave pas lui-même ses habits, il ne passe pas le balai. Tout ce qu'on fait ici, un fonctionnaire ne fait pas ça au pays, ça aurait été difficile pour moi. Mais le passage dans le camp ça m'a tellement aidé [...] le camp m'a préparé, ce parcours m'a transformé. Ça m'a transformé et je dis Dieu merci parce que c'est suite à ça que je peux me débrouiller ici.

Pour Boris et Damien, leur identité personnelle et professionnelle subit un choc particulièrement prononcé puisqu'ils ne bénéficient plus des mêmes privilèges que ceux qui leur étaient accordés au camp et dans le pays d'origine. En effet, la forte notoriété et l'influence dont ils disposaient se voient éclipsées par une nouvelle réalité. Malgré les difficultés liées à ces nouvelles conditions de vie (notamment la perte de notoriété et d'influence), Boris réussit plus aisément à adapter son comportement quotidien à la réalité canadienne en raison de son passage au camp. Toutefois, comme tous les participants d'âge intermédiaire, la réalité qu'ils retrouvent au Canada ne correspond pas à ce qu'ils aimeraient vraiment faire et accomplir dans ce nouveau chapitre de leur vie.

Brigitte révèle ici son expérience face aux défis du milieu de travail :

Ce n'est pas trop trop difficile de s'intégrer, mais il reste que tu n'es pas né ici... il y a des défis, il y a certaines choses que tu dois accepter, il faut accepter de changer certaines choses, mais tu dois y vivre et surmonter les obstacles, il faut percer. [...] Il y a une étape que tu dois vraiment passer à travers. Surtout quand tu arrives sur le marché du travail, tu ne comprends pas bien leur accent... ton collègue de travail qui ne te donne pas de chance... pendant au moins trois ans, il y a une étape qui te ramène à te demander pourquoi tu es venu ici, mais il faut combattre, la vie est un combat.

Les participants d'âge intermédiaire semblent accorder une plus grande importance à leur évolution professionnelle. Pour se définir et pour améliorer leur estime de soi, ils semblent rechercher une profession où ils se sentent valorisés. En d'autres mots, leur image d'eux-mêmes semble devoir s'accomplir au moyen de leur évolution professionnelle. La régression sociale qu'ils vivent dus à la non-reconnaissance des formations antérieures semble constituer un obstacle pour certains, ce qui affecte inévitablement leur évolution professionnelle comme le souligne la littérature (voir OCDE, 2017 ; MacLaren et collab., 2016 ; Hyndman, 2011). Pour les plus jeunes, les études deviennent une occasion favorable d'adaptation, avec tout l'espoir que cela peut susciter. Contrairement aux participants d'âge intermédiaire, ces derniers n'ont pas une grande préoccupation et un sentiment d'urgence en termes de recherche d'emploi. Donc, pour eux, cette branche de leur identité sociale est en devenir. Pour les participants plus âgés, le besoin de reconnaissance professionnel importe peu, ils ne semblent plus chercher de débouchés dans un avenir proche puisqu'ils se sont épanouis. Dès lors, tout comme Nous (2013-2015) l'a précisé, on peut affirmer que si l'exilance est née de circonstances extérieures, il reste que c'est la subjectivité individuelle qui en est porteuse et chacun l'élabore selon sa subjectivité.

3.5.5. Le climat québécois

Une autre difficulté que rencontrent les réfugiés burundais c'est l'hiver québécois.

À cet égard, Brigitte raconte ce qui suit :

S'il y a une chose qui m'a frappé et qui me tue jusqu'à aujourd'hui c'est l'hiver. Durant le premier hiver, les enfants ne voulaient même pas marcher... Après avoir pris l'autobus pour les apporter à la garderie, il fallait les mettre sur le dos, imagine avec tous les vêtements qu'on porte durant l'hiver. Toi-même tu portes déjà plusieurs manteaux, lever les enfants ça devient un problème. Ça a vraiment été difficile.

Christophe renchérit dans ces termes :

Moi j'avoue, c'est l'hiver qui me fait trop mal. Chez nous, c'est toujours l'été, il fait toujours beau à part quand il pleut, mais c'est correct. Ici, l'hiver arrive et on s'enferme avec nos manteaux, nos bottes, c'est n'importe quoi... On a les bouches et les lèvres qui cassent, je me demande pourquoi on reste ici des fois. Mais quand l'été arrive, on respire encore un peu.

Après plusieurs années passées dans cette province, les participants semblent ne s'être jamais habitués au froid du Québec. Pour les interviewés, ce climat difficile devient ainsi la marque ressentie jusque dans leur corps de l'exil, de la différence et du besoin de s'adapter. L'hiver est un symbole d'une difficulté permanente et un rappel récurrent qu'ils viennent d'ailleurs. Ayant passé une grande partie de leur vie dans un climat tropical, l'hiver québécois semble donc être un défi de taille pour les huit réfugiés burundais pour qui le climat est un facteur d'exil à la fois comme condition et comme conscience (Nous, 2015).

3.5.6. Les liens préservés avec le pays d'origine

Certains participants affirment maintenir une relation forte avec leur pays d'origine. Alice explique ses racines identitaires ainsi :

La Burundaise que j'étais avant 1993 n'a plus été la même [...] C'était la Burundaise plus épanouie, qui avait la confiance en soi, qui se sentait plus valorisée qu'ici parce que j'avais mon métier. [...] Ici c'est comme si je n'ai plus de valeur... le cœur reste là-bas, mais il y a un empêchement parce que là où il y a tes enfants c'est là où il y a ta vie en tant qu'une mère. Le plus grand échec qu'un parent peut connaître c'est s'il échoue sur ses enfants... moi je vis pour mes enfants.

Pour Alice, la mémoire de la femme épanouie qu'elle était d'autrefois semble être ce lien qui l'attache à son pays d'origine. Au-delà du bouleversement subi, à la fois au niveau professionnel et au niveau de la classe sociale, on constate que sa situation va jusqu'à la dévalorisation de son estime de soi et de l'image qu'elle a d'elle-même. Désormais, elle n'a plus qu'un seul objectif : la réussite de ses enfants, afin que leur existence soit meilleure que la sienne. Dans ce cas précis, la mémoire a pour rôle de transmettre une histoire familiale à ses enfants ; une forme de mémoire familiale qui favorisera le développement d'une identité adaptative, ancrée et solide (Vatz Laaroussi, 2007). Alice met beaucoup d'importance sur les racines identitaires qu'elle doit transmettre à ses enfants à travers la mémoire familiale.

Dans la même veine, Christine ajoute ce qui suit : « Le Burundi, c'est le pays natal, il y a la famille, j'ai mes sœurs et frères, des amies, j'y vais souvent parce que c'est un pays qu'on a fui sans le détester ».

Dans la même optique, Christophe renchérit :

Notre pays reste notre pays, moi mon cœur est au pays [...] je peux dire que même si on est au Canada on rêve toujours à notre pays, notre pays natal ça reste toujours dans notre cerveau. On peut faire n'importe quoi, mais toujours on pense à chez nous.

En fait, la majorité des interviewés affirment que les années passées au camp ont nui au maintien des relations avec leur pays d'origine puisque les moyens de communication étaient quasi inexistantes. Cependant, les propos d'Alice, Christine et Christophe illustrent que pour eux, il existe un lien fort qui se maintient aujourd'hui, l'expression même de la permanence de leur condition d'exilés. Pour ces derniers, l'expérience exilique comme conscience et condition est suspendue entre deux lieux et deux temps, celui du pays d'origine et celui du pays d'accueil. Plus précisément, à travers ces extraits, on peut observer la mémoire autour des trois axes de références proposés par Vatz Laaroussi (2007) : 1) l'espace-temps (images du pays d'origine) ; 2) les liens familiaux ; et 3) les valeurs morales et personnelles qu'on voudrait transmettre à ses enfants.

D'autres interviewés expliquent que le passage au camp a ouvert un fossé qui ne s'est jamais refermé. Ainsi, Diane s'exprime avec éloquence sur ce point : « j'ai perdu une partie de moi-même... Plus de la moitié vraiment... on l'a perdu. Je ne peux pas dire que j'ai gardé des relations avec mon pays d'origine, non, non, il n'y en a presque pas, il n'y en a presque pas ». L'interviewée perçoit un imaginaire lointain, perdu à tout jamais. Selon Nouss (2013), il s'agit du moment où l'exilé constate sa « mort » possible dans l'expérience exilique. Par conséquent, l'exilé porte sa mort en lui (Nouss, 2013). Cette rupture des relations avec son pays d'origine représente une transformation concrète de son identité pour soi (Goffman, 1975). Ainsi, le point commun qui unit Diane et Brigitte et les distingue des autres participants est le fait qu'elles n'ont aucune aspiration de retour au pays d'origine pour s'y établir. Leur expérience exilique est définie par le non-retour et la fin possible d'une ou des identités antérieures. En fait, les deux participantes se sont accoutumées et sont généralement à l'aise avec les valeurs et les comportements de leur société d'accueil, tout en cultivant des valeurs culturelles burundaises. Leur itinéraire de vie exclut pour elles la possibilité de s'identifier pleinement aux repères

culturels du lieu d'origine ou à ceux du lieu d'accueil. Pour tous les réfugiés participants, les transformations identitaires subies sont une conséquence de la mémoire sociohistorique comme l'entend Coenen-Huther (1994). En fait : « Lorsque la blessure est encore béante, il est difficile de ne pas continuer à vivre dans le passé, ce qui revient à vivre mal et à souffrir [...] Dès que la plaie commence à guérir et que le temps accomplit son œuvre, le souci principal est l'oubli : il faut rompre avec le passé [...], se centrer sur le présent, synonyme de tranquillité, de sécurité, de liberté » (Coenen-Huther, 1994, p. 196). Rappelons, comme le propose Nouss (2013 ; 2015), que même si l'expérience exilique peut être commune, elle reste un cheminement individuel.

Conclusion

La littérature met en évidence une relation entre les conflits armés et le déplacement forcé des populations civiles (Agier, 2002 ; Moore et Shellman 2007 ; Davenport et Moore, 2003 ; Gerard et Pickering, 2014), mais peu de choses sont connues sur les facteurs qui causent la variation du déplacement dans un conflit précis. Mes résultats démontrent que la fuite des réfugiés participants est spontanée et se fait dans la précarité. C'est un état de non choix, car ils ne choisissent pas volontairement ce déracinement (Leconte, 2012 ; de Sédouy et collab., 2010). Cependant, pour les interviewés, il existe une variation quant à la décision de traverser la frontière burundaise. En effet, on réalise que quitter le pays de manière définitive est directement relié à la menace qui pèse sur soi. Pour ceux qui étaient directement menacés par les militaires et les milices, ils ont fui le pays en prévision de la persécution comme le soulignent les travaux de Kunz (1981) et Richmond (1988 ; 1993). Pour les autres interviewés, certes ils ont fui en prévision de persécutions perçues comme un danger généralisé et plus diffus (parce qu'ils ne se sentaient pas directement recherchés). Pour ces derniers, il s'agit d'un long processus de fuite, qui passe par des moments d'hésitation (fuir sans nécessairement vouloir quitter le pays) et de vulnérabilité.

La littérature affirme qu'en prenant la fuite, les réfugiés deviennent des sans-État de fait, car ils perdent du même coup, la reconnaissance et la protection de leur État (Agier, 2006 ; Gerard et Pickering, 2014). Les entrevues recueillies confirment l'absence de protection de l'État burundais sur sa population dans un contexte qui génère et entretient la violence interethnique tout au long du processus de fuite. La subtilité particulière de mon objet d'étude est le fait que

l'armée monoethnique tutsie protégeait une partie de la population (l'ethnie tutsi) et donc les réfugiés burundais de 1972 et 1993 appartenaient essentiellement à l'ethnie opposée (Hutu). Durant cet exode, ces derniers n'étaient pas à l'abri des violences psychologiques et physiques évoquées dans la littérature (Gerard et Pickering, 2014 ; Nagai et collab., 2008). Nagai et collab. (2008) précisent que la fuite à pied représente un plus grand danger de subir des persécutions et notamment des violences sexuelles envers les femmes. Dans mon étude, les interviewés font rarement référence aux actes violents dont ils auraient pu être victimes ou auteurs.

La littérature consultée propose une analyse des camps de réfugiés comme des espaces contrôlés et observés par le gouvernement humanitaire avec un dispositif de contrôle des flux et de confinement des réfugiés (Agier, 2006 ; 2008a ; Grayson, 2015). Par la mise en camp des réfugiés, on souhaite contrôler ces vulnérables et indésirables (Hyndman, 2000 ; Agier, 2002 ; 2003 ; 2008a ; 2014 ; Kagwanja et Montclos, 2002 ; Bietlot, 2005). En Tanzanie, ce régime de confinement et de régulation des flux du gouvernement humanitaire consistait ainsi à maintenir les réfugiés burundais à distance de la communauté nationale. Turner (2002) indique que ce confinement vise à éviter qu'ils ne contaminent l'environnement, l'économie nationale et la culture unique de la Tanzanie. Mes résultats démontrent que les réfugiés burundais devaient composer avec des restrictions considérables en termes de droits et libertés pour satisfaire à cet impératif. Ces derniers ne pouvaient dépasser une zone de 4 km, zone qui gardait clairement ces indésirables (Bietlot, 2005) en dehors de la communauté nationale. L'unique document administratif qu'ils possédaient était une carte de ration du PAM afin de leur donner un droit de « rester en vie » dans les limites du camp.

Tout comme pour les réfugiés du camp de Kakuma dans l'étude de Grayson (2015), ces privations de libertés ont une incidence directe sur leur désir d'expression et leur accès au monde extérieur. Ainsi, bien que l'objectif est d'accueillir et d'assurer la protection des réfugiés dans ces espaces précis, la présente étude démontre une réalité plus complexe. En effet, si à leur arrivée dans les camps tanzaniens, les interviewés se sentaient protégés du conflit burundais, ce sentiment n'a pas duré pour autant. Mes résultats indiquent que dès 1998, les tensions se sont déplacées du Burundi au camp, accentuant la vulnérabilité de certains. Les rebelles avaient une grande influence sur les réfugiés, ce qui a mené à une militarisation des camps burundais en Tanzanie. Certains participants vont jusqu'à témoigner qu'il y a eu une guerre sans merci entre différents groupes rebelles dans le camp de Lukole. Ce climat de violence généré par ces groupes

politico-militaires était accompagné de suspicion et de dénonciation entre la population réfugiée, mais aussi, et surtout entre les personnes affiliées à ces groupes. Paradoxalement, cette situation s'apparente à l'atmosphère de dénonciation exprimée par certains interviewés lorsqu'ils parlaient des dénonciations qui se faisaient au Burundi. Si les membres de l'ethnie tutsie dénonçaient les Hutus du Burundi, ce n'est manifestement pas le même cas dans les camps, puisque les Tutsis n'y étaient pas selon les propos des personnes interviewées. Cela démontre en effet le degré de complexité élevé de cette réalité. Ce conflit « intragroupe » est en soi intéressant si on s'interroge sur les processus qui mènent des individus à des conditions où les intérêts sont incompatibles à l'ensemble du groupe ethnique dans une structure comme le camp.

De plus, dans ces camps, les réfugiés se retrouvaient rapidement confrontés à un autre type de danger, directement lié à leur condition de vulnérabilité. L'insécurité alimentaire et, dans certains cas, le danger permanent lié aux moyens de se procurer du bois de cuisson témoignent de la vulnérabilité de ces derniers. Une alimentation précaire à laquelle s'ajoutent la propagation de maladies et des soins de santé quasi inexistantes dans certains camps ont eu comme résultat la mort des milliers de réfugiés. Les personnes interviewées dans cette étude évoquent ces difficultés, mais semblent en avoir été relativement épargnées si on les compare à l'ensemble des occupants des camps, ce qui peut témoigner de la particularité de l'échantillon de cette étude.

Je constate, comme Agier (2002) que s'installer et évoluer dans les camps de réfugiés se fait de manières diverses. Bien que le camp reste un espace défavorable à l'émancipation de ses habitants, les interviewés ont témoigné que certains camps ont développé une organisation socioéconomique et sont devenus des sortes de villes urbaines (Agier, 2008a ; 2008b), ce qui contredit les thèses d'Agamben (1997) sur la « vie nue ». Les résultats de mon étude confirment, à ce sujet, la débrouillardise dont les réfugiés participants ont fait preuve afin de survivre. Pour l'ensemble des interviewés, ils se sont accommodés dans un espace d'exception qui était devenu l'ordinaire de leur vie.

Une fois au Canada, les réfugiés sont accueillis conformément à la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Plus précisément, c'est à travers le *Programme de réinstallation des réfugiés et des personnes protégées pour des raisons humanitaires* que l'aide humanitaire se manifeste. Dans l'étude de Charland (2006), il a été démontré que les procédures d'accueil et d'établissement ont privé les réfugiés colombiens d'un pouvoir d'actions sur leur vie et les contraignaient à l'identité de « vulnérable ». Une réalité semblable s'observe dans les résultats de

mon étude. En effet, certains interviewés disent ne pas avoir reçu suffisamment d'information pour pouvoir orienter leur avenir comme ils l'auraient souhaité. Ceci est la marque d'une rupture avec un cadre institutionnel (programmes d'accueil et d'intégration) et communautaire (membres de leur communauté déjà établis au Canada). De plus, comme Guilbert (2004) l'a noté, le parcours de réfugié s'exprime souvent à travers une affirmation identitaire et une demande de reconnaissance de son identité. On observe cette réalité chez les personnes interviewées, principalement révélée par le fait qu'ils disposaient de statuts privilégiés dans le pays d'origine comme au camp de réfugiés. Ce manque de reconnaissance identitaire les contraint à une identité de vulnérables. De plus, tel qu'illustré par la littérature (OCDE, 2017 ; MacLaren et collab., 2016 ; Hyndman, 2011), la non-reconnaissance des formations antérieures constitue un obstacle pour certains et diminue leur chance d'insertion professionnelle.

Finalement, ce chapitre visait à présenter le vécu des participants tout en soulignant le rôle de la mémoire du camp et de l'exil dans la production identitaire des réfugiés interviewés. À travers les 4 temps de l'identification des réfugiés, à savoir les lieux de départ, la route de l'exode, le camp et le pays d'accueil, j'ai analysé et présenté les résultats de cette recherche en posant les jalons d'une analyse de la mémoire et de la construction identitaire des réfugiés participants. Ces personnes ayant fui la guerre civile déclenchée le 21 octobre 1993 à la suite de l'assassinat d'un président élu démocratiquement ainsi que ses proches collaborateurs auraient vécu une forme de migration sous contrainte. Grâce à leurs mémoires, des significations ont été créées et décrites dans un contexte relationnel, culturel et historique précis. Ainsi donc, j'ai exploré le concept de mémoire comme l'élément clé qui donne un sens à leur vie — à ce qu'ils ont vécu durant les quatre temps de l'identification des réfugiés.

CONCLUSION

Dans la présente étude, j'ai décidé de m'intéresser à la mémoire et la production identitaire d'acteurs qui ont un parcours semblable au mien : les réfugiés burundais ayant passé par les camps de la Tanzanie après 1993 et vivant dans la région de la capitale nationale canadienne. J'ai voulu comprendre la manière dont la mémoire du camp et de l'exil est mobilisée dans la mise en récit du parcours et dans la production identitaire de ces derniers. Pour ce faire, trois sous-questions m'ont guidée. Les deux premières portaient sur comment les réfugiés burundais perçoivent l'expérience de leur exil et de quelle manière ces derniers évoquent les camps de réfugiés de la Tanzanie. La troisième visait les diverses identités produites à travers leur parcours. Ces sous-questions sont liées à la question principale de cette recherche et m'ont permis d'explorer plusieurs facettes de l'expérience des interviewés. Ces questionnements ont orienté ma problématique de recherche et mes interprétations théoriques.

Le contenu et le non-dit des entrevues réalisées

Tout d'abord, les participants ont témoigné avec éloquence des différentes expériences liées à leur exil. En fait, les récits recueillis et leur contenu font référence à une situation qui est humainement catastrophique quand ils abordent leur pays d'origine après le 21 octobre 1993. Ils font référence à un conflit politique et ethnique précis. Ils évoquent des attaques, des tueries et des destructions sélectives visant les Hutus du Burundi. Selon eux, ce climat de terreur était orchestré par les militaires de l'État, épaulés par des milices instrumentalisées (les Sans-échecs). Ils me parlent de l'animosité de ces milices dans les quartiers hutus où ils incendiaient les maisons, pillaient et tuaient. Pour les réfugiés interviewés, c'est essentiellement la mémoire du génocide hutu de 1972 et la peur d'être tué qui les pousse à fuir le Burundi. Durant l'exode, ils évoquent un parcours douloureux, une vie clandestine où il fallait constamment se cacher. Ils parlent des nuits passées dans les forêts et des difficultés reliées à la survie. De leur vie dans les camps, ils se remémorent un combat pour la survie et les difficultés de tout genre auxquelles ils ont fait face et notamment la difficulté de concevoir ce que réserve l'avenir (ils évoquent une vie suspendue dans le moment présent). Il s'agit ici d'une mémoire douloureuse, mais qui leur permet de souligner leur détermination, leur résilience et leur débrouillardise dans leur quête de survie dans l'espace du camp. À un niveau différent, apprendre à se débrouiller et fonctionner dans la société d'accueil est également un combat pour les participants à cette étude. Certains

témoignent d'un sentiment de solitude et d'un manque d'encadrement pendant les premiers mois au Canada. Ils parlent des difficultés de compréhension et d'appréhension du monde dans lesquelles ils étaient plongés. Certains évoquent des réalités opposées à ce qu'ils avaient auparavant espéré, mais ils témoignent aussi de fierté et de résilience dans les moments les plus difficiles. Ils font également référence à la joie éprouvée à des moments précis de leurs récits (quand ils apprennent qu'ils sont en bonne santé ou au moment où ils réalisent qu'ils quittent le camp pour le Canada).

Dans les témoignages des interviewés, on peut constater qu'il existe également des non-dits sur des expériences de victimisation que sont susceptibles de vivre les réfugiés et sur lesquels insiste la littérature existante. Les participants ne parlent pas d'actes honteux ou peu honorables qu'ils auraient commis eux-mêmes et ne parlent que très rarement de violences subies. Sur leur accueil au Canada qualifié de chaleureux, peu d'indications sont données sur leur intégration au sein de la société canadienne que certains ont vécu plus difficilement sans pour autant mentionner des accrochages entre eux et les membres de la société d'accueil. Il est difficile de dire si tout s'est déroulé sans hostilité, car ils n'abordent pas le sujet, ils semblent se limiter à « c'était un peu difficile, mais il fallait s'adapter ». Ils insistent avant tout sur le multiculturalisme canadien qui semble les fasciner et les inspirer pour le Burundi.

La mise en forme et en émotions de la mémoire des réfugiés

Mes deux premières sous-questions visant les perceptions de l'expérience de l'exil et du camp, je me suis intéressé à l'expression de la mémoire en termes de sentiments et d'émotions. En effet, à travers les récits des réfugiés participants, l'expression des émotions telles que la peur, l'humiliation, la tristesse et la tranquillité est observée. Du Burundi jusqu'au camp, on parle d'une peur constante et omniprésente. De plus, pour certains, un sentiment d'humiliation débute dès l'assassinat de « leur président ». Pour eux, il s'agit là d'un éternel recommencement, la conviction que les Tutsis n'ont jamais voulu qu'un Hutu accède au pouvoir. Les interviewés utilisent les mots tels que « j'ai failli mourir », « on n'est pas chez nous », mais « on se débrouille » pour souligner les difficultés rencontrées. De façon récurrente, ils évoquent l'« insécurité » à laquelle ils faisaient face, au Burundi, durant l'exode et au camp. Pour les interviewés, la mémoire des camps renvoie au fait d'être « derrière les barreaux », « enfermés »,

et « emprisonnés » sur une terre étrangère avec un minimum de moyens de subsistance. Elle évoque un moment difficile et rempli d'incertitude. Quand ils disent « c'était l'enfer », « c'était la mort », « on a vraiment souffert », on réalise les conditions de vulnérabilité qu'ils ont vécues. Ces derniers font également allusion à la misère. Au camp, les interviewés sont conscients de l'ampleur des défis qui se posent à eux et arrivent tout de même à se remonter le moral — « c'était comme une vie » — selon les paroles d'une participante. Dans ces conditions, ils font preuve de discernement en m'expliquant que les « autres », la « population », voire les « plus pauvres » ont connu une autre réalité, souvent plus précaire que la leur. Mais pour ces personnes appartenant à la classe privilégiée, l'humiliation est bien présente dans le camp et se manifeste dans le quotidien à travers notamment la nourriture de mauvaise qualité et en quantité insuffisante. Malgré le confort que leur offre le Canada, la tristesse est exprimée par certains quand ils pensent à leur pays d'origine et leur parcours. Quand ils me parlent d'où ils viennent et ce qu'ils ont souffert, ils insistent sur le fait qu'ils ne sont pas partis de leur gré pour librement choisir une autre terre. Ils ne sont pas partis de leur pays pour vivre ailleurs, mais ils ont fui, car ils ont, à leurs yeux, été expulsés.

Des identités multiples et mouvantes

Concernant ma troisième sous-question de recherche portant sur les identités produites durant le parcours des réfugiés interviewés ; les travaux de Goffman (1973) m'incitent à analyser la manière dont les interviewés se présentent. En se centrant sur la mémoire du camp et de l'exil, cette étude avait pour objectif d'analyser la mise en récits du parcours et la production identitaire des réfugiés burundais au Canada. Tout comme les travaux de Ndengeyingoma (2013) sur le développement de l'identité personnelle chez les adolescents de l'Afrique subsaharienne qui sont réfugiés au Québec, mes résultats démontrent que la construction de l'identité personnelle des réfugiés burundais est influencée par la croisée de leurs caractéristiques personnelles et celles de leur environnement. Comme plusieurs auteurs l'ont déjà démontré, l'environnement est en perpétuelle mouvance (milieu physique, groupes sociaux, individus porteurs de traits culturels spécifiques, etc.) et c'est pour cela que l'identité individuelle se façonne et se refaçonne sans cesse (Ganem et Hassan, 2013 ; Dorais, 2005 ; 2004).

Pour les huit participants à cette étude, je constate, en effet, que leur identité individuelle subit des transformations à partir du pays d'origine, c'est-à-dire, au moment où la relation qu'ils

entretiennent avec leur environnement change. En effet, comme Dorais (2004) l'a si bien démontré, l'identité devient une construction qui est toujours apte à se métamorphoser selon les occurrences de son environnement. Avant le 21 octobre 1993, la majorité des interviewés évoquent avoir une vie plutôt aisée. Certains n'étaient que des étudiants, mais se considéraient privilégiés par rapport à bien des Burundais. Au lendemain de l'assassinat du président Ndadaye, les participants commencent à se présenter comme des victimes. Pour eux, cet assassinat représente une double victimisation (au niveau collectif) qui les renvoie au génocide des Hutus de 1972. Les interviewés présentent la situation comme un nouveau carnage, voire même du déjà-vu. Je pouvais facilement percevoir la douleur reliée à la production d'une représentation du soi comme étant des personnes ayant subi une victimisation répétée. En se présentant comme des victimes de la tragédie du passé et comme potentielles victimes de la tragédie en cours, ils évoluent d'entités victimes à entités menacées. Ainsi, on observe une mutation identitaire douloureuse et pénible avant l'exode.

Pendant la fuite, les participants se présentent, en effet, comme des personnes menacées de mort. À ce stade, des pertes de statuts et de rôles sociaux sont évidentes. Ces derniers passent de l'identité de personnes menacées à celle de personnes traquées et enfuies. Dans ce parcours, bien souvent leur identité sociale qu'ils perçoivent comme brisée perd de la valeur, elle est réduite au néant. Ainsi, cette fuite donne naissance à des identités de personnes clandestines. Pour certains, la vie en clandestinité transforme leur apparence physique au point qu'ils perdent leur statut, leur identité. Plus précisément, ils font appel à des outils de présentation de soi différents (mal habillé, sale, barbu, etc.). D'autres me disent qu'ils se sont habitués à dormir dans la forêt durant l'exode. Cette fuite démontre ainsi la rupture des liens sociaux qui composaient leur quotidien.

Arrivés au camp, les interviewés doivent se reconstruire des identités qui bien souvent seront en confrontation avec ce qu'ils croient être. Mis à part les ruptures internes, l'expérience exilique est caractérisée par la difficulté et la précarité matérielle (de santé, de sécurité, relationnelle, éducation, etc.). Le « moi » évoqué par Goffman (1973) est affaibli tant par les ruptures extérieures qu'intérieures au point que sa continuité est à risque d'échouer. L'expérience exilique est d'une part le processus de destruction du moi et d'autre part les efforts de reconstruction d'un nouveau moi, mais qui se fait sur le terrain (et donc les ruines) de l'ancien. Il est de ce fait constamment en péril, car il est bâti sur un terrain instable et délabré. C'est dans ces

conditions qu'émergent des identités fragmentées ayant l'esprit au Burundi, mais le corps dans les camps. Tous les interviewés s'expriment sur les difficultés rencontrées sur les terrains de l'humanitaire caractérisé par un message clair : ils sont vulnérables, reclus et ne sont pas chez eux. Étant dans l'impossibilité de retourner chez eux, ils n'ont, selon eux, aucune autre alternative et doivent apprendre à se débrouiller. Ces derniers s'adaptent, se débrouillent et luttent contre le stigmate du réfugié dépendant du HCR. En effet, la lutte contre la stigmatisation de leur condition passe par des stratégies de débrouilles dépassant les attentes du HCR. Certains vont jusqu'à se présenter de façon très positive, ils deviennent des débrouillards, des entrepreneurs, des personnes influentes, tant envers les réfugiées qu'envers le HCR, les ONG et les tanzaniens.

Cette recherche montre que la majorité des participants se définissent et agissent comme des personnes privilégiées aux lieux de départ et au camp de réfugiés. En effet, avant leur arrivée au Canada, la mise en acte de leur identité personnelle démontre qu'ils menaient un niveau de vie supérieur par rapport au reste de la population réfugiée. Comme le souligne Dorais (2004), la mise en acte de l'identité personnelle est la façon dont nous nous comportons pour montrer qui nous sommes lorsque nous rentrons en interaction avec notre environnement (éléments humains et non humains de notre environnement) et la manière dont les gens et les choses réagissent à notre comportement. La façon dont se présentent les participants à cette recherche prend d'autres formes dans le pays d'accueil puisque le milieu dans lequel ils vivent et les circonstances socio-économiques changent radicalement. Ainsi, certains éprouvent un sentiment d'ambivalence à l'égard de leur propre personne. Ces derniers se conforment difficilement à l'image de soi que ce nouvel environnement leur propose. Face à l'image du réfugié vulnérable et dépendant des services nationaux, certains utilisent leurs anciens statuts pour démontrer qu'ils ne sont pas ce que la nouvelle société leur propose. D'autres insistent sur le manque d'encadrement institutionnel et communautaire pour justifier l'image qu'ils ont d'eux-mêmes aujourd'hui. Pour la majorité des participants, ils se présentent comme étant vulnérables durant les premiers mois et années. Cette nouvelle forme de vulnérabilité s'inscrit donc dans la constance de l'identité de personnes vulnérables. Exceptionnellement, une participante se présente différemment en démontrant sa capacité de débrouillardise et sa facilité à créer des liens.

Malgré cette mouvance identitaire, Dorais précise qu'il existe tout de même « un noyau dur qui sert de fondement et donne à l'individu le sentiment d'une certaine permanence au milieu des vicissitudes de la vie » (Dorais, 2005 p. 166). Il s'agit pour Goffman (1973), d'un « soi »

fondateur qui se trouve au centre de ces multiples identités. Pour les huit interviewés, on se réfère à des facteurs de constance identitaire tels que les valeurs familiales, culturelles et religieuses qui semblent avoir été maintenues comme fondement de leur identité individuelle. De plus, pour certains participants, l'ethnicité reste un noyau dur de leur identité individuelle et correspond à ce que Brubaker et Cooper (2000) qualifient de « communalité », « connexité », « groupalité ». On remarque cependant un rapport dialectique complexe entre l'ethnicité et la culture chez les participants. Comme Abou Sélim (2002, p. 49) l'a souligné : « Dans une société pluriethnique, l'identité ethnique d'un groupe repose sur son héritage culturel particulier qui, sur le mode paradoxal de la confrontation et de l'échange, entre dans la formation de la culture commune à tous les groupes qui composent cette société ». C'est effectivement grâce à la rencontre culturelle qui s'opère au Canada que certains participants affirment avoir délaissé certains aspects de leurs cultures pour s'adapter à la culture dominante. Pour ces mêmes participants, on peut convenir que leur identité ethnique n'a pas une valeur prononcée comparativement aux interviewés qui gardent cet aspect comme un noyau dur de leur identité individuelle.

Donc, le parcours des interviewés démontre le caractère liquide et flottant des identités. Ces dernières changent d'« une interaction à une autre selon le rôle joué au moment de l'interaction et la manière dont celui-ci est joué, ainsi que les parties en présence » (Felices-Luna, 2015, p. 76). Pour les interviewés, cette multiplicité des identités forme qui ils sont aujourd'hui. Dans leur parcours, les identités qu'ils ont eues, qu'ils continuent d'avoir (ou qu'ils croient avoir) représentent leur « soi ». Ces identités représentent un enjeu majeur sur la représentation de soi. En effet, l'interviewé peut tantôt se représenter comme une personne professionnelle, qui devient par la suite un clandestin vulnérable, et finit par être débrouillard. Puis, cette personne débrouillarde devient influente dans le camp, mais risque encore de rechuter vers une identité de personne vulnérable, en difficulté et qui finit par perdre ses repères dans le pays d'accueil. Autour de cet exemple précis, on observe des identités au pluriel. Ces mouvances perpétuelles, ces brisures (surtout au niveau social) traduisent la construction identitaire. L'identité personnelle est donc inmanquablement influencée par l'aspect social de l'identité.

De plus, comme il a été précisé, avec un rapport au passé qui est toujours électif, un individu peut se construire une identité historisée en fondant sa mémoire sur des tragédies et souffrances partagées (Candau, 1998). Ainsi, les liens de réciprocité entre mémoire et identité conservent toute leur pertinence. Pour quelques interviewés, la souffrance et ses représentations

construisent leur identité personnelle. Cette souffrance symbolise les pertes de toute sortes, l'injustice, l'impunité, mais surtout, l'exil. Ces souffrances du passé et d'aujourd'hui créent des identités de victimes qui peinent à trouver la voie de la réparation.

Pourtant, les participants ne se présentent pas eux-mêmes comme des victimes, ils semblent renier ce statut. En témoignant de ce qu'ils ont subi et enduré, la majorité des interviewés prennent soin de me rappeler qu'il fallait se débrouiller, se dresser et combattre pour survivre. Pour ces derniers, la vie était chaque jour un combat pour survivre. Paradoxalement, ceci peut s'analyser comme un rejet de l'identité même de victime, en justifiant et valorisant l'identité de survivant, de débrouillard et de résilient. En effet, ils ne peuvent s'en être sorti qu'à partir du moment où ils racontent ce qu'ils ont enduré. Pour ces interviewés souffrant et ayant souffert, cette mémoire des tragédies entretient des identités fondées sur la victimisation. Ainsi, l'ensemble des réfugiés participants évoquent une mémoire tragique dans la production des identités telles que « l'identité clandestine durant l'exode » et « l'identité de reclus au camp » sans oublier les autres ruptures identitaires qui sont dues à leur contexte migratoire. Cependant, les participants ne peuvent totalement porter l'étiquette d'une identité de type « historisée », car leur mémoire n'est pas uniquement basée sur des tragédies, la douleur ou le malheur. En effet, je note par exemple différentes identités qui se manifestent au camp (telle que la construction d'une identité de père de famille) et qui représentent, indépendamment des autres difficultés de cet espace humanitaire, un aspect positif dans la construction identitaire de certains réfugiés participants. Finalement, les transformations identitaires subies sont la conséquence même de leur mémoire. Grâce à la mémoire, ils sont en mesure de se représenter et de s'approprier des identités. Dans cette étude, la mémoire peut finalement être comprise comme l'outil et le produit de l'identité.

Finalement, dans la lignée de Dorais (2004), cette étude démontre que 1) l'identité résulte d'une construction, 2) elle est sujette à changement et 3) elle constitue un rapport que l'individu entretient avec son environnement. Puisque comme le soulignent Baudry et Juchs (2007), les identités étant en perpétuelle mouvance, leur pertinence à une époque donnée reste toujours à déterminer et nous pourrions questionner le fait que des statuts particuliers (l'étudiant, le politicien, le fonctionnaire, le réfugié, etc.) soient porteurs d'identité. Je suis également conscient du fait que même si la pertinence des identités est établie, il reste encore à saisir ce qu'une telle identité recouvre exactement (Baudry et Juchs, 2007). Il s'agit là d'un défi qui dépasse de loin les

objectifs et ambitions de cette thèse. Étant une figure multiple et changeante qui exprime des facettes diversifiées de la personne, l'identité a été abordée dans cette étude comme une présentation de soi (Goffman, 1973 ; Chaumier, 2005) qui résulte du sens constitué par la mémoire.

Un exil permanent oscillant entre ligne biographique et carrière morale

À ce stade-ci, j'ai insisté sur le fait que les expériences des participants à cette étude manifestent un exil permanent. En fait, l'exil des réfugiés participants se traduit bien en une conscience et une condition telles que le suggère Nous (2013 ; 2015). On parle ici d'une expérience exilique qui implique des ruptures des liens sociaux dont était composé le quotidien de leur vie. Cependant, le caractère permanent de cet exil varie selon les individus et semble plus prononcé pour certains que pour d'autres. À des degrés divers, les exilés se constituent un nouveau réseau de relations et se créent un nouveau monde social dans le pays d'accueil. Il convient alors de se demander si c'est la mémoire qui entretient la permanence de l'état d'exilé ou si c'est leur identité d'exilé qui les ramène une mémoire permanente de l'exil. Cette étude postule que les expériences, la mémoire et l'identité traduisent, matérialisent et résistent la condition d'exilé. En analysant ainsi la permanence de l'exil chez les interviewés, je suis en mesure de mobiliser les concepts de ligne biographique (Ogien, 1989)³¹ et de carrière morale (Goffman, 1968) dans l'interprétation de cette expérience exilique.

Le concept de carrière morale utilisé par de Goffman (1968) pour décrire l'expérience du reclus dans l'« institution totale » m'est apparu pertinent. Si l'exil est un état permanent, peut-on l'analyser comme une carrière morale ? En s'intéressant à la construction identitaire, le concept de carrière morale me permettrait alors de suggérer que l'intégralité des rapports sociaux entretenus par une personne exilée serait déterminée par la situation d'exil. L'exil deviendrait alors non seulement un état permanent tel que je l'ai analysé, mais également une carrière morale qui englobe toutes les sphères de la vie d'un individu. Dans le cas d'une interviewée, l'effondrement de son statut social semble dégrader profondément la valeur qu'elle s'attribue et l'on peut considérer que cette dégradation s'est faite graduellement tout au long de sa carrière morale de l'exil. En fait, toute sa vie semble exclusivement déterminée par le fait d'être une

³¹ À noter qu'Ogien, (1989) utilise ce concept pour analyser le *statut de malade mental*

exilée et tous ses rapports sociaux semblent façonnés et influencés par son expérience exilique. Dans un cas, l'exil serait une carrière morale de précarité et de vulnérabilité pour un individu qui contamine l'intégralité de son identité sociale et qui redéfinit son soi.

Le concept de carrière morale de Goffman m'est cependant apparu trop exclusif pour permettre d'analyser le parcours des autres personnes interviewées. La ligne biographique selon la logique d'Ogien (1989)³² me permet de rendre compte du fait qu'une partie seulement de la vie sociale d'un individu peut s'interpréter en référence à l'exil sans pour autant contaminer toute son identité. La ligne biographique de l'exilé est ici un cadre de référence auquel sont rapportés l'ensemble des événements associables à l'exil. Les interviewés de cette catégorie ont cependant su se débrouiller et fonctionner dans le pays d'accueil. Ils ont trouvé une place sur le marché du travail, dans le système éducatif et dans la société dans son ensemble. Malgré les obstacles auxquels ils ont dû faire face durant les premières années, ces derniers ont connu une transition harmonieuse entre l'identité de vulnérable et celle de membre à part entière de la société canadienne. Aujourd'hui, leur ligne biographique d'exilé imprègne principalement des facteurs tels que les valeurs culturelles burundaises et les croyances religieuses qui demeurent permanents comme éléments identitaires. Autrement dit, ces éléments de constances identitaires expliquent cette partie de leur vie sociale qui peut s'interpréter en référence à l'exil. Ce concept de ligne biographique m'invite donc à préciser que si l'exil a été dans cette thèse analysé comme un état permanent, il n'est pas pour autant une dégradation de soi ou une identité exclusive qui contamine toutes les sphères de la vie d'un individu.

Toujours en adaptant le concept d'Ogien (1989), la ligne biographique contaminera la totalité de l'identité sociale de l'exilé seulement s'il renonce ou échoue à mobiliser les ressources sociales qui lui sont offertes. C'est lorsque ces ressources sociales sont épuisées que l'exil devient un statut permanent d'un individu. Ce concept de statut permanent de l'exilé indiquerait que le monde social de cet individu s'organise presque exclusivement autour de l'exil sans pour autant s'assimiler à une dégradation identitaire. Dans cette recherche, l'expérience de 3 participants pourrait s'interpréter à travers ce concept. Pour ces interviewés, leur statut d'exilés reste suspendu entre le pays d'origine et le pays d'accueil. Ces derniers renoncent en partie ou totalement aux ressources sociales dont ils pourraient disposer. Il s'agit là d'une continuité des

³² À noter que j'adapte le concept de ligne biographique de l'auteur (analyses sur la pratique psychiatrique à l'époque post-asilaire) à mon étude.

identités fragmentée dans le temps et dans la durée. Pour ces participants, le désir du retour reste envisageable (sans toutefois faire le saut) et pourrait-être dû au maintien des liens politiques et sociaux étroits avec leur pays d'origine. Parmi les interviewés de cette catégorie se trouvent des individus qui présentent des identités très politisées au Burundi et durant l'exode ; plus engagée dans des pratiques politiques et socioculturelles burundaises contemporaines et dont la ligne biographique s'organise presque exclusivement autour de leur expérience exilique.

Une mémoire en construction pour un chercheur en formation criminologique et identitaire

L'analyse du parcours des réfugiés burundais s'est centrée sur le sens qu'ils confèrent à leurs interactions avec les éléments sociaux. Dans cette étude, il ne s'agissait pas d'étudier la nature des stigmatisations (voir Goffman, 1975) vécues par les réfugiés burundais, mais plutôt de souligner les conséquences qu'un contexte d'interactions peut avoir sur les identités des personnes qui le vivent. Les analyses de Goffman (1975) m'ont permis, sans le moindre doute, de soutenir l'opérationnalisation du concept d'identité. Bien que l'utilité de l'apport de Goffman (1975) a été indubitablement démontrée, elle me semblait insuffisante pour rendre compte de la richesse des nuances exprimées par les participants à cette étude. Les notions d'identité sociale virtuelle (rôle que l'individu devrait incarner aux yeux du public ou attributs sociaux potentiels), d'identité sociale réelle (ce que l'individu devient réellement ou attributs sociaux ratifiés), d'identité pour soi (ce qu'on ressent de ce qu'on est) et d'identité personnelle (nos attributs, ce qui est visible et se dégage de nous) m'ont aidé à cerner certains éléments du parcours identitaire des réfugiés interviewés. Aux lieux de départ et durant l'exode, on peut observer des identités sociales virtuelles et réelles qui s'imbriquent (la victime, la rescapée), mais qui, à mon sens, semblent devenir des identités virtuelles. Une fois dans les camps, l'identité sociale virtuelle prend tout son sens, elle représenterait ces victimes qui ont été forcées de fuir leur pays d'origine pour finalement se retrouver enfermées dans des zones humanitaires. Cependant, avoir un réseau de connaissances, être en mesure de collaborer avec la police locale et avoir de l'argent représentent des exemples d'attributs ou facteurs qui viennent favoriser des identités sociales réelles (débrouillard, commerçant), en décalage avec cette identité sociale virtuelle de victime. Ces écarts entre ce qui est attribué et ce que l'individu possède réellement pourraient être influencés par le rôle de l'identité personnelle et l'identité pour soi. Autrement dit, les deux

identités sociales sont influencées autant par ce que la personne est, que par ce qu'elle ressent de ce qu'elle est. Dans le camp et une fois au Canada, l'identité pour soi les incite en effet à tenter de réduire l'écart entre les identités sociales (désir d'être autonome, mais restent des réfugiés vulnérables). Finalement, il m'a semblé que les traces d'enjeux identitaires dans les narrations requièrent plus de nuances dans leur analyse, ce qui a été comblé, à mon avis, par les études de Candau (1998) et Dorais (2004 ; 2005) ainsi que les analyses de Goffman (1973) sur la représentation de soi.

Bien qu'il existe assurément d'autres manières d'aborder le concept d'identité, ce travail de recherche démontre le rôle crucial de la mémoire des réfugiés participants dans leur construction identitaire. C'est à travers les différents récits des interviewés et l'exercice de mémoire qu'ils impliquent que j'ai pu renouer avec un passé qui est également le mien. Par leur parcours, j'accède à une époque qui m'était incomprise, parfois dévalorisée et démonisée par certains. Tout comme Gemignani (2014), je réalise que l'exploration de mon voyage, à travers ceux des interviewés, me permet aujourd'hui de situer mon identité en créant un sentiment d'ordre et de liaison entre le passé et le présent. J'y ai en quelque sorte retrouvé une identité personnelle et l'occasion d'un développement et d'une construction d'un soi.

De façon plus pertinente à l'obtention d'un diplôme de maîtrise, ma thèse contribue à la criminologie de par une analyse originale du parcours et processus identitaire de personnes qui ont été victimes et témoins de toutes formes de comportements illégaux et/ou criminels. J'y ai approfondi le parcours d'individus qui, suite aux actions criminelles de leur propre État, ont été perçus comme potentiellement dangereux et porteurs de risques et finalement enfermés dans des camps avec des restrictions multiples ne se limitant pas à la privation de liberté. L'analyse de la situation des réfugiés et leur gestion étatique m'a permis également de contribuer aux savoirs criminologiques sur les catégorisations problématiques entre criminels et victimes et entre celui à protéger/celui dont on doit se protéger au moyen du camp. Mes résultats mettent en avant les dangers que l'utilisation de ces catégories représente pour ceux auxquels elles sont appliquées. La production identitaire, la mémoire et l'exil me conduisent à analyser les oublis et les silences des personnes rencontrées comme un bouclier inconscient qui vise à les protéger de souvenirs douloureux, mais également comme un enjeu de la présentation de soi comme appartenant aux « bonnes » catégories (victimes, bonnes personnes, survivants, débrouillards) pour accéder au statut de réfugié méritant la protection du pays d'accueil. Toutefois, c'est précisément la présence

de ces silences et oublis qui décrit l'effet des catégories et met en échec les frontières qui les séparent.

Il va sans dire que cette recherche soulève plus de questions que de réponses sur bien des aspects. Mon objectif était tout de même précis et limité, il ne consistait pas à explorer de manière exhaustive le conflit burundais, l'exode, le camp ou les subtilités de l'accueil et l'intégration des réfugiés au Canada. Les réponses apportées à mes questions de recherche engendrent d'autres questions de recherches futures. Si on considère l'exilience des réfugiés burundais à cette étude comme une conscience et une condition, qu'en est-il pour la jeune génération née après 1993 sur le lieu de départ, durant l'exode, au camp ou même au Canada ? Comment se matérialiseraient les expériences, la mémoire et les identités dans les récits de ces jeunes qui appartiennent à la première et seconde génération de réfugiés ? Si expériences, mémoire et identité matérialisent l'expérience exilique, comment se manifesteraient les notions de « conscience » et de « condition » exiliques chez ces jeunes générations ? Autant de questions méritant l'attention des chercheurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Agamben, G. (1997). *Homo sacer: Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris, France: Édition du Seuil.
- Agier, M. (2000). Perte de lieux, dénuement et urbanisation: les desplazados de Colombie. *Autrepart-bondy paris-*, (14), 91–106. Reperé à http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/autrepart/010021949.pdf#page=92
- Agier, M. (2002). *Aux bords du monde, les réfugiés*. Paris, France: Éditions Flammarion.
- Agier, M. (2003). Identifications dans l'exil : les réfugiés du camp de Maheba (Zambie). *Autrepart*, n° 26(2), 73-89. Reperé à http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=AUTR_026_0073
- Agier, M. (2006). Protéger les Sans-État ou contrôler les indésirables: Où en est le HCR ? *Politique africaine*, N° 103(3), 101-105. Reperé à <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2006-3-page-101.htm>
- Agier, M. (2008a). *Gérer les indésirables: des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris, France: Éditions Flammarion.
- Agier, M. (2008b). Quel temps aujourd'hui. En ces lieux incertains? *L'Homme. Revue française d'anthropologie*, (185-186), 105-120.
- Agier, M. (2010). *Le couloir des exiles: être étranger dans un monde commun*. Broissieux, France: Éditions du Croquant.
- Agier, M. & Madeira, A.-V. (2017). *Définir les réfugiés*. Paris, France: Éditions La vie des idées.
- Augé, M. (1998). *Les formes de l'oubli*. Paris, France: Éditions Payot et Rivages.
- Avanza, M. et Laferté, G. (2005). Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance. *Genèses*, no 61(4), 134-152. Reperé à <http://www.cairn.info/revue-geneses-2005-4-page-134.htm>
- Barth, F. (1969). *Ethnic groups and boundaries: the social organization of culture difference*. Londres, Angleterre: Éditions Allen &Unwin.
- Baudry, R. & Juchs, J.-P. (2007). Définir l'identité. *Hypothèses*, 10(1), 155-167. Tiré à <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2007-1-page-155.htm>
- Bauman, Z. (2007). *Le présent liquide*. Paris, France: Éditions du Seuil.
- Berthiaume, G., Corbo, C. et Montreuil, S. (2014). *Histoires d'immigrations au Québec*. Québec, Canada: Presses de l'Université du Québec.

- Bianchi, O. (2005). Penser l'exil pour penser l'être. Le Portique. *Revue de philosophie et de sciences humaines*. Reperé à <http://leportique.revues.org/519>
- Bietlot, M. (2005). Le camp, révélateur d'une politique inquiétante de l'étranger. *Cultures & Conflits*, (57), 221–250. Reperé à <http://conflits.revues.org/1763>
- Brubaker, R., & Cooper, F. (2000). Beyond « Identity ». *Theory and Society*, 29(1), 1-47. Reperé à http://www.jstor.org/stable/3108478?seq=1#page_scan_tab_contents
- Candau, J. (1996). *Anthropologie de la mémoire*. Paris, France: Presses universitaires de France.
- Candau, J. (1998). *Mémoire et identité* (1re éd.). Paris, France: Presses universitaires de France.
- Candau, J. (2005). *Anthropologie de la mémoire*. Paris, France: Éditions Armand Colin.
- Campenhoudt, L. et Quivy, R. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris, France: Éditions Dunod.
- Carof, S., Hartemann, A. & Unterreiner, A. (2015). La construction de l'Autre: Définir les « identités à la marge » dans l'espace européen. *Politique européenne*, 47(1), 8. Reperé à <http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2015-1-page-8.html>
- Caron, R. & Damant, D. (2014). Survivre dans un camp de réfugiés. *Anthropologie et Sociétés*, 38(2), 265-284. Reperé à <https://www.erudit.org/fr/revues/as/2014-v38-n2-as01486/1026175ar/>
- Charland, M. (2006). *La confiance au coeur de l'exil: récits de réfugiés colombiens*. Université Laval. Reperé à <http://www.theses.ulaval.ca/2006/23627/23627.pdf>
- Chaumier, S. (2005). L'identité, un concept embarrassant, constitutif de l'idée de musée. *Culture & Musées*, 6(1), 21-42. <https://doi.org/10.3406/pumus.2005.1371>
- Cherqui, A. & Hamman, P. (2009). *Production et revendications d'identités: éléments d'analyse sociologique*. Paris, France: Éditions L'Harmattan
- Clochard, O., Gastaut, Y. et Schor, R. (2004). Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations: Du « modèle » français à la construction de l'espace Schengen. *Revue européenne des migrations internationales*, 20(2), 57-87. Reperé à <https://doi.org/10.4000/remi.968>
- Coenen-Huther, J. (1994). *La mémoire familiale: un travail de reconstruction du passé*. Paris, France: Éditions L'Harmattan.
- Crisp, J. (2010). Forced displacement in Africa: Dimensions, difficulties, and policy directions. *Refugee Survey Quarterly*, 29(3), 1-27.
- Davenport, C., Moore, W., & Poe, S. (2003). Sometimes you just have to leave: Domestic threats and forced migration, 1964-1989. *International Interactions*, 29(1), 27–55.

- de Sédouy, J.-A. (2010). L'exil. *Études*, Tome 412(2), 233-240. Reperé à http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ETU_4122_0233&download=1
- De Gourcy, C. (2013). Partir, rester, habiter: le projet migratoire dans la littérature exiltaire. *Revue européenne des migrations internationales*, 29(4), 43-57. Reperé à <https://remi.revues.org/6631>
- De Queiroz, J.-M., & Ziolkowski, M. (1997). *L'interactionnisme symbolique*. Rennes, France : Presses Universitaires de Rennes.
- Djukic, S. M. (2007). Mémoire familiale, identité et rapports intergénérationnels chez les réfugiés burundais (Mémoire de maîtrise, Université Laval, Québec, Canada). Reperé à: http://www.giersa.ulaval.ca/sites/giersa.ulaval.ca/files/memoires/document_97.pdf
- Dorais, L.-J. (2004). La construction de l'identité. *Culture française d'Amérique*, 1-11. Reperé à <http://retro.erudit.org/livre/CEFAN/2004-1/000660co.pdf>
- Dorais, L.-J. (2005). Mémoires migrantes, mémoires vivantes: Identité culturelle et récits de vie d'aînés vietnamiens au Québec. *Ethnologies*, 27(1), 165. Reperé à <https://www.erudit.org/en/journals/ethno/2005-v27-n1-ethno1438/014026ar/>
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques psychologiques*, 10(1), 79-86. Reperé à <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1269176304000057>
- Dusenge, V. et Sibomana, R. (2004). *Auto-Organisation des réfugiés dans les camps à l'Est du Zaïre 1994-1996*. Namur, Belgique: Presses universitaires de Namur.
- Felder, A. (2016). *L'activité des demandeurs d'asile: se reconstruire en exil*. Toulouse, France: Éditions Érès.
- Felices-Luna, M. (2015). «Appelez-moi Papa Seya»: l'utilisation de l'entretien comme stratégie de production identitaire par des policiers et militaires en République démocratique du Congo. *Recherches qualitatives*, 34(1), 74.
- Foucault M. (2001), *Dits et écrits (1976-1988), tome II*, Paris : Gallimard
- Ganem, R. & Hassan, G. (2013). Identité, fratrie et immigration : étude exploratoire sur les contributions des relations fraternelles à la construction identitaire de jeunes adultes immigrants au Québec. *Enfances, Familles, Générations*, (19), 108-126. Reperé à <https://www.erudit.org/en/journals/efg/2013-n19-efg01272/1023773ar/>
- Gemignani, M. (2014). Memory, Remembering, and Oblivion in Active Narrative Interviewing. *Qualitative Inquiry*, 20(2), 127-135. Reperé à <http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/1077800413510271>

- Gerard, A., & Pickering, S. (2014). Gender, Securitization and Transit: Refugee Women and the Journey to the EU. *Journal of Refugee Studies*, 27(3), 338-359.
- Giddens, A. (1991). *Modernity and self-identity: Self and society in the late modern age*. Stanford university press.
- Goffman, E. (1968). *Asiles: études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*. Paris, France: Éditions de Minuit.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne: La présentation de soi*. Paris, France: Éditions de Minuit.
- Goffman (1975). *Stigmat: Les usages sociaux des handicaps*. Paris, France: Éditions de Minuit.
- Grandmaison, O. L. C., Lhuilier, G., & Valluy, J. (2007). *Le retour des camps? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo*. Paris, France: Éditions Autrement Frontières.
- Grayson, C.-L. (2015). Grandir au camp. Diversité culturelle, convivialité et identité ethnique. *Diversité urbaine*, 15(1), 27-45. Reperé à <https://www.erudit.org/en/journals/du/2015-v15-n1-du02705/1037870ar.pdf>
- Grayson, C.-L. (2016). Le camp de réfugiés de Kakuma, lieu de méfiance et de défiance. *Canadian Journal of Development Studies / Revue Canadienne D'études Du Développement*, 37(3), 341-357. <https://doi.org/10.1080/02255189.2016.1153458>
- Guilbert, L. (2004). Médiation citoyenne interculturelle. L'accueil des réfugiés dans la région de Québec. *Médiations et francophonie interculturelle*, 199–220. Reperé à <http://retro.erudit.org/livre/CEFAN/2003-2/000657co.pdf>
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), (2010). *Le rapport global 2005*. Reperé à <http://www.unhcr.org/41ab28bdf.html>
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), (2010). *Le rapport global 2010*. Reperé à <http://www.unhcr.org/fr/gr10/#/accueil>
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), (2016). *Le rapport global 2016*. Reperé à http://reporting.unhcr.org/sites/default/files/gr2016/pdf/fr/01_Intro-FR.pdf
- Hassoun, J. (2012). *Au commencement était l'exode*. Dans C. Alexandre-Garner et I. Keller-Privat (dir.), migrations, exils, errances et écritures. Paris, France: Presses universitaires de paris Ouest.
- Hyndman, J. (2000). *Managing displacement: Refugees and the politics of humanitarianism, Bordelines*. Minneapolis, États-Unis: Presses de l'Université de Minnesota.

- Hyndman, J. (2011). *Research summary on resettled refugee integration in Canada*. Toronto [Ont.]: Centre for Refugee Studies, York University. Reperé à https://login.proxy.bib.uottawa.ca/login?url=http://books.scholarsportal.info/viewdoc.html?id=/ebooks/ebooks0/gibson_cppc/2012-05-14/1/10534645
- Hynie, M., Korn, A., & Tao, D. (2016). *Social Context and Integration for Government Assisted Refugees in Ontario, Canada*. Dans M. Poteet et S. Nourpanah (dir.), *After the Flight: The Dynamics of Refugee Settlement and Integration*. Cambridge Scholars Publishing.
- Kagwanja, P. M., & Pérouse de Montclos, M.-A. (2002). Le bon Samaritain à l'épreuve de la « tradition africaine » dans les camps de réfugiés au Kenya. *Politique africaine*, 85(1), 45. Reperé à <https://doi.org/10.3917/polaf.085.0045>
- Koser, K., & Van Hear, N. (2003). Asylum migration: implications for countries of origin. Dans *Poverty, International migration and asylum* (p. 121–142). Springer.
- Kunz, E. F. (1981). Exile and Resettlement: Refugee Theory. *The International Migration Review*, 15(1/2), 42-51. <https://doi.org/10.2307/2545323>
- Lagrange, M.-A. (2006). Darfour: des réfugiés indésirables au sud comme au nord ? *Afrique contemporaine*, n° 219(3), 151-161. Reperé à <http://www.cairn.info/revue-africque-contemporaine-2006-3-page-151.html>
- Latif, N. (2012). 'it was better during the war': narratives of everyday violence in a Palestinian refugee camp. *feminist review*, 101(1), 24–40.
- Le Breton, D. (2004). *L'interactionnisme symbolique*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Leconte, J. (2012). Le voyage d'exil; temps hors cadre, temps hors norme: Quelles conséquences pour les mineurs isolés étrangers ?, 13(2), 194. Reperé à <https://doi.org/10.3917/lautr.038.0194>
- Lemarchand, R. (2004). La mémoire en rivale de l'histoire. *Cahiers d'études africaines*, 44(173-174), 431-434. Reperé à <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.4685>
- Lieberherr, F. (1983). L'entretien, un lieu sociologique. *Revue suisse de sociologie*, 2, 391–406.
- Licata, L., Klein, O., & Gély, R. (2007). Mémoire des conflits, conflits de mémoires: une approche psychosociale et philosophique du rôle de la mémoire collective dans les processus de réconciliation intergroupe. *Social Science Information*, 46(4), 563-589. <http://doi.org/10.1177/0539018407082593>
- Loescher, G., Milner, J., & Newman, E. (2008). *Protracted refugee situations: Political, human rights and security implications*.

- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, réf. du 27 décembre 2017. Reperé à <http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/page-1.html>
- MacLaren, D., McGrath, S., & Smith, E. P. (2016). Living with the Community is More Safe: Settlement Experiences of the Karen in Australia. Dans M. Poteet et S. Nourpanah (dir.), *After the Flight: The Dynamics of Refugee Settlement and Integration*. Cambridge Scholars Publishing.
- Malkki, L. H. (1995a). *Purity and exile : violence, memory, and national cosmology among Hutu refugees in Tanzania*. Chicago, Etats-Unis : Presses universitaires de Chicago.
- Malkki, L. H. (1995b). Refugees and exile: From «refugee studies» to the national order of things. *Annual review of anthropology*, 495–523. Reperé à <http://www.sharingperspectivesfoundation.com/wp-content/uploads/WEEK-2-Carlo-Aldrovandi-Article-Refugees-and-Exile-.pdf>
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16(2), 229-247. <https://doi.org/10.2307/3321036>
- Milner, J. (2009). *Refugee, the state and the politics of asylum in Africa*. Basingstoke, Angleterre: Éditions Palgrave Macmillan.
- Minani, P. (2011). *Intégration des femmes en politique au Burundi: quand le nombre n'est pas synonyme d'influence*. (Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, Ottawa, Canada). Reperé à : https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/26036/1/2011_Minami_Pascasie_M001.pdf
- Montclos, M.-A. P. de. (2008). Marges urbaines et migrations forcées : les réfugiés à l'épreuve des camps en Afrique de l'Est. *Autrepart*, n° 45(1), 191-205. Reperé à http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AUTR_045_0191
- Moore, W. H., & Shellman, S. M. (2007). Whither will they go? A global study of refugees' destinations, 1965–1995. *International Studies Quarterly*, 51(4), 811–834.
- Morrisette, J. (2011). Vers un cadre d'analyse interactionniste des pratiques professionnelles. *Recherches qualitatives*, 30(1), 38–59.
- Muxel, A. (1996). *Individu et mémoire familiale*. Paris, France: Éditions Nathan.
- Nagai, M. (2008). Violence against refugees, non-refugees and host populations in southern Sudan and northern Uganda, 3(3), 249-270.
- Ndengeyingoma, A. (2013). *Représentations d'adolescents réfugiés de leur expérience migratoire et des éléments contribuant au développement de leur identité personnelle* (Thèse de doctorat, Université de Trois-Rivières, Québec, Canada). Reperé à : <http://depot-e.uqtr.ca/6929/>

- Niyonzima, H. *Burundi, Terre des héros non chantés du crime et de l'impunité*. Vernier, Suisse: Éditions Remesha.
- Ntibazonkiza, R. (1993). *Au royaume des seigneurs de la lance. Une approche historique de la question ethnique au Burundi*. Tome 2: de l'indépendance à nos jours (1962-1992). Gembloux, Belgique: Bruxelles Droits de l'homme
- Nofal, M. (2017). *For our children: a research study on Syrian refugees' schooling experiences in Ottawa*. (Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, Ottawa, Canada). Reperé à : https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/36470/1/Nofal_Mozynah_2017_thesis.pdf
- Nourpanah, S. (2016). *Cultural Stories: Afghan Refugee Narratives of Daily Life on Canada's East Coast*. Dans M. Poteet et S. Nourpanah (dir.), *After the Flight: The Dynamics of Refugee Settlement and Integration*. Cambridge Scholars Publishing.
- Nuselovici, A. (2013). *Exilience: condition et conscience*.
- Nouss, A. (2015). *La condition de l'exilé*. Paris, France: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Nsanze, A. (2003). *Le Burundi contemporain: L'État-nation en question (1956-2002)*. Paris: France: Éditions L'Harmattan.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), (2017). *Perspectives des migrations internationales 2017*. Reperé à <http://www.oecd.org/fr/emploi/perspectives-des-migrations-internationales-19991258.htm>
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, France: Éditions Armand Colin.
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, France: Éditions Armand Colin.
- Paillé, P. & Mucchielli, A. (2016) *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, France : Éditions Armand Colin.
- Pedersen, D. (2002). Political violence, ethnic conflict, and contemporary wars: broad implications for health and social well-being. *Social science & medicine*, 55(2), 175–190.
- Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 113–169. Reperé à http://classiques.uqac.ca/contemporains/pires_alvaro/echantillonnage_recherche_qualitative/echantillon_recherche_qual.pdf?

- Poinsot, M. & Treiber, N. (2016). Pourquoi en finir avec l'exil ? *Hommes & Migrations*, (1314), 116-119. Reperé à <http://hommesmigrations.revues.org/3648>
- Poupart, J. (1980). La méthodologie qualitative: une source de débats en criminologie. *Crime and/et Justice*, 7, 8.
- Poupart, J. (2011). Tradition de Chicago et interactionnisme: des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance. *Recherches qualitatives*, 30(1), 178–199.
- Richmond, A. H. (1988). Sociological Theories of International Migration: The Case of Refugees. *Current Sociology*, 36(2), 7-25.
- Richmond, A. H. (1993). Reactive Migration: Sociological Perspectives On Refugee Movements. *Journal of Refugee Studies*, 6(1), 7-24.
- Ricoeur, P. (2003). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris, France: Éditions du Seuil.
- Ricoeur, P. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris, France: Éditions du Seuil.
- Rutinwa, B. (1999). The end of asylum? The changing nature of refugee policies in Africa. New Issues in Refugee Research, Research Paper No. 5, Geneva, UNHCR, May 1999. Reperé à <http://www.unhcr.org/research/working/3ae6a0c34/end-asylum-changing-nature-refugee-policies-africa-bonaventure-rutinwa.html>
- Saillant, F. (2007). « Vous êtes ici dans une mini-ONU ». *Anthropologie et Sociétés*, 31(2), 65-90. Reperé à <https://www.erudit.org/fr/revues/as/2007-v31-n2-as2394/018683ar/>
- Schon, J. (2015). Focus on the Forest, Not the Trees: A Change-point Model of Forced Displacement. *Journal of Refugee Studies*, 28(4), 437-467.
- Sindayigaya, J.-M. (1998). *Grands lacs: démocratie ou ethnocratie?* Paris, France: Éditions L'Harmattan.
- Stewart, M. (2015). Challenges Faced by Refugee New Parents from Africa in Canada. *Journal of Immigrant and Minority Health*, 17(4), 1146-1156. Reperé à https://www.researchgate.net/profile/Nicole_Letourneau2/publication/263705862_Challenges_Faced_by_Refugee_New_Parents_from_Africa_in_Canada/links/575b0af308ae9a9c95519573.pdf
- Stitou, R. (2006). L'exil comme «épreuve de l'étranger». Pour une nouvelle clinique du déplacement. *Filigrane: écoutes psychothérapeutiques*, 15(2), 51–67. Reperé à <https://www.erudit.org/en/journals/fili/2006-v15-n2-fili1496/014465ar.pdf>
- Stitou, R. (1997). Universalité et singularité de l'exil. *Psychologie Clinique*, 3, 13-29.

- Strauss, A. L. & Corbin, J. M. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative: techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg, Suisse: *Academic Press Fribourg*.
- Turner, S., Médard, C., et Pérouse de Montclos, M. -A. (2002). Dans l'oeil du cyclone: les réfugiés, l'aide et la communauté internationale en tanzanie. *Politique africaine*, 85(1), 29. Reperé à <https://doi.org/10.3917/polaf.085.0029>
- Turner, S. (2010). *Politics of innocence : Hutu identity, conflict and camp life*. New York: Berghahn Books.
- Vatz Laaroussi, M. (2007). Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : de la réparation de soi à la réparation des chaos de l'histoire. *Enfances, Familles, Générations*, (7). Reperé à <https://www.erudit.org/fr/revues/efg/2007-n7-efg2110/017790ar/>
- Ward, P. (2016). *Are you really a refugee? : Exploring Academia's Impact on Framing Current Discourse and Approaches to Resettlement and Integration in Canada*. Dans M. Poteet et S. Nourpanah (dir.), *After the Flight: The Dynamics of Refugee Settlement and Integration*. Cambridge Scholars Publishing.
- Workneh, A. F. (2017). *The State of Knowledge on Posttraumatic Stress Disorder, Depression and Anxiety Among Refugee Women in Africa: A Scoping Review* (Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, Ontario, Canada). Reperé à : <http://ruor.uottawa.ca/handle/10393/35801>

ANNEXE A : Certificat d'approbation déontologique

Numéro de dossier: 01-16-05

Date (mm/jj/aaaa): 03/08/2016



Université d'Ottawa
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche

University of Ottawa
Office of Research Ethics and Integrity

Certificat d'approbation déontologique

CÉR Sciences sociales et humanités

Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Sandra	Lehalle	Sciences sociales / Criminologie	Superviseur
Alain-Gibril	Irakiza	Sciences sociales / Criminologie	Étudiant-chercheur

Numéro du dossier: 01-16-05

Type du projet: Thèse de maîtrise

Titre: La mémoire des camps de la Tanzanie et de l'exil: les parcours et la production identitaire des réfugiés burundais au Canada

Date d'approbation (mm/jj/aaaa)	Date d'expiration (mm/jj/aaaa)	Approbation
03/08/2016	03/07/2017	Ia

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A

550, rue Cumberland, pièce 154 550 Cumberland Street, room 154
Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada Ottawa, Ontario K1N 6N5 Canada
(613) 562-5387 • Téléc./Fax: (613) 562-5338
www.recherche.uottawa.ca/deontologie/ www.research.uottawa.ca/ethics/

ANNEXE B : Lettre d'invitation



Université d'Ottawa | University of Ottawa

Bonjour,

Je suis étudiant à la maîtrise en criminologie à l'Université d'Ottawa et je réalise actuellement une recherche portant sur la mémoire des réfugiés burundais. Je m'intéresse particulièrement à la mémoire de l'exil et des camps de réfugiés de la Tanzanie.

J'aimerais vous rencontrer et réaliser avec vous deux entretiens d'une durée approximative de deux heures chacun afin de recueillir votre récit. Si vous êtes une personne de l'entourage du chercheur principal, la relation entretenue avec lui ne doit pas sous-tendre une quelconque obligation de participer à cette recherche. La confidentialité et l'anonymat sont garantis. Ces entretiens seront fixés aux dates et heures qui vous conviennent et auront lieu, si vous le désirez, à votre domicile. Afin de demeurer le plus fidèle possible à vos propos lors de l'analyse et la rédaction du rapport de recherche, je vous demande l'autorisation d'enregistrer nos entrevues.

En acceptant de participer à cette recherche, vous êtes libre de me parler des situations avec lesquelles vous vous sentez à l'aise. Il est possible que toute personne ayant vécu un traumatisme aussi bien au Burundi qu'en Tanzanie revive ces émotions lors des entrevues. Prenez note que toute personne ayant des problèmes de santé mentale sera exclue de l'étude. Si vous éprouvez un malaise émotionnel et que vous désirez arrêter l'entretien, je n'insisterai pas.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, 550 Cumberland, pièce 154, Ottawa, ON, K1N 6N5.

Chercheur principal:
Alain-Gibril Irakiza

Superviseure responsable de la recherche:
Professeure Sandra Lehalle
Département de criminologie, Université d'Ottawa

ANNEXE C : Formulaire de consentement éclairé

Titre de la recherche : La mémoire des camps de la Tanzanie (de 1993 à 2012) : mise en récits des réfugiés burundais au Canada

Chercheur principal :
Alain-Gibril Irakiza

Superviseure :
Professeure Sandra Lehalle
120 Université, Pavillon des Sciences sociales
Ottawa, Ontario, Canada K1N 6N5
Département de criminologie

Je suis invité(e) à participer à la recherche nommée ci haut qui est menée par Alain-Gibril Irakiza pour sa thèse de maîtrise et supervisée par Sandra Lehalle, professeure au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa.

Cette recherche vise à comprendre le rôle de la mémoire chez les réfugiés burundais au Canada, ayant vécu l'exil et passés par les camps de la Tanzanie entre 1993 et 2012. Les chercheurs s'intéressent particulièrement à la mémoire portant sur le camp et l'exil. Les chercheurs rencontreront des individus qui vivent dans la région de la capitale nationale et chercheront à comprendre comment cette mémoire contribue à produire leurs identités. Dans une société multiculturelle comme le Canada, cette recherche permettra, comme avantage, une meilleure compréhension de ce que vivent certains réfugiés et la manière dont ils s'identifient face à cela. De plus, comprendre ce rôle de la mémoire apportera de nouvelles connaissances sur la question des immigrants réfugiés.

Les entretiens auxquels je suis invité (e) à participer porteront essentiellement sur ma mémoire après les événements du 21 octobre 1993 au Burundi. Les entretiens devraient durer approximativement deux heures chacun. Ils seront enregistrés si je l'accepte.

Toutefois, il n'est pas impossible que cette recherche provoque en moi un malaise psychologique ou émotionnel ou de l'anxiété si je revis certains souvenirs. Si j'ai vécu un traumatisme aussi bien au Burundi qu'en Tanzanie, je suis conscient qu'il serait possible que je revive ces émotions pendant ou après l'entrevue. Si je suis présentement touché par des

problèmes de santé mentale, je serai exclu de l'étude. Je suis conscient (e) que les chercheurs ne sont pas des spécialistes en santé mentale et qu'ils se fieront à ma déclaration.

Enfin, le chercheur principal me donne une liste de ressources auxquelles je pourrai m'adresser pour obtenir de l'aide psychologique si j'en ai besoin suite à ma participation à la recherche. Je peux m'adresser à l'une des ressources suivantes :

- **À Gatineau** : <http://santeoutaouais.qc.ca/recevoir-des-services/sante-mentale/>
Pour assistance immédiate en cas de détresse: 1 866 277-3553. Vous pouvez aussi contacter la ligne Info-Santé au 8-1-1 ou encore les services d'urgence au 9-1-1
- **À Ottawa** : <http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/vie-saine/les-services-de-sante-mentale>

Centre de santé communautaire Carlington 613 722-4000

Centre de santé communautaire du Centre-ville 613 233-4443

Centre de ressources de l'Est d'Ottawa 613 741-6025

Association canadienne pour la santé mentale 613 737-7791

J'ai bien lu ce qui suit :

Si je suis une personne de l'entourage du chercheur principal, je comprends que la relation entretenue avec lui ne doit pas sous-tendre une quelconque obligation de participer à cette recherche.

Je reconnais la possibilité de me retirer de l'étude en tout temps pour des motifs dont je serai le (la) seul (e) juge ou encore de ne pas répondre à certaines questions posées sans aucune conséquence pour moi. Par ailleurs, le chercheur ne relancera pas, durant l'entrevue, les sujets qui semblent difficiles pour moi. Si je me retire de l'étude, les données recueillies ne seront employées par le chercheur qu'avec mon consentement explicite.

Je suis informé (e) que les renseignements obtenus lors de cet entretien sont **confidentiels et anonymes**, qu'ils ne seront connus que du chercheur et sa superviseure, que mon nom sera remplacé par un pseudonyme, que toute publication sera sur l'ensemble des personnes rencontrées et jamais sur un cas en particulier. Après l'analyse, le contenu de cet entretien sera conservé par Alain-Gibril Irakiza et Sandra Lehalle pendant au moins sept ans sur un support informatique avant d'être effacé de manière sécuritaire. Pendant l'étude et la période de

conservation, les données (papier et électronique) seront gardées dans un classeur verrouillé en tout temps.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec le chercheur ou sa superviseure.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca

Avant de signer ce document:

En signant ci-dessous, j'accepte de participer à cette recherche. Je me suis assuré (e) que toutes mes questions ont reçu une réponse satisfaisante et je comprends bien l'étude.

Si je décide de participer à cette recherche, un résumé des conclusions de la thèse me sera envoyé si je le souhaite; dans ce cas, mes coordonnées seront gardées jusqu'à cet envoi.

J'accepte que l'entretien soit enregistré (audio) : Oui Non

Je désire recevoir un résumé des conclusions de la thèse : Oui Non

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant : _____ Date :

Signature du chercheur : _____ Date :

ANNEXE D : Guide d'entretien

- **À se rappeler:**

Participation volontaire

Signature du formulaire de consentement

Droit à une pause si la personne le désire

Droit à l'intimité

Entretien qualitatif non directif / questions ouvertes

- **Thèmes à couvrir**

1. Pouvez-vous me raconter comment était la vie après les événements du 21 octobre 1993 au Burundi ?
2. Racontez-moi comment vous avez quitté le Burundi et ce qui s'est passé jusqu'à l'arrivée au camp de la Tanzanie.

-Comment ils perçoivent l'expérience de l'exil, les séparations et les différentes aventures auxquels ils ont pu être confrontés.

3. Racontez-moi comment c'était la vie dans le camp de réfugiés.

- De quelle manière ils évoquent le camp et de quoi parlent-ils (les perceptions, les représentations, les interprétations, les relations et les sens individuels ou collectifs attribués au camp de réfugiés de la Tanzanie).

4. Racontez-moi votre départ du camp et votre vie depuis

-départ du camp, exil au Canada...

- **Vers la fin:**

-synthétiser l'entretien

-s'assurer auprès de la personne que tout va bien

-Remerciements